



Rapport périodique quadriennal du gouvernement
du Québec sur la mise en œuvre de la Convention
sur la protection et la promotion de la diversité des
expressions culturelles de l'UNESCO

Édition 2020

TABLE DES MATIÈRES

INFORMATIONS GÉNÉRALES.....	1
RÉSUMÉ	2
OBJECTIF 1	4
SOUTENIR DES SYSTÈMES DE GOUVERNANCE DURABLES DE LA CULTURE	4
1.1. SECTEURS CULTURELS ET CRÉATIFS.....	4
1.1.1 Politique culturelle, <i>Partout, la culture</i>	5
1.1.2 Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023	7
1.1.2.1 Mesure 5 : « Offrir aux Québécoises et aux Québécois l'accès gratuit aux musées un dimanche par mois ».....	9
1.1.2.2 Mesure 8 : « Conclure une nouvelle alliance culture-éducation-famille »	10
1.1.2.3 Mesure 9 : « Améliorer l'offre de sorties et d'activités culturelles dans le parcours éducatif »	11
1.1.2.4 Mesure 16 : « Mettre en œuvre des solutions concrètes à la problématique de l'emploi, de la rémunération et de la protection sociale des artistes professionnels et des travailleuses et travailleurs culturels ».....	12
1.1.2.5 Mesure 17 : « Bonifier l'accès des artistes et des travailleuses et travailleurs culturels à la formation ».....	14
1.1.3 Vision internationale du Québec	15
1.1.4 Agrément des institutions muséales du Québec.....	17
1.1.5 Nouveau cadre de référence des ententes de développement culturel.....	18
1.1.6 Programmes dédiés aux autochtones	20
1.1.7 Mesures pour les personnes issues de la diversité culturelle/immigrants	23
1.1.7.1 Plan d'action pour la diversité culturelle du CALQ	23
1.1.7.2 Québec cinéma	24
1.1.8 Programme des classes d'entraînement dans le domaine de la danse professionnelle.....	25
1.1.9 Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec - volet Fonds des petites collectivités.....	27
1.2. DIVERSITÉ DES MÉDIAS.....	28
1.2.1 Plan d'aide aux médias d'information	29
1.3. ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE	31
1.3.1 Plan culturel numérique du Québec (PCNQ)	32
1.3.1.1 Mesure 111 du PCNQ - Plan d'action concernant les données sur les contenus culturels québécois.....	34
1.3.1.2 Mesure 120 du PCNQ : mettre sur pied et animer un réseau d'agents de développement culturel numérique	36
1.3.1.3 Agence ISNI BAnQ	37
1.3.1.4 Laboratoires de création pour adolescents « Le Square » et « La Hutte »	39
1.3.1.5 Plateforme pédagogique « Notre territoire, nos identités »	41
1.3.1.6 Trousse éducative Premiers peuples	43
1.3.2 Mission franco-québécoise sur la découvrabilité des contenus culturels francophones en ligne.....	44
1.3.3 Plan d'action pour la musique	45
1.3.4 MLab Creaform	47
1.3.5 Le Studio	48
1.3.6 Exploration du potentiel de la technologie pour les jeunes vulnérables	49
1.4. PARTENARIAT AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE	51
1.4.1 Appui à des projets d'organisations de la société civile œuvrant en matière de diversité des expressions culturelles	52

OBJECTIF 2	55
PARVENIR À UN ÉCHANGE ÉQUILIBRÉ DE BIENS ET SERVICES CULTURELS ET ACCROÎTRE LA MOBILITÉ DES ARTISTES ET DES PROFESSIONNELS DE LA CULTURE.....	55
2.1. MOBILITÉ DES ARTISTES ET DES PROFESSIONNELS DE LA CULTURE.....	55
2.1.1 Développement de marchés hors Québec et rayonnement de la culture québécoise à l'international	56
2.1.2 Engagements internationaux relatifs à la culture entre le gouvernement du Québec et des partenaires étrangers.....	58
2.1.3 Engagements particuliers des organismes et sociétés d'État relevant de la ministre de la Culture et des Communications.....	59
2.1.4 Programmes de mobilité des jeunes de 18 à 35 ans – LOJIQ.....	61
2.1.5 Ententes internationales de mobilité des jeunes de 18 à 35 ans – LOJIQ.....	63
2.2. ÉCHANGE DES BIENS ET SERVICES CULTURELS	65
2.3. TRAITÉS ET ACCORDS.....	66
2.3.1 Interface culture-commerce	67
OBJECTIF 3	69
INCLURE LA CULTURE DANS LES CADRES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	69
3.1. POLITIQUES ET PLANS NATIONAUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	69
3.1.1 Chantier gouvernemental d'intégration de la culture au développement durable dans le cadre de la Stratégie gouvernementale en développement durable 2015-2020	70
3.1.2 Mesure 3 : «Enrichir l'éventail des activités et des services adaptés aux besoins des personnes handicapées, immigrantes ou en situation de pauvreté qu'offrent les sociétés d'État en culture»	72
3.2. COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE	75
3.2.1 Coopération menée par le Québec au sein d'organisations internationales	76
3.2.2 Coopération internationale menée par BAnQ.....	78
3.2.3 Fonds pour la jeune création francophone	79
OBJECTIF 4	81
PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME ET LES LIBERTÉS FONDAMENTALES	81
4.1. ÉGALITÉ DES GENRES	81
4.1.1 Mesure 18 : « Mettre en place des actions visant l'égalité entre les femmes et les hommes et l'équité dans le secteur culturel »	82
4.2. LIBERTÉ ARTISTIQUE	83
5. Mesures et initiatives reportées par les organisations de la société civile.....	85
6. RÉSULTATS ET DÉFIS	86
7. ANNEXES.....	88
Annexe I - Statistiques	
Annexe II - Contribution de la Coalition pour la diversité des expressions culturelles	
Annexe III - Contribution de la Chaire UNESCO sur la diversité des expressions culturelles	

INFORMATIONS GÉNÉRALES

INFORMATIONS TECHNIQUES

NOM DE LA PARTIE (PAYS)

Canada (Québec)

DATE DE RATIFICATION

28 novembre 2005

POINT DE CONTACT DÉSIGNÉ OFFICIELLEMENT :

Titre* (M., Mme) Madame	Adresse postale* 225, Grande Allée Est, bloc C, 2 ^e étage Québec (Québec) G1R 5G5
Prénom* Dominique	Téléphone 418 380-2335
Nom de famille* Drouin	Fax 418 380-2340
Organisation* Direction des relations internationales et de l'exportation, ministère de la Culture et des Communications du Québec	Adresse courriel* Dominique.drouin@mcc.gouv.qc.ca

ORGANISATION(S) OU ORGANISME(S) RESPONSABLE(S) DE LA PRÉPARATION DU RAPPORT :

Le rapport du Québec sur les mesures prises pour protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles est annexé et en partie intégré au rapport canadien en vertu de l'Accord entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada relatif à l'UNESCO. Le ministère de la Culture et des Communications (MCC), en collaboration avec le ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF), sont les organisations responsables de la préparation de ce rapport.

COORDONNÉES DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE (OSC) AYANT CONTRIBUÉ À LA RÉDACTION DE CE RAPPORT :

ORGANISATION : Coalition pour la diversité des expressions culturelles (CDEC)

Courriel : coalition@cdc-ccd.org

Site Internet : cdec-cdce.org

ORGANISATION : Chaire UNESCO sur la diversité des expressions culturelles de l'Université Laval, Québec

Courriel : info@unescodec.chaire.ulaval.ca

Site Internet : unescodec.chaire.ulaval.ca

Décrire le processus de consultation multipartite établi pour la préparation de ce rapport, y compris les consultations avec les ministères, institutions publiques, gouvernements locaux et organisations de la société civile pertinents.

Le MCC a procédé à une collecte de données, par le biais d'un questionnaire, auprès de ministères et organismes du Québec afin d'être informé de toute nouvelle mesure ou mise à jour depuis la remise du dernier rapport.

La CDEC et la Chaire UNESCO sur la diversité des expressions culturelles de l'Université Laval (Québec) ont également été consultées pour la section concernant les organisations de la société civile.

RÉSUMÉ

Ce résumé d'une page présente les principaux objectifs et priorités des politiques de la Partie pour mettre en œuvre la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

Depuis la remise de son dernier rapport, le gouvernement du Québec a poursuivi la mise en œuvre de la Convention en maintenant et en adoptant des politiques et mesures afin de protéger et de promouvoir la diversité des expressions culturelles, y compris dans l'environnement numérique, et ce, dans chaque domaine de suivi de la Convention.

Le ministère de la Culture et des Communications (MCC) a lancé la Politique culturelle du Québec, *Partout, la culture*, en juin 2018. Il s'agit de la deuxième politique culturelle à voir le jour au Québec et de la première qui fait référence à la Convention. La nouvelle politique mise sur les acquis de celle de 1992, tout en proposant des orientations adaptées aux enjeux actuels. Elle est intemporelle et est opérationnalisée dans un plan d'action gouvernemental d'une durée de cinq ans. Elle est issue d'un vaste processus de consultation: des milliers de Québécoises et de Québécois ont participé à cet exercice, en tant que représentants d'organismes ou à titre individuel. La présente politique vise l'avancement de la société québécoise par le renforcement de l'écosystème artistique et culturel, l'adaptation des interventions à l'ère numérique et l'ouverture à d'autres dimensions. Comme son nom l'indique, la politique culturelle veut assurer la présence et la vitalité de la culture québécoise partout : dans toutes les régions du Québec, dans la vie de l'ensemble de la population, sur la scène internationale et dans l'univers numérique.

Le premier plan d'action 2018-2023 qui lui est associé est également le fruit d'une mobilisation exceptionnelle au sein de l'appareil gouvernemental : 36 ministères et organismes s'engagent à y travailler, de concert avec le MCC et son réseau de 11 sociétés d'État et d'organismes, pour concrétiser les objectifs énoncés dans la politique culturelle. Le plan d'action prévoit plusieurs mesures dont la bonification et la prolongation du Plan culturel numérique du Québec (PCNQ) pour 15 M\$ CAD et 2 années supplémentaires, ce qui porte l'investissement à 125 M\$ CAD pour neuf ans (2014-2023). La mise en place du PCNQ en 2014 a permis d'aider les milieux culturels à mieux investir le monde du numérique. Il reste toutefois encore d'importants enjeux sur lesquels le Québec souhaitera travailler au cours des prochaines années, en particulier la littératie numérique du milieu et la visibilité et le rayonnement des contenus culturels. Ainsi, le MCC poursuivra notamment l'animation du réseau de 47 agents de développement culturel numérique au sein d'organisations culturelles afin de soutenir et d'accompagner le secteur de la culture en ce qui a trait à l'adaptation des compétences au contexte numérique et au partage des nouvelles pratiques. Également, puisque la découvrabilité en ligne des contenus culturels se pose comme un enjeu majeur de promotion de la diversité des expressions culturelles, le MCC poursuivra la mise en œuvre de son Plan d'action concernant les données sur les contenus culturels québécois et souhaitera mettre en place d'autres leviers afin de favoriser la visibilité et le rayonnement de sa culture. Tel que recensé dans le présent rapport, la Politique culturelle du Québec et le Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023 englobent les quatre domaines de suivi de la Convention.

En outre, à l'automne 2019, le gouvernement du Québec a mis à jour sa Politique internationale en rendant publique la Vision internationale du Québec. La culture et la spécificité québécoises, fondements de l'action internationale du Québec, s'inscrivent en filigrane de plusieurs des moyens mis de l'avant par cette politique qui vise à renforcer la diplomatie économique québécoise. Cette Vision appelle notamment au soutien du rayonnement international de la culture, des artistes et des industries culturelles du Québec, en

reconnaissant que « le contenu culturel est l'un des meilleurs véhicules permettant de faire valoir l'identité d'une nation et de promouvoir ses intérêts dans les autres domaines de sa politique extérieure, notamment dans le domaine économique. » Plus spécifiquement, la Vision internationale rappelle l'attachement du Québec au principe de la diversité des expressions culturelles et reconnaît l'importance de la Convention comme une mesure fondamentale pour assurer le déploiement des cultures francophones à l'étranger.

Le Québec a réalisé plusieurs initiatives de coopération internationale dans le domaine culturel par l'intermédiaire d'ententes, de programmes ou d'initiatives ponctuelles entre différents ministères et organismes québécois et des institutions et des gouvernements étrangers. Depuis 2016, le gouvernement du Québec a contribué à cinq reprises au Fonds international pour la diversité culturelle, pour une contribution totale de 400 k\$ CAD depuis 2008.

De plus, le Québec a maintenu un dialogue constant avec la Coalition pour la diversité des expressions culturelles (CDEC) et il a continué de la soutenir financièrement pour ses activités de fonctionnement, ainsi que pour des activités ponctuelles. Le Québec a également entretenu un dialogue avec la Chaire UNESCO sur la diversité des expressions culturelles de l'Université Laval (Québec) et a soutenu certains projets de cette dernière, dont la réalisation de *l'Étude sur la coopération internationale avec les pays africains francophones en vue de mettre en œuvre la Convention sur la diversité des expressions culturelles dans l'environnement numérique* et celle du *Guide de négociation des clauses culturelles dans les accords de commerce*.

Le Québec a aussi promu la Convention dans diverses enceintes internationales, notamment lors de la négociation de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM). L'interface entre le commerce et la culture constitue une priorité pour le Québec. Dans le cadre de toute négociation d'accords commerciaux, le Québec veut non seulement protéger les politiques et mesures actuelles, mais aussi préserver sa capacité d'adopter des politiques et mesures culturelles dans le futur, en particulier dans l'environnement numérique.

Sur le plan international, la pandémie de la COVID 19 a engendré des défis colossaux particulièrement dans le secteur culturel. Le MCC et ses sociétés d'État ont déployé des mesures financières d'urgence pour atténuer ces conséquences dans tous les domaines culturels confondus, des mesures qui se veulent complémentaires à celles du gouvernement fédéral canadien. Par ailleurs, au moment d'écrire ces lignes, le gouvernement du Québec travaille ardemment à la conception de mesures pour assurer la relance du secteur culturel, une fois la crise sanitaire passée. Les besoins sont majeurs et le Québec souhaite soutenir ses milieux culturels, tout comme leurs artisans, non seulement pour leur survie financière, mais également pour préserver leur diversité et leur créativité.

Enfin, le chantier amorcé pour réviser les deux lois québécoises sur le statut de l'artiste, adoptées il y a plus de trente ans, sera l'occasion de les moderniser pour répondre aux réalités actuelles du milieu culturel.

NB : le présent rapport présente un portrait d'ensemble de l'écosystème culturel au Québec, de même que quelques exemples pour chaque domaine de suivi de la Convention. Il ne s'agit donc pas d'une liste exhaustive de toutes les politiques et mesures mises en place au Québec depuis 2016.



OBJECTIF 1

SOUTENIR DES SYSTÈMES DE GOUVERNANCE DURABLES DE LA CULTURE



1.1. SECTEURS CULTURELS ET CRÉATIFS

INTRODUCTION

Les Parties doivent fournir des informations sur les cadres réglementaires et les politiques et mesures sectorielles qu'elles ont adoptées pour soutenir les secteurs culturels et créatifs et protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles sur leur territoire (aux niveaux national, régional ou local) et aux différentes étapes de la chaîne de valeur (création, production, distribution/diffusion, participation/jouissance). Elles devront également rendre compte des programmes éducatifs et de formation dans le domaine des arts et dans les secteurs culturels et créatifs ainsi que des mesures et des programmes de soutien à la création d'emplois et à l'entrepreneuriat. Les Parties fourniront également des informations sur les mécanismes qu'elles ont établis pour promouvoir la coopération interministérielle, ainsi que la coopération entre les autorités nationales et régionales/locales.

QUESTIONS CLÉS

1. Un ministère (ou une agence avec un statut ministériel) est responsable des secteurs culturels et créatifs :

OUI NON

2. Des administrations ou des gouvernements régionaux, provinciaux ou locaux disposent de responsabilités décentralisées en matière de politiques et de mesures pour la promotion des secteurs culturels et créatifs :

OUI NON

3. Des cadres réglementaires, des lois, des politiques et/ou des stratégies sectorielles soutenant les industries culturelles et créatives ont été révisés ou adoptés durant ces 4 dernières années :

OUI NON

Si OUI, l'un de ces instruments a-t-il été élaboré grâce à des mécanismes de coopération interministérielle (incluant différents ministères compétents dans des domaines tels que la communication, l'éducation, les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), le commerce, les affaires étrangères, le travail, les finances) ?

OUI NON

4. Des programmes éducatifs et de formations spécifiques au domaine des arts et aux secteurs culturels et créatifs sont établis, incluant:

- des programmes d’alphabétisation numérique pour la créativité et l’expérimentation
- des programmes d’enseignement et formation technique et professionnelle dans les domaines suivants :

- Cinéma/arts audiovisuels
- Design
- Arts numériques
- Musique
- Arts de la scène
- Édition
- Arts visuels
- Gestion culturelle

- des diplômes universitaires et de l’éducation supérieure dans les domaines suivants :

- Cinéma/arts audiovisuels
- Design
- Arts numériques
- Musique
- Arts de la scène
- Édition
- Arts visuels
- Gestion culturelle

5. Des mesures et programmes spécifiques ont été mis en œuvre durant ces quatre dernières années pour :

- soutenir la création d’emplois dans les secteurs culturels et créatifs
- encourager la formalisation et la croissance des micro, petites et moyennes entreprises culturelles

6. Des bureaux statistiques et des organismes de recherche ont produit des données durant ces 4 dernières années :

- en lien avec les secteurs culturels et créatifs
- pour évaluer des politiques culturelles

1.1.1 Politique culturelle, *Partout, la culture*

1	Nom de la politique/mesure : Politique culturelle, <i>Partout, la culture</i>
2	Nom de l’agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure : Ministère de la Culture et des Communications (MCC) du Québec
3	Domaine(s) culturel(s) couvert(s) par la politique/mesure : <input checked="" type="checkbox"/> Cinéma/arts audiovisuels <input checked="" type="checkbox"/> Design <input checked="" type="checkbox"/> Arts numériques <input checked="" type="checkbox"/> Musique <input checked="" type="checkbox"/> Édition <input checked="" type="checkbox"/> Arts visuels <input checked="" type="checkbox"/> Arts de la scène <input checked="" type="checkbox"/> Secteurs culturels et créatifs
4	Site Internet de la politique/mesure, si possible: https://partoutlaculture.gouv.qc.ca/politique/
5	Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure : Le MCC a lancé la Politique culturelle du Québec, <i>Partout, la culture</i> en juin 2018. Il s’agit de la deuxième politique culturelle à voir le jour au Québec et de la première qui fait référence à la Convention. La nouvelle politique mise sur les acquis de celle de 1992, tout en proposant des orientations adaptées aux enjeux actuels. Elle est intemporelle et est opérationnalisée dans le cadre d’un plan d’action gouvernemental d’une durée de cinq ans (voir fiche 1.1.2). Elle est issue d’un vaste processus de consultations : des milliers de Québécoises et de Québécois ont participé à cet exercice, en tant que représentants d’organismes ou à titre individuel.

La présente politique vise l'avancement de la société québécoise par le renforcement de l'écosystème artistique et culturel, l'adaptation des interventions à l'ère numérique et l'ouverture à d'autres dimensions. Ainsi, le loisir culturel, la pratique en amateur, le bénévolat, l'aménagement du territoire et la conservation du patrimoine culturel y occupent une plus grande place, ce qui leur permettra de s'insérer davantage dans le système culturel.

Comme son nom l'indique, la politique culturelle veut assurer la présence et la vitalité de la culture québécoise partout : dans toutes les régions du Québec, dans la vie de l'ensemble de la population, sur la scène internationale et dans l'univers numérique.

Différents moments charnières, dont l'adoption de la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* en 2005, inspirent les principes sur lesquels s'appuie cette politique culturelle : le rôle essentiel de la culture ; l'affirmation du caractère francophone du Québec ; l'accès, la participation et la contribution de tous à la culture et ; l'autonomie de la création et la liberté d'expression et d'information.

Cette politique culturelle s'articule autour de quatre grandes orientations qui traduisent la vision gouvernementale quant à la place de la culture dans la société. Ces orientations s'appuient sur les trois dimensions du développement durable, à savoir les dimensions sociale, environnementale et économique. Elles sont étroitement liées et interdépendantes en ce qui a trait à leur conception et à leur mise en œuvre :

1. Contribuer à l'épanouissement individuel et collectif grâce à la culture

Cette orientation porte sur la valorisation du caractère essentiel de la culture et de la langue française dans la vie des gens et des collectivités, entre autres par la reconnaissance de leur lien indissociable avec l'éducation. Le gouvernement du Québec aspire à ce que toutes et tous puissent accéder, participer et contribuer de manière significative à une vie culturelle québécoise riche et inclusive.

2. Façonner un environnement propice à la création et au rayonnement des arts et de la culture

En vertu de cette orientation, le gouvernement renouvelle son soutien aux artistes professionnels et aux créateurs, ainsi qu'aux travailleurs, industries et organismes culturels. Il s'agit de leur permettre de mieux refléter l'évolution et la diversité des formes d'expressions artistiques et culturelles et d'être les porte-étendards de la créativité québécoise au Québec, au Canada et à l'étranger.

3. Dynamiser la relation entre la culture et le territoire

Cette orientation prend en compte la diversité des régions et prône l'équité dans les interventions. Le gouvernement vise à ce que l'engagement des collectivités, la présence d'établissements et d'organismes culturels ainsi que la conservation du patrimoine contribuent à la qualité des milieux de vie. L'inclusion de préoccupations culturelles dans la planification de l'aménagement du territoire y est considérée comme un atout. Enfin, cette orientation réaffirme clairement le rôle majeur des partenaires municipaux, de la capitale nationale (Québec), de la métropole (Montréal) et des communautés autochtones qui s'engagent activement en matière de culture.

4. Accroître l'apport de la culture et des communications à l'économie et au développement du Québec

Cette orientation se concentre sur la mise en place de conditions favorables pour que la culture contribue au plein essor d'une société créative, innovante et prospère. Elle vise, d'une part, l'adaptation continue des milieux aux transformations induites par l'évolution accélérée des technologies et, d'autre part, la découverte et la visibilité de la culture québécoise dans un monde globalisé. À ces fins, le gouvernement du Québec entend appuyer la croissance de l'entrepreneuriat culturel, encourager les partenariats et favoriser le développement des compétences.

Engagements particuliers à l'égard des Autochtones

Pour bien marquer l'importance que le gouvernement du Québec accorde aux cultures des Premières Nations et de la nation inuite, une section distincte est consacrée aux priorités gouvernementales les concernant. Présentée en ouverture de document, cette section recense des engagements qui tiennent compte de l'histoire et des modes de vie contemporains propres aux onze nations autochtones du Québec. Cela dit, les Autochtones bénéficient également des autres propositions mises de l'avant dans la présente politique et dans le plan d'action qui y est associé.

6	<p>La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON La politique culturelle vise l'ensemble de la population, y compris la jeunesse.</p>
7	<p>Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON</p>
8	<p>Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ? S/O</p>
9	<p>Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains : La politique culturelle est opérationnalisée dans le cadre d'un plan d'action qui couvre la période 2018 à 2023. Celui-ci compte 41 mesures répondant aux objectifs et aux orientations de la politique et prévoit des investissements de 600, 9 M\$ CAD sur 5 ans.</p>
10	<p>Nom(s) du/des partenaires engagé(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure : 36 ministères et organismes québécois se sont engagés à travailler, de concert avec le MCC et son réseau de 11 sociétés d'État et organismes, à la concrétisation des objectifs de la politique culturelle.</p>
11	<p>Type(s) d'entité(s) engagée(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure : <input checked="" type="checkbox"/> Secteur public <input type="checkbox"/> Secteur privé <input type="checkbox"/> Société civile</p>
12	<p>La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON Un rapport du plan d'action et de ses mesures est effectué annuellement. Les effets de la politique et de son plan d'action seront évalués au terme du plan d'action soit en 2023-2024.</p>
13	<p>Si oui, quelles sont les principales conclusions/recommandations ? S/O</p>

1.1.2 Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023

1	<p>Nom de la politique/mesure : Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023</p>
2	<p>Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure : Le ministère de la Culture et des Communications (MCC) du Québec est responsable de la coordination de la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023.</p>
3	<p>Domaine(s) culturel(s) couvert(s) par la politique/mesure : <input checked="" type="checkbox"/> Cinéma/arts audiovisuels <input checked="" type="checkbox"/> Design <input checked="" type="checkbox"/> Arts numériques <input checked="" type="checkbox"/> Musique <input checked="" type="checkbox"/> Édition <input checked="" type="checkbox"/> Arts visuels <input checked="" type="checkbox"/> Arts de la scène <input checked="" type="checkbox"/> Secteurs culturels et créatifs</p>

4	Site Internet de la politique/mesure, si possible: https://partoutlaculture.gouv.qc.ca/plan-daction/
5	<p>Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure : Le Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023 accompagne la Politique culturelle du Québec, <i>Partout, la culture</i>. Il exprime la vision du gouvernement et établit ses priorités par la proposition d'un premier ensemble de gestes concrets visant à assurer la présence et la vitalité de la culture québécoise partout et au bénéfice de tous.</p> <p>Ce plan comporte 41 mesures qui permettront de mieux appuyer les personnes et les organisations qui sont au cœur du dynamisme culturel québécois et de développer de nouveaux réseaux de partenaires dans les sphères sociales, économiques et territoriales. Elles s'inscrivent en complémentarité des actions déjà entreprises par le gouvernement pour stimuler la créativité et l'innovation en culture au Québec. Les mesures préconisées ne touchent pas un secteur d'intervention en particulier. Elles s'adressent à tous de manière transversale. Des mesures supplémentaires pourront s'ajouter et faire évoluer ce plan au cours des prochaines années.</p> <p>Dans un contexte où l'offre culturelle est abondante et mondialisée, ce plan d'action vise l'atteinte d'objectifs cruciaux pour la culture québécoise : attirer l'attention sur elle et la rendre accessible à tous, pour que chacun puisse découvrir les produits culturels québécois et les apprécier.</p>
6	<p>La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON Les mesures du Plan d'action s'adressent à tous de manière transversale, y compris la jeunesse.</p>
7	<p>Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON</p>
8	<p>Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ? S/O</p>
9	<p>Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains : Le Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023 compte 41 mesures répondant aux objectifs et aux orientations de la Politique culturelle, <i>Partout, la culture</i>, et prévoit des investissements de 600, 9 M\$ CAD sur 5 ans.</p>
10	<p>Nom(s) du/des partenaires engagé(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure : 36 ministères et organismes québécois se sont engagés à travailler, de concert avec le MCC et son réseau de 11 sociétés d'État et organismes, à la mise en œuvre du Plan d'action.</p>
11	<p>Type(s) d'entité(s) engagée(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure : <input checked="" type="checkbox"/> Secteur public <input type="checkbox"/> Secteur privé <input type="checkbox"/> Société civile</p>
12	<p>La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON Un rapport du plan d'action et de ses mesures est effectué annuellement et un bilan sera réalisé en 2020-2021. Les effets de la politique et de son plan d'action seront évalués au terme du plan d'action soit en 2023-2024.</p>
13	<p>Si oui, quelles sont les principales conclusions/recommandations ? S/O</p>

1.1.2.1 Mesure 5 : « Offrir aux Québécoises et aux Québécois l'accès gratuit aux musées un dimanche par mois »

1	Nom de la politique/mesure : Mesure 5 du Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023 : « Offrir aux Québécoises et aux Québécois l'accès gratuit aux musées un dimanche par mois »
2	Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure : Ministère de la Culture et des Communications (MCC) du Québec
3	Domaine(s) culturel(s) couvert(s) par la politique/mesure : <input type="checkbox"/> Cinéma/arts audiovisuels <input type="checkbox"/> Design <input type="checkbox"/> Arts numériques <input type="checkbox"/> Musique <input type="checkbox"/> Édition <input checked="" type="checkbox"/> Arts visuels <input type="checkbox"/> Arts de la scène <input checked="" type="checkbox"/> Secteurs culturels et créatifs
4	Site Internet de la politique/mesure, si possible: https://mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/Politique_culturelle/Plandactionculture20182023_web.pdf
5	Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure : La mesure 5 du Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023 vise à offrir aux Québécoises et aux Québécois l'accès gratuit aux musées un dimanche par mois. L'action prévue pour cette mesure est : <ul style="list-style-type: none"> • Instauration d'une mesure de gratuité grâce à une bonification du budget de fonctionnement des musées nationaux et privés soutenus par le MCC.
6	La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON La mesure vise l'ensemble de la population, incluant la jeunesse.
7	Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
8	Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ? La mesure 5 permet d'assurer l'accessibilité à la culture québécoise partout et au bénéfice de tous les Québécois et Québécoises. Les musées participants ont pu constater une augmentation et une diversification de leur fréquentation lors de ces journées de gratuité.
9	Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains : Un montant total de 5 M\$ CAD sur la période 2018-2023 est prévu pour la mise en œuvre de cette mesure, pour l'ensemble des sociétés d'État concernées.
10	Nom(s) du/des partenaires engagé(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure : Musées nationaux et privés soutenus par le MCC

11	Type(s) d'entité(s) engagée(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure : <input checked="" type="checkbox"/> Secteur public <input checked="" type="checkbox"/> Secteur privé <input type="checkbox"/> Société civile
12	La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
13	Si oui, quelles sont les principales conclusions/recommandations ? S/O

1.1.2.2 Mesure 8 : « Conclure une nouvelle alliance culture-éducation-famille »

1	Nom de la politique/mesure : Mesure 8 du Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023 : « Conclure une nouvelle alliance culture-éducation-famille »
2	Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure : Ministère de la Culture et des Communications (MCC) du Québec
3	Domaine(s) culturel(s) couvert(s) par la politique/mesure : <input checked="" type="checkbox"/> Cinéma/arts audiovisuels <input type="checkbox"/> Design <input type="checkbox"/> Arts numériques <input checked="" type="checkbox"/> Musique <input type="checkbox"/> Édition <input checked="" type="checkbox"/> Arts visuels <input checked="" type="checkbox"/> Arts de la scène <input checked="" type="checkbox"/> Secteurs culturels et créatifs
4	Site Internet de la politique/mesure, si possible: https://mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/Politique_culturelle/Plandactionculture20182023_web.pdf
5	Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure : La culture et l'éducation, des partenaires indissociables La culture et l'éducation vont de pair, et ce, dès la petite enfance. La culture constitue, en effet, un terrain fertile pour l'apprentissage tout au long de la vie, pour l'acquisition d'habiletés sociales, interculturelles et citoyennes ainsi que pour l'amélioration de la capacité de communiquer. Le numérique permet d'ailleurs un élargissement considérable de l'influence du champ culturel à cet égard. La place accordée à la culture à l'école, tout comme l'intégration d'activités et de sorties culturelles au cursus scolaire, est donc de première importance. Il est dans la logique des choses que les ministères responsables de la culture et de l'éducation collaborent depuis deux décennies, et que cette collaboration s'inscrive dans une démarche évolutive tenant compte des changements sociaux. Les compétences nécessaires à la vie au XXI ^e siècle occasionnent en effet l'émergence de nouveaux besoins éducatifs, qui sollicitent autrement les acteurs appelés à intervenir auprès des jeunes, notamment le ministère de la Famille. Les actions prévues pour cette mesure sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • initiation des élèves à des disciplines artistiques qui ne figurent pas dans le Programme de formation de l'école québécoise, comme le cinéma; • sensibilisation des familles ainsi que des milieux scolaires et de la petite enfance aux bienfaits liés à la pratique d'activités culturelles;

	<ul style="list-style-type: none"> • enrichissement de la formation des enseignants et des éducateurs pour une meilleure intégration de la dimension culturelle à leur pratique professionnelle; • offre de formation aux artistes et aux travailleuses et travailleurs culturels qui désirent optimiser leur intervention en milieu scolaire; • mise en place d'un chantier collaboratif de recherche pour accroître les connaissances sur la relation des jeunes avec la culture (champs d'intérêt, comportements, freins à l'accès, place et retombées de la culture à l'école, etc.); • mutualisation et partage des connaissances, des expertises et des projets des sociétés d'État en culture qui sont actives dans la relation culture-éducation-famille.
6	La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
7	Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
8	Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ? S/O
9	Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains : 30,5 M\$ CAD sur 5 ans (2018-2023)
10	Nom(s) du/des partenaires engagé(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur Ministère de la Famille Sociétés d'État en culture
11	Type(s) d'entité(s) engagée(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure : <input checked="" type="checkbox"/> Secteur public <input type="checkbox"/> Secteur privé <input type="checkbox"/> Société civile
12	La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
13	Si oui, quelles sont les principales conclusions/recommandations ? S/O

1.1.2.3 Mesure 9 : « Améliorer l'offre de sorties et d'activités culturelles dans le parcours éducatif »

1	Nom de la politique/mesure : Mesure 9 du Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023 : « Améliorer l'offre de sorties et d'activités culturelles dans le parcours éducatif »
2	Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure : Ministère de la Culture et des Communications (MCC) du Québec
3	Domaine(s) culturel(s) couvert(s) par la politique/mesure : <input checked="" type="checkbox"/> Cinéma/arts audiovisuels <input type="checkbox"/> Design <input type="checkbox"/> Arts numériques <input checked="" type="checkbox"/> Musique <input checked="" type="checkbox"/> Édition <input checked="" type="checkbox"/> Arts visuels <input checked="" type="checkbox"/> Arts de la scène <input checked="" type="checkbox"/> Secteurs culturels et créatifs

4	<p>Site Internet de la politique/mesure, si possible: https://mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/Politique_culturelle/Plandactionculture20182023_web.pdf</p>
5	<p>Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure : Les effets recherchés de cette mesure sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • multiplication des occasions pour les élèves de vivre des expériences culturelles (arts visuels, chant choral, création vidéo, improvisation théâtrale, etc.) en classe, pendant les activités parascolaires ou au service de garde en milieu scolaire; • augmentation du nombre d'enfants et d'adultes en formation qui accèdent à un éventail diversifié d'activités associées à différents domaines culturels (arts de la scène, littérature, muséologie, etc.), peu importe s'ils fréquentent un centre de la petite enfance, une garderie subventionnée, une école ou un centre d'éducation des adultes; • accroissement de l'offre d'activités culturelles des collèges et des universités.
6	<p>La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p>
7	<p>Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON</p>
8	<p>Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ? S/O</p>
9	<p>Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains : 35 M\$ CAD sur 5 ans (2018-2023)</p>
10	<p>Nom(s) du/des partenaires engagé(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur Ministère de la Famille</p>
11	<p>Type(s) d'entité(s) engagée(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure : <input checked="" type="checkbox"/> Secteur public <input type="checkbox"/> Secteur privé <input type="checkbox"/> Société civile</p>
12	<p>La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON</p>
13	<p>Si oui, quelles sont les principales conclusions/recommandations ? S/O</p>

1.1.2.4 Mesure 16 : « Mettre en œuvre des solutions concrètes à la problématique de l'emploi, de la rémunération et de la protection sociale des artistes professionnels et des travailleuses et travailleurs culturels »

1	<p>Nom de la politique/mesure : Mesure 16 du Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023 : « Mettre en œuvre des solutions concrètes à la problématique de l'emploi, de la rémunération et de la protection sociale des artistes professionnels et des travailleuses et travailleurs culturels »</p>
---	---

2	<p>Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure : Ministère de la Culture et des Communications (MCC) du Québec</p>
3	<p>Domaine(s) culturel(s) couvert(s) par la politique/mesure :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Cinéma/arts audiovisuels <input checked="" type="checkbox"/> Design <input checked="" type="checkbox"/> Arts numériques <input checked="" type="checkbox"/> Musique <input checked="" type="checkbox"/> Édition <input checked="" type="checkbox"/> Arts visuels <input checked="" type="checkbox"/> Arts de la scène <input checked="" type="checkbox"/> Secteurs culturels et créatifs</p>
4	<p>Site Internet de la politique/mesure, si possible: https://mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/Politique_culturelle/Plandactionculture20182023_web.pdf</p>
5	<p>Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure :</p> <p>Les artistes et les travailleurs culturels : au cœur d'une société créative</p> <p>En raison de leur rôle social et identitaire majeur, les artistes et les travailleurs culturels doivent être reconnus à leur juste valeur. Ils sont à la base d'une chaîne dont les maillons interdépendants permettent à l'ensemble de la société d'accéder à l'art et à la culture, de s'y reconnaître et même de s'y projeter.</p> <p>Le travail artistique et culturel se caractérise souvent par la précarité d'emploi, le cumul de statuts et la combinaison de plusieurs modes de rémunération. Encore aujourd'hui, de nombreux créateurs n'arrivent pas à vivre de leur art. Quant aux travailleurs culturels, leur réalité se révèle diverse et mal documentée. Leur situation est tributaire de la vitalité des ressources financières des organisations et des entreprises culturelles, qui influent directement sur leurs conditions de travail. De plus, de multiples transformations affectent le milieu culturel, telles la dématérialisation et la multiplication des contenus, l'évolution des modèles d'affaires, la difficulté de perception des droits d'auteur et les nouvelles habitudes de consommation. Ces changements ont des effets sur les conditions socioéconomiques des artistes et des travailleurs culturels. Enfin, les mesures de protection sociale et de développement professionnel qui leur sont destinées requièrent une attention particulière, qu'elles concernent la retraite, la santé, les périodes d'inactivité ou d'autres aspects de la vie professionnelle.</p> <p>Tout cela pose des défis majeurs pour la reconnaissance et la rétribution du travail artistique et culturel, pour le maintien et l'acquisition des compétences, pour la protection et la rétention de la main-d'œuvre, ainsi que pour la pérennité des organisations et des entreprises du secteur culturel.</p> <p>Les actions prévues à court terme pour cette mesure sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Révision des deux lois sur le statut de l'artiste (Des consultations publiques pour la révision de ces lois ont été annoncées en décembre 2019. Elles ont été suspendues en avril 2020 en raison de la pandémie de la Covid-19, mais devraient reprendre dès que possible). • Conclusion d'une entente avec la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST) pour protéger les artistes du cirque lors de leurs entraînements; • Création d'un guichet unique d'aide et d'accompagnement pour les victimes d'agressions sexuelles et de harcèlement; • Offre de formation pour sensibiliser l'ensemble du secteur culturel québécois à la prévention des agressions sexuelles et du harcèlement; • Mise en œuvre de services d'accompagnement pour faciliter la transition de carrière des artistes des arts de la scène (danse, cirque, théâtre et musique). <p>Autres actions prévues :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la connaissance des conditions socioéconomiques des artistes et des travailleuses et travailleurs culturels; • Examen de moyens pour améliorer l'accès des artistes et des travailleuses et travailleurs culturels à un régime de retraite, à des assurances collectives et à des mesures fiscales adaptées à leur réalité; • Obtention d'une reconnaissance des métiers traditionnels dans le domaine du bâtiment par l'industrie de la construction et élaboration d'un programme de formation pour assurer la transmission des savoir-faire liés au patrimoine bâti.

6	La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
7	Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
8	Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ? S/O
9	Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains : 5 M\$ CAD sur 5 ans (2018-2023)
10	Nom(s) du/des partenaires engagé(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure : Conseil des arts et des lettres du Québec, Société de développement des entreprises culturelles, ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Observatoire de la Culture et des Communications du Québec, Commission de la construction du Québec, Secrétariat à la condition féminine
11	Type(s) d'entité(s) engagée(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure : <input checked="" type="checkbox"/> Secteur public <input type="checkbox"/> Secteur privé <input type="checkbox"/> Société civile
12	La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
13	Si oui, quelles sont les principales conclusions/recommandations ? S/O

1.1.2.5 Mesure 17 : « Bonifier l'accès des artistes et des travailleuses et travailleurs culturels à la formation »

1	Nom de la politique/mesure : Mesure 17 du Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023 : « Bonifier l'accès des artistes et des travailleuses et travailleurs culturels à la formation »
2	Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure : Ministère de la Culture et des Communications (MCC) du Québec
3	Domaine(s) culturel(s) couvert(s) par la politique/mesure : <input checked="" type="checkbox"/> Cinéma/arts audiovisuels <input checked="" type="checkbox"/> Design <input checked="" type="checkbox"/> Arts numériques <input checked="" type="checkbox"/> Musique <input checked="" type="checkbox"/> Édition <input checked="" type="checkbox"/> Arts visuels <input checked="" type="checkbox"/> Arts de la scène <input checked="" type="checkbox"/> Secteurs culturels et créatifs
4	Site Internet de la politique/mesure, si possible: https://mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/Politique_culturelle/Plandactionculture20182023_web.pdf
5	Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure : Les actions prévues pour « bonifier l'accès des artistes et des travailleuses et travailleurs culturels à la formation » sont les suivantes :

	<ul style="list-style-type: none"> • Examen de l'ensemble de la formation artistique disponible au Québec dans la perspective d'en améliorer la cohérence et l'accessibilité, et création d'un répertoire unifié de l'offre; • Révision du Plan national de formation en métiers d'art; • Création d'un pôle d'excellence en art et créativité numérique regroupant les réseaux de l'enseignement, de la recherche et de la culture ainsi que les entreprises créatives; • Actualisation de l'engagement tripartite MCC-MTESS-CPMT pour assurer la présence de formation continue en culture partout au Québec (Stratégie nationale de la main-d'œuvre); • Bonification du soutien accordé au Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec, à l'École nationale de l'humour et à l'École nationale de cirque.
6	La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
7	Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
8	Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ? S/O
9	Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains : 14,3 M\$ CAD sur 5 ans (2018-2023)
10	Nom(s) du/des partenaires engagé(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure : Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur Commission des partenaires du marché du travail Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec Conseil des arts et des lettres du Québec
11	Type(s) d'entité(s) engagée(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure : <input checked="" type="checkbox"/> Secteur public <input type="checkbox"/> Secteur privé <input type="checkbox"/> Société civile
12	La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
13	Si oui, quelles sont les principales conclusions/recommandations ? S/O

1.1.3 Vision internationale du Québec

1	Nom de la politique/mesure : Vision internationale du Québec
2	Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure : Ministère des Relations internationales et de la Francophonie Ministère de la Culture et des Communications (dimension culturelle)
3	Domaine(s) culturel(s) couvert(s) par la politique/mesure : <input checked="" type="checkbox"/> Cinéma/arts audiovisuels <input checked="" type="checkbox"/> Design <input checked="" type="checkbox"/> Arts numériques <input checked="" type="checkbox"/> Musique <input checked="" type="checkbox"/> Édition <input checked="" type="checkbox"/> Arts visuels <input checked="" type="checkbox"/> Arts de la scène <input checked="" type="checkbox"/> Secteurs culturels et créatifs (Muséologie)

4	<p>Site Internet de la politique/mesure, si possible: https://www.quebec.ca/gouv/politiques-orientations/vision-internationale-quebec/</p>
5	<p>Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure :</p> <p>À l'automne 2019, le gouvernement du Québec a mis à jour sa Politique internationale en rendant publique la Vision internationale du Québec (VIQ). La culture et la spécificité québécoises, fondements de l'action internationale du Québec, s'inscrivent en filigrane de plusieurs des moyens mis de l'avant par cette politique qui vise à renforcer la diplomatie économique québécoise. Cette Vision appelle notamment au soutien du rayonnement international de la culture, des artistes et des industries culturelles du Québec, en reconnaissant que « le contenu culturel est l'un des meilleurs véhicules permettant de faire valoir l'identité d'une nation et de promouvoir ses intérêts dans les autres domaines de sa politique extérieure, notamment dans le domaine économique. » Plus spécifiquement, la Vision internationale rappelle l'attachement du Québec au principe de la diversité des expressions culturelles et reconnaît l'importance de la Convention comme une mesure fondamentale pour assurer le déploiement des cultures francophones à l'étranger.</p> <p>La VIQ consacre un chapitre à la culture, intitulé « Promouvoir la culture et les artistes du Québec sur la scène internationale », où l'on fait état des mesures envisagées pour soutenir les artistes, les entreprises et les organismes culturels dans leurs actions de développement de marchés internationaux (voir fiche 2.1.1). Le gouvernement du Québec compte ainsi stimuler l'exportation, le rayonnement et la découvrabilité des œuvres ainsi que des productions culturelles québécoises par certaines actions, dont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le soutien aux tournées ainsi qu'à la diffusion et à l'exportation des productions culturelles québécoises; • Augmenter le soutien à la mobilité hors Québec des artistes, des organismes et des entreprises culturelles; • Créer des vitrines culturelles et accentuer les présences collectives à l'étranger; • Doter une enveloppe d'aide à la coproduction internationale; • Renforcer les services offerts aux milieux culturels par les représentations du Québec à l'étranger. <p>Des fonds sont également prévus pour renforcer les actions de coopération culturelle et accroître la présence du Québec au sein des forums internationaux. Parmi les actions envisagées, figurent celles-ci :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La conclusion de partenariats, de signatures de nouvelles ententes bilatérales de coopération et l'ajout d'un volet culturel à certaines ententes de coopération existantes; • La promotion de la diversité des expressions culturelles, en collaboration notamment avec les pays en développement de la Francophonie; • La consolidation de l'engagement du Québec auprès de ses partenaires de la Francophonie et de son rôle en matière de culture au sein de l'UNESCO; • Le renforcement de la coopération au sein de la Francophonie en vue d'accroître la visibilité des contenus culturels francophones dans l'univers numérique. <p>Pour atteindre ses objectifs, le gouvernement entend s'appuyer sur les outils et les leviers que constituent les programmes de soutien à la mise en marché des biens et services culturels québécois, le réseau des attachés culturels répartis dans les représentations du Québec à l'étranger et le développement d'une intelligence d'affaires dans les secteurs culturels les plus porteurs.</p>
6	<p>La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON</p>
7	<p>Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON</p>
8	<p>Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ? S/O</p>

9	Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains : N/D
10	Nom(s) du/des partenaires engagé(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure : Ministère de l'Économie et de l'Innovation, organismes et sociétés d'État dans le domaine de la culture
11	Type(s) d'entité(s) engagée(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure : <input checked="" type="checkbox"/> Secteur public <input type="checkbox"/> Secteur privé <input type="checkbox"/> Société civile
12	La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
13	Si oui, quelles sont les principales conclusions/recommandations ? S/O

1.1.4 Agrément des institutions muséales du Québec

1	Nom de la politique/mesure : Agrément des institutions muséales du Québec
2	Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure : Ministère de la Culture et des Communications (MCC) du Québec
3	Domaine(s) culturel(s) couvert(s) par la politique/mesure : <input type="checkbox"/> Cinéma/arts audiovisuels <input type="checkbox"/> Design <input type="checkbox"/> Arts numériques <input type="checkbox"/> Musique <input type="checkbox"/> Édition <input type="checkbox"/> Arts visuels <input type="checkbox"/> Arts de la scène <input checked="" type="checkbox"/> Secteurs culturels et créatifs (Muséologie)
4	Site Internet de la politique/mesure, si possible: https://aim.formulaires.mcc.gouv.qc.ca/
5	Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure : <p>Mis en œuvre en 2018, l'agrément des institutions muséales québécoises est délivré par le MCC au nom du gouvernement du Québec. Il garantit à la population l'accès à un établissement d'intérêt public de qualité. Ce sceau de qualité s'inscrit dans le respect de normes reconnues internationalement en matière de pratiques muséologiques, de planification, de protection et de mise en valeur du patrimoine.</p> <p>L'agrément représente la première exigence d'admissibilité aux programmes du MCC et de ses partenaires gouvernementaux concernés par la mission des institutions muséales. Il est valable pour une période de cinq ans.</p> <p>Pour obtenir un agrément, l'institution muséale québécoise doit se conformer à certains critères d'admissibilité et d'exigences en matière de gouvernance, de gestion des ressources, de services aux différentes clientèles, de gestion et de conservation des collections, de diffusion et d'éducation. La demande d'agrément doit être soumise avant la fin de la période annuelle de dépôt des demandes.</p> <p>À noter que les musées nationaux qui, en vertu de leurs lois constitutives, relèvent de la ministre de la Culture et</p>

	des Communications du Québec, et le Musée des beaux-arts de Montréal, en raison de son statut, sont automatiquement agréés et n'ont pas à déposer une demande d'agrément.
6	La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
7	Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
8	Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ? 149 institutions muséales ont été agréées au printemps 2019, sur 191 demandes déposées.
9	Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains : Pour l'année 2018-2019 : 200 k\$ CAD
10	Nom(s) du/des partenaires engagé(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure : Société des Musées du Québec
11	Type(s) d'entité(s) engagée(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure : <input checked="" type="checkbox"/> Secteur public <input type="checkbox"/> Secteur privé <input checked="" type="checkbox"/> Société civile
12	La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
13	Si oui, quelles sont les principales conclusions/recommandations ? S/O

1.1.5 Nouveau cadre de référence des ententes de développement culturel

1	Nom de la politique/mesure : Nouveau cadre de référence pour les ententes de développement culturel <i>Pour un partenariat souple et coopératif avec le milieu municipal</i>
2	Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure : Ministère de la Culture et des Communications (MCC) du Québec
3	Domaine(s) culturel(s) couvert(s) par la politique/mesure : <input checked="" type="checkbox"/> Cinéma/arts audiovisuels <input checked="" type="checkbox"/> Design <input checked="" type="checkbox"/> Arts numériques <input checked="" type="checkbox"/> Musique <input checked="" type="checkbox"/> Édition <input checked="" type="checkbox"/> Arts visuels <input checked="" type="checkbox"/> Arts de la scène <input checked="" type="checkbox"/> Secteurs culturels et créatifs
4	Site Internet de la politique/mesure, si possible: https://www.mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/EDC/Web-Cadre-Reference-2019.pdf

5	<p>Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure :</p> <p>Dans le rapport quadriennal du gouvernement du Québec de 2016, nous faisons état des ententes de développement culturel (EDC). Ces dernières constituent une occasion pour le MCC et les municipalités locales et régionales de mettre en commun leurs connaissances du territoire et d'arrimer leurs actions en culture et en communications. L'objectif est de soutenir le développement et la vitalité culturelle des territoires dans le cadre d'un partenariat coopératif et souple, au profit des citoyennes et citoyens, dans une perspective de développement durable.</p> <p>Un nouveau cadre de référence pour les ententes de développement culturel <i>Pour un partenariat souple et coopératif avec le milieu municipal</i> a été lancé par le MCC en septembre 2019.</p> <p>Ce dernier vient répondre aux besoins des partenaires nationaux, régionaux et locaux. Il a également été actualisé pour refléter les orientations et les axes d'intervention de la politique culturelle <i>Partout, la culture</i> (voir fiche 1.1.1), avec la participation de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et de l'Union des municipalités du Québec (UMQ).</p> <p>Le nouveau cadre s'articule autour de 3 axes liés au développement culturel des territoires, soit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Citoyenneté culturelle : valoriser une vie culturelle participative et engagée en permettant d'établir les conditions propices à l'appropriation, par les personnes et la collectivité, des moyens de création, de production et de diffusion. 2) Dynamisme des relations entre culture, patrimoine et territoire : mettre en valeur les éléments identitaires du territoire et stimuler le sentiment d'appartenance des collectivités. 3) Apport croisé des secteurs culturels, économiques et sociaux et leurs retombées dans la collectivité : positionner la culture comme une composante durable du développement économique, social et territorial. <p>Ces axes se déclinent en différents objectifs dans le cadre d'une entente de développement culturel. Les actions mises en œuvre dans les EDC peuvent comprendre des éléments transversaux aux différents axes, tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'inclusion et la diversité au sein des publics, des artistes professionnels et des travailleurs culturels; • La diversité des expressions artistiques et la mixité des pratiques culturelles; • Le développement culturel numérique.
6	<p>La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ?</p> <p><input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON</p> <p>Cependant, les objectifs définis dans le cadre d'une EDC peuvent cibler spécifiquement la jeunesse.</p>
7	<p>Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ?</p> <p><input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON</p>
8	<p>Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?</p> <p>La mise en place de ce nouveau cadre de référence s'illustre, entre autres, par une bonification du budget disponible pour la conclusion d'ententes. Cette bonification du budget a, entre autres, permis à 21 nouvelles ententes de voir le jour, ce qui porte le nombre total d'EDC à 109.</p> <p>Plusieurs programmes et projets porteurs découlent des EDC. Par exemple, l'entente de développement culturel avec la Ville de Québec a permis la réalisation de différents projets en culture, notamment dans le cadre de la mesure Première ovation (laquelle vise à soutenir la relève de Québec et de Wendake âgée de 18 à 35 ans en leur donnant les moyens de créer, de profiter de l'encadrement d'artistes renommés et de vivre leurs premières expériences professionnelles) et du soutien au rayonnement de Québec, comme ville créative de l'UNESCO en littérature. Le 31 octobre 2017, la Ville de Québec a fait son entrée dans le Réseau des villes créatives de l'UNESCO à titre de «Ville de littérature». Première ville francophone en Amérique du Nord à recevoir cette reconnaissance internationale, cette nouvelle désignation exige de maintenir et de développer un dynamisme littéraire dans la ville de Québec.</p> <p>L'entente de développement culturel avec la Ville de Montréal a permis le développement de projets en culture notamment via la Politique de développement culturel 2017-2022 Conquérir la créativité et l'expérience culturelle</p>

	<p><u>citoyenne à l'ère du numérique et de la diversité</u>, le programme <u>La pratique artistique amateur : vers une citoyenneté culturelle dans les quartiers</u> (lequel permet d'offrir une aide financière pour le développement et la réalisation de projets novateurs et structurants en pratique artistique amateur qui permettent d'utiliser la culture comme outil d'intervention pour agir sur des enjeux sociaux) et le programme <u>Médiations culturelles Mtl</u> (lequel permet de soutenir les initiatives des organismes culturels qui favorisent l'accès à la culture et à la participation de la population à la vie culturelle montréalaise. Les médiations artistiques et culturelles, l'engagement des communautés et dans les quartiers, ainsi que la participation des citoyens à la culture numérique représentent les trois axes prioritaires de ce programme).</p>
9	<p>Ressources financières allouées à la politique/mesure : En 2019-2020, la ministre de la Culture et des Communications a annoncé une bonification importante de 56 %, soit d'un montant supplémentaire de 5 065 285 \$CAD, versée dans les EDC arrivant à échéance en 2020. Ces partenariats culturels doivent nécessairement être conclus sur une base paritaire entraînant un investissement à parts égales des partenaires, ce qui signifie que l'annonce entraîne l'investissement d'une somme dépassant 14 M\$CAD dans l'ensemble du Québec.</p>
10	<p>Nom(s) du/des partenaires engagé(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure : Municipalités et MRC partenaires</p>
11	<p>Type(s) d'entité(s) engagée(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure : <input checked="" type="checkbox"/> Secteur public <input type="checkbox"/> Secteur privé <input type="checkbox"/> Société civile</p>
12	<p>La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON</p>
13	<p>Si oui, quelles sont les principales conclusions/recommandations ? S/O</p>

1.1.6 Programmes dédiés aux autochtones

1	<p>Nom de la politique/mesure : Programmes dédiés aux autochtones</p>
2	<p>Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure : Ministère de la Culture et des Communications (MCC) du Québec Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) Secrétariat à la jeunesse (SAJ) Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ)</p>
3	<p>Domaine(s) culturel(s) couvert(s) par la politique/mesure : <input checked="" type="checkbox"/> Cinéma/arts audiovisuels <input type="checkbox"/> Design <input checked="" type="checkbox"/> Arts numériques <input checked="" type="checkbox"/> Musique <input type="checkbox"/> Édition <input checked="" type="checkbox"/> Arts visuels <input checked="" type="checkbox"/> Arts de la scène <input checked="" type="checkbox"/> Secteurs culturels et créatifs</p>
4	<p>Site Internet de la politique/mesure, si possible: Programme aide au développement culturel autochtone du MCC : https://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=6342</p>

	<p>Re-connaître, programme de soutien aux arts autochtones : https://www.calq.gouv.qc.ca/actualites-et-publications/programme-reconnaitre-arts-autochtones/</p> <p>Wapikoni mobile, soutenu par le SAJ : Des ateliers mobiles de création audiovisuelle dans les communautés autochtones</p>
5	<p>Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure :</p> <p>Le MCC a mis en place des programmes spécifiques pour la clientèle autochtone. L'Appel de projets pour les Autochtones a eu lieu durant l'année 2019-2020 et visait à soutenir des projets dans trois secteurs d'intervention : médias, langues et culture chez les jeunes. Un programme visant à soutenir des ententes avec les nations autochtones a été reconduit. Un nouveau volet à ce programme a été créé afin de soutenir l'embauche d'agents de développement culturel dans les communautés. Enfin, le MCC soutient depuis plusieurs années les radios autochtones dans le cadre d'un programme d'Aide au fonctionnement.</p> <p>Depuis 2018, le CALQ offre aux artistes et organismes autochtones, un nouveau programme adapté aux réalités et aux spécificités de leurs modes de création, de production et de diffusion. Intitulé Re-connaître, ce programme a été conçu en consultation avec le milieu des arts et des lettres autochtones. Il permet de soutenir notamment la diffusion, la circulation et le rayonnement des œuvres et des artistes et organismes autochtones partout au Québec et à l'extérieur du Québec. Le programme soutient également les initiatives, le développement et la consolidation des organismes artistiques autochtones. Il facilite le début de la carrière et la professionnalisation des artistes autochtones en soutenant les premières expériences professionnelles, le parrainage et l'accompagnement. Il appuie les artistes autochtones dans leurs pratiques, tout au long de leur carrière et offre un mode de dépôt des demandes simplifié et un délai de réponse plus court. Une partie du dossier peut être présentée de façon écrite ou orale (enregistrée sur vidéo). Le programme peut aussi soutenir des formes d'art coutumières, traditionnelles et actuelles.</p> <p>Le SAJ soutient des ateliers mobiles de création audiovisuelles donnés par l'organisme Wapikoni mobile. L'objectif est de donner une voix aux jeunes autochtones (15 à 29 ans) par la création vidéo et musicale, de briser leur isolement et de les faire rayonner, à travers la diffusion de leurs œuvres, au Québec et ailleurs. Les activités prévues sont les suivantes : ateliers de créations audiovisuelles qui offrent aux jeunes autochtones la possibilité d'acquérir des compétences dans le domaine de la production audiovisuelle, tout en bénéficiant d'une intervention psychosociale; un studio de création mobile qui se déplace dans les communautés autochtones et qui va à la rencontre des jeunes; un projet pilote pour offrir deux ateliers supplémentaires, l'un dans une communauté crie et l'autre dans un village inuit, encore non desservis par l'organisme.</p> <p>BAnQ appuie des activités ponctuelles pour favoriser la participation des autochtones à la vie culturelle québécoise et la médiation culturelle entre les autochtones et non-autochtones. En 2018, dans le cadre de la série Parlons réconciliation, organisée par la Commission canadienne de l'UNESCO, BAnQ a organisé des rencontres à la Grande Bibliothèque et dans la communauté abénaquise d'Odanak entre des étudiants de niveau secondaire de l'Île de Montréal et des élèves de l'Institution Kiuna (établissement de niveau collégial pour étudiants autochtones) autour de films du Wapikoni mobile, soit des courts métrages réalisés par de jeunes autochtones. En 2019, BAnQ a également accueilli un colloque d'études autochtones avec soirée culturelle, organisé par le Centre interuniversitaire d'études et de recherches autochtones (CIERA) et mettant en valeur leurs arts contemporains et traditionnels à la Grande-Bibliothèque et à BAnQ.</p>
6	<p>La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Les ateliers mobiles de création audiovisuelle dans les communautés autochtones s'adressent spécifiquement aux jeunes. De plus, les rencontres organisées par BAnQ dans le cadre de la série « Parlons réconciliation » s'adressaient spécifiquement aux jeunes.</p>
7	<p>Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ?</p> <p><input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON</p>
8	<p>Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?</p> <p>En 2019-2020, 25 projets ont été soutenus dans le cadre de l'Appel de projets pour les Autochtones du MCC; 5 ententes de développement culturel ont été renouvelées, bonifiées ou créées ; 16 agents de développement</p>

	<p>culturel ont été embauchés et 16 radios ont été soutenues.</p> <p>En 2018-2019, le programme Re-connaître a permis de soutenir 20 artistes autochtones ainsi que 5 organismes.</p> <p>En 2018-2019, Wapikoni mobile a donné 21 ateliers de création audiovisuelle au Québec, a visité 17 communautés autochtones et 560 jeunes ont participé à ces ateliers.</p> <p>Parlons réconciliation : 100 élèves (de Montréal et d’Odanak) ont participé à quatre rencontres où ils ont visionné en tout 20 courts métrages du Wapikoni mobile, suivis de discussions entre eux.</p> <p>Colloque d’études autochtones : 25 sessions de conférenciers universitaires, autochtones et allochtones traitant d’enjeux autochtones devant plus d’une centaine de personnes et organisation d’une soirée culturelle avec une dizaine d’artistes autochtones devant un public de 200 personnes.</p>
9	<p>Ressources financières allouées à la politique/mesure :</p> <p>En 2019-2020, un montant de 2 299 983 \$ CAD a été octroyé par le MCC pour des nouvelles initiatives dans le cadre des programmes dédiés aux Autochtones.</p> <p>En 2018-2019, un montant de 472 255 \$ a été versé en bourses et subventions dans le cadre du programme Re-connaître. Ce montant s’ajoute au soutien accordé aux artistes et organismes autochtones dans les autres programmes du CALQ.</p> <p>En 2018-2019, le SAJ a soutenu au fonctionnement l’organisme Wapikoni mobile à la hauteur de 60 k\$ CAD et un montant de 90 k\$ CAD a permis de soutenir le projet des ateliers dans les communautés crie et inuites.</p> <p>Parlons réconciliation : BAnQ a appuyé ces rencontres pour un montant de 5 000 \$ CAD.</p> <p>Colloque d’études autochtones : BAnQ a soutenu l’événement à hauteur de 2 000\$ CAD et a offert gratuitement ses auditoriums (valeur de 13 000 \$ CAD).</p>
10	<p>Nom(s) du/des partenaires engagé(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure :</p> <p>Programmes du MCC : Secrétariat aux affaires autochtones BAnQ : Commission canadienne pour l’UNESCO, Wapikoni mobile, Institution Kiuna, Collège Jean-de-Brébeuf, Collège Sainte Marcelline, Centre interuniversitaire d’études et de recherches autochtones (CIERA)</p>
11	<p>Type(s) d’entité(s) engagée(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Secteur public <input type="checkbox"/> Secteur privé <input checked="" type="checkbox"/> Société civile</p>
12	<p>La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?</p> <p><input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON</p>
13	<p>Si oui, quelles sont les principales conclusions/recommandations ?</p> <p>S/O</p>

1.1.7 Mesures pour les personnes issues de la diversité culturelle/immigrants

1.1.7.1 Plan d'action pour la diversité culturelle du CALQ

1	Nom de la politique/mesure : Plan d'action pour la diversité culturelle du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)
2	Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure : Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)
3	Domaine(s) culturel(s) couvert(s) par la politique/mesure : <input checked="" type="checkbox"/> Cinéma/arts audiovisuels <input type="checkbox"/> Design <input checked="" type="checkbox"/> Arts numériques <input checked="" type="checkbox"/> Musique <input type="checkbox"/> Édition <input checked="" type="checkbox"/> Arts visuels <input checked="" type="checkbox"/> Arts de la scène <input checked="" type="checkbox"/> Secteurs culturels et créatifs
4	Site Internet de la politique/mesure, si possible: https://www.calq.gouv.qc.ca/a-propos/politique-et-plans-daction/plans-daction/diversite-culturelle/
5	Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure : Ce plan d'action reflète les valeurs d'accessibilité, d'équité et d'ouverture à la multiplicité des expressions. Le CALQ vise la pleine participation des artistes de différentes expressions et origines à la vie culturelle québécoise. Pour ce faire, il s'est donné trois orientations afin de répondre aux enjeux touchant les artistes issus de la diversité culturelle, soit : <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'accès aux programmes et au financement du CALQ pour les artistes et organismes issus de la diversité; • Améliorer la représentativité et l'inclusion dans le milieu des arts et des lettres; • Améliorer les échanges et le rayonnement des artistes et des organismes issus de la diversité.
6	La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
7	Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
8	Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ? Un bilan réalisé et couvrant la période du 1er avril 2016 au 3 mars 2019 a démontré que: <ul style="list-style-type: none"> • 16 % des membres de comités et jurys du CALQ sont issus de la diversité; • 15 % des boursiers sont issus de la diversité; • Un taux d'embauche de personnes issues de la diversité au sein même de l'administration du CALQ de 33 %; • 77 activités d'informations réalisées en 3 ans dans les réseaux des artistes issus de la diversité culturelle (séances d'information, rencontres de réseautage, etc.) ; • Simplification, clarification et allègement des programmes, formulaires et processus en vue d'une meilleure accessibilité aux clientèles issues de la diversité ; • Une centaine de mentions par année publiées sur le site web ou les réseaux sociaux du CALQ, afin de relayer l'information touchant le milieu artistique de la diversité et faire connaître les projets d'artistes de la diversité.

9	<p>Ressources financières allouées à la politique/mesure : En 2018-2019, 90 organismes soutenus par le CALQ ont déclaré contribuer au développement et à la reconnaissance des artistes de la diversité pour un montant de 2 M\$ CAD.</p>
10	<p>Nom(s) du/des partenaires engagé(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure : Plusieurs organismes et associations du milieu culturel dont l'organisme Diversité artistique Montréal (DAM).</p>
11	<p>Type(s) d'entité(s) engagée(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure : <input checked="" type="checkbox"/> Secteur public <input type="checkbox"/> Secteur privé <input checked="" type="checkbox"/> Société civile</p>
12	<p>La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON Un bilan a été effectué (voir point 9 ci-haut).</p>
13	<p>Si oui, quelles sont les principales conclusions/recommandations ? Suite au bilan effectué, le CALQ a pris la décision d'intégrer certaines orientations du Plan d'action sur la diversité à son nouveau plan stratégique 2018-2022.</p>

1.1.7.2 Québec cinéma

1	<p>Nom de la politique/mesure : Québec cinéma</p>
2	<p>Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure : Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ) Québec cinéma</p>
3	<p>Domaine(s) culturel(s) couvert(s) par la politique/mesure : <input checked="" type="checkbox"/> Cinéma/arts audiovisuels <input type="checkbox"/> Design <input type="checkbox"/> Arts numériques <input type="checkbox"/> Musique <input type="checkbox"/> Édition <input type="checkbox"/> Arts visuels <input type="checkbox"/> Arts de la scène <input type="checkbox"/> Secteurs culturels et créatifs</p>
4	<p>Site Internet de la politique/mesure, si possible: https://quebeccinema.ca/mission</p>
5	<p>Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure : Il s'agit d'une série de projections de films québécois destinée aux nouveaux arrivants, réalisée en concertation avec Québec cinéma, un organisme qui a pour mission d'assurer le rayonnement du cinéma québécois et de ses artistes par la promotion et l'éducation.</p> <p>Les groupes sont issus d'organismes d'intégration des nouveaux arrivants et s'inscrivent au cœur du processus de découverte de ces derniers. Les présentations constituent une fenêtre privilégiée portant sur la culture québécoise, mais également sur la culture d'origine des participants.</p> <p>La programmation est variée et peut être axée sur un film historique, basé sur des personnages historiques ou sur des moments charnières de l'évolution de la société, ou d'œuvres plus ludiques permettant une exploration d'éléments de la culture du Québec. Chacune des projections se fait en compagnie d'un des artisans du film (acteur, réalisateur, scénariste, etc.) qui participe aux échanges qui suivent permettant à la fois de mieux comprendre la culture du pays d'adoption, de même que celle des nouveaux arrivants et d'en tracer ainsi les différences comme les points communs.</p>

6	La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
7	Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
8	Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ? <ul style="list-style-type: none"> • Meilleure compréhension des réalités culturelles propres au Québec et aux différents groupes de nouveaux arrivants ; • Diffusion et contextualisation de la richesse cinématographique du Québec ; • Développement d'un intérêt pour la production locale ; • Stimulation d'échanges culturels et participation à une réduction des a priori au regard des autres.
9	Ressources financières allouées à la politique/mesure : N/D
10	Nom(s) du/des partenaires engagé(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure : Québec cinéma
11	Type(s) d'entité(s) engagée(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure : <input checked="" type="checkbox"/> Secteur public <input type="checkbox"/> Secteur privé <input checked="" type="checkbox"/> Société civile
12	La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ? <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
13	Si oui, quelles sont les principales conclusions/recommandations ? L'activité rencontre un intérêt chez les nouveaux arrivants, mais également chez les créateurs pour lesquels un regard neuf et stimulant se porte ainsi sur leurs créations. Le développement des échanges culturels et l'aplanissement des a priori favorisent une meilleure intégration sociale de l'ensemble des participants. Le succès de l'activité commande sans aucun doute son maintien.

1.1.8 Programme des classes d'entraînement dans le domaine de la danse professionnelle

1	Nom de la politique/mesure : Programme de classes d'entraînement dans le domaine de la danse professionnelle
2	Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure : Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)
3	Domaine(s) culturel(s) couvert(s) par la politique/mesure : <input type="checkbox"/> Cinéma/arts audiovisuels <input type="checkbox"/> Design <input type="checkbox"/> Arts numériques <input checked="" type="checkbox"/> Musique <input type="checkbox"/> Édition <input type="checkbox"/> Arts visuels <input checked="" type="checkbox"/> Arts de la scène <input checked="" type="checkbox"/> Secteurs culturels et créatifs

4	<p>Site Internet de la politique/mesure, si possible: https://www.calq.gouv.qc.ca/aide-financiere/autres-soutiens/programme-des-classes-dentraînement-dans-le-domaine-de-la-danse-professionnelle/</p>
5	<p>Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure :</p> <p>L'Entente relative au Programme des classes d'entraînement dans le domaine de la danse professionnelle (l'Entente) permet de protéger les danseurs et les danseuses en cas de lésions professionnelles subies lors d'une classe d'entraînement supervisée en dehors d'un contrat de travail.</p> <p>En vertu de cette entente, un danseur ou une danseuse peut bénéficier, en plus d'une indemnité de remplacement du revenu lorsqu'il y a arrêt de travail, d'un soutien en réadaptation visant à faciliter son retour au travail. Pour bénéficier de cette protection, les interprètes doivent être membres en règle du Regroupement québécois de la danse (RQD) et être admis à son Programme de soutien à l'entraînement.</p> <p>Le processus d'indemnisation ou de soutien en réadaptation aux danseuses et aux danseurs est assuré en partenariat avec le RQD qui est l'intervenant principal entre le CALQ, la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST) et les interprètes.</p>
6	<p>La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ?</p> <p><input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON</p>
7	<p>Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ?</p> <p><input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON</p>
8	<p>Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?</p> <p>Un filet social qui répond aux besoins des artistes du milieu de la danse en cas de blessures.</p>
9	<p>Ressources financières allouées à la politique/mesure :</p> <p>Entre 2016 et 2019, le CALQ a accordé en moyenne 83 000 \$ CAD annuellement aux danseuses et danseurs dans le besoin grâce à ce programme.</p>
10	<p>Nom(s) du/des partenaires engagé(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure :</p> <p>Une nouvelle entente a pris effet le 4 juin 2015, et c'est désormais le CALQ et la CNESST, en collaboration avec le RQD, qui ont la responsabilité de sa mise en œuvre.</p>
11	<p>Type(s) d'entité(s) engagée(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Secteur public <input type="checkbox"/> Secteur privé <input checked="" type="checkbox"/> Société civile</p>
12	<p>La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?</p> <p><input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON</p>
13	<p>Si oui, quelles sont les principales conclusions/recommandations ?</p> <p>S/O</p>

1.1.9 Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec - volet Fonds des petites collectivités

1	Nom de la politique/mesure : Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec - volet Fonds des petites collectivités
2	Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) Ministère de la Culture et des Communications (MCC)
3	Domaine(s) culturel(s) couvert(s) par la politique/mesure : <input type="checkbox"/> Cinéma/arts audiovisuels <input type="checkbox"/> Design <input checked="" type="checkbox"/> Arts numériques <input checked="" type="checkbox"/> Musique <input type="checkbox"/> Édition <input checked="" type="checkbox"/> Arts visuels <input checked="" type="checkbox"/> Arts de la scène <input checked="" type="checkbox"/> Secteurs culturels et créatifs
4	Site Internet de la politique/mesure, si possible: https://www.mamh.gouv.qc.ca/infrastructures/programmes-daide-financiere-quebec-canada/nouveau-fonds-chantiers-canada-quebec-volet-fonds-des-petites-collectivites-fpc/
5	<p>Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure :</p> <p>Ce programme financé conjointement par le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada vise à offrir aux municipalités (de moins de 100 000 habitants) un soutien financier notamment pour qu'elles se dotent d'infrastructures qui peuvent contribuer, entre autres, à leur essor culturel, sportif, de loisir, touristique ou à la protection des biens publics. Ces infrastructures permettent aux collectivités de maintenir ou d'améliorer la qualité de vie de leurs citoyens.</p> <p>Les infrastructures culturelles admissibles sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Musées, bibliothèques ou archives : <ul style="list-style-type: none"> ○ Institutions muséales de portée régionale et nationale qui sont reconnues par le MCC en vertu du mécanisme instauré à cette fin par la Politique muséale et qui œuvrent dans les champs de compétence du MCC en matière de muséologie; ○ Bibliothèques publiques autonomes ou affiliées; ○ Centre d'archives admissible à l'agrément par Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ). • Installation de création, production ou présentation des arts : <ul style="list-style-type: none"> ○ Centre de formation, de production ou de diffusion voué aux arts visuels, médiatiques, de la scène ou aux arts littéraires, dans la mesure où il reçoit une aide récurrente au fonctionnement du MCC ou du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) ou dans la mesure où il est admissible à une telle aide; ○ Centre de formation, de production ou de diffusion voué aux métiers d'art ou centre de production de livres adaptés, dans la mesure où il reçoit, de façon récurrente, une aide du MCC ou de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) ou dans la mesure où il est admissible à une telle aide; ○ Centre d'interprétation, de formation, de production ou de diffusion de la culture autochtone pour les communautés autochtones et les villages nordiques. • Site patrimonial désigné reconnu : <ul style="list-style-type: none"> ○ Sites patrimoniaux désignés reconnus par l'UNESCO, le gouvernement du Canada, selon le répertoire canadien des lieux patrimoniaux, ou biens immeubles visés par la Loi sur le patrimoine culturel du Québec.

	L'aide financière pouvant être accordée ne peut excéder 66 2/3 % du coût maximal admissible, soit 33 1/3% par gouvernement. Aucun nouveau projet ne peut être sélectionné dans ce programme. La mesure a été mise en œuvre en mai 2016 et le programme sera en vigueur jusqu'au 31 mars 2024.
6	La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
7	Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
8	Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ? 32 projets à vocation culturelle ont obtenu une aide financière.
9	Ressources financières allouées à la politique/mesure : Pour les infrastructures culturelles, l'aide financière accordée aux municipalités est d'un peu plus de 33 M\$.
10	Nom(s) du/des partenaires engagé(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure : Ce volet du programme est géré conjointement avec le MCC. Celui-ci est responsable de l'analyse, de la sélection et du suivi des projets. Le MAMH est responsable du respect de l'Entente Canada-Québec, des liens avec le fédéral et des versements d'aide financière aux municipalités.
11	Type(s) d'entité(s) engagée(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure : <input checked="" type="checkbox"/> Secteur public <input type="checkbox"/> Secteur privé <input type="checkbox"/> Société civile
12	La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
13	Si oui, quelles sont les principales conclusions/recommandations ? S/O

1.2. DIVERSITÉ DES MÉDIAS

INTRODUCTION

Les Parties doivent fournir des informations sur les efforts entrepris pour protéger l'indépendance éditoriale, la liberté et le pluralisme des médias, pour faire respecter les réglementations relatives à la concentration des médias, et pour soutenir la production, la distribution et l'accès à des contenus divers pour tous les groupes de la société. Elles doivent également rendre compte des politiques et mesures adoptées pour soutenir la diversité des contenus culturels dans les médias de tous types (publics, privés et communautaires).

QUESTIONS CLÉS

1. Les médias de service public ont-ils une mission légale ou statutaire de promouvoir des expressions culturelles diverses ?

OUI NON

2. Des politiques et mesures promeuvent la diversité des contenus dans la programmation en soutenant:

Des diffuseurs régionaux et/ou locaux

La diversité linguistique dans la programmation des médias

La programmation communautaire pour les groupes marginalisés (ex. les peuples indigènes, les migrants et les réfugiés, etc.)

La programmation socio-culturelle (ex. à destination des enfants, des jeunes, des personnes en situation d'handicap, etc.)

3. Des réglementations relatives aux contenus nationaux destinées aux médias audiovisuels existent (ex. des quotas pour la production ou la distribution de séries TV, de musique ou de films nationaux)

OUI NON

4. Une/des autorité(s) de régulation dédiée(s) au suivi des médias existe(nt) :

OUI NON

Si OUI, veuillez fournir le nom et l'année de création de(s) autorité(s) de régulation

Si OUI, cette/ces autorité(s) de régulation effectuent le suivi des :

Médias publics Médias communautaires

Médias du secteur privé Médias numériques

Si OUI, cette/ces autorité(s) de régulation sont responsables de :

Délivrer des licences aux diffuseurs, fournisseurs de contenu, plateformes

Recevoir et traiter les plaintes telles que le harcèlement en ligne, les fausses informations, les discours haineux, etc.

Faire le suivi des obligations culturelles (incluant les obligations linguistiques)

Faire le suivi de l'égalité de genre dans les médias

Suivre l'indépendance éditoriale dans les médias

Suivre le niveau de concentration des médias (diversité des structures d'acquisition, transparence des règles d'acquisition, limitations relatives à la concentration des médias, etc.)

1.2.1 Plan d'aide aux médias d'information

1	Nom de la politique/mesure : Plan d'aide aux médias d'information
2	Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure : Ministère de la Culture et des Communications (MCC) du Québec
3	Domaine(s) culturel(s) couvert(s) par la politique/mesure : <input type="checkbox"/> Cinéma/arts audiovisuels <input type="checkbox"/> Design <input type="checkbox"/> Arts numériques <input type="checkbox"/> Musique <input checked="" type="checkbox"/> Édition <input type="checkbox"/> Arts visuels <input type="checkbox"/> Arts de la scène <input type="checkbox"/> Secteurs culturels et créatifs

4	<p>Sites Internet de la politique/mesure, si possible: Programme d'aide au fonctionnement pour les médias communautaires : https://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=1997</p> <p>Mesure d'aide ponctuelle pour les médias communautaires : https://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=6308</p> <p>Programme d'aide à l'adaptation numérique des entreprises de la presse d'information écrite : https://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=6131</p> <p>Mesures fiscales : https://www.revenuquebec.ca/fr/entreprises/impots/impot-des-societes/credits-dimpot-des-societes/credits-auxquels-une-societe-peut-avoir-droit/presse-ecrite/</p>
5	<p>Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure : Le plan d'aide aux médias du MCC a été mis en place en 2017 et bonifié en 2019 afin d'appuyer le secteur de la presse d'information écrite, qui traverse une crise sans précédent, notamment en raison de la fuite de leurs revenus vers les plateformes numériques étrangères. Le plan propose différentes mesures afin d'assurer une information diversifiée et régionale. Ces mesures sont les suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le soutien à RecycleMédias pour compenser la contribution monétaire des journaux pour la collecte sélective; 2. Le Programme d'aide à l'adaptation numérique des entreprises de la presse d'information écrite (PAANEPIE); 3. La bonification du Programme d'aide aux médias communautaires pour le renforcement de l'information locale et régionale et la mise en place d'une mesure d'aide ponctuelle. <p>En plus de ces mesures, deux crédits d'impôt ont été mis en place par le gouvernement du Québec pour encourager l'innovation numérique dans les modèles d'affaires des entreprises de presse d'information écrite et pour soutenir les salaires des employés des salles de rédaction. Ceux-ci relèvent toutefois de Revenu Québec.</p>
6	<p>La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON</p>
7	<p>Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON</p>
8	<p>Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ? Le programme d'aide au fonctionnement soutient les médias communautaires depuis 1973. En 2019-2020, 154 médias communautaires ont été soutenus au fonctionnement. De plus, 24 médias communautaires ont reçu une aide ponctuelle pour la réalisation de projets.</p> <p>Depuis la mise en place du programme d'aide à l'adaptation numérique, en 2017, 38 projets ont été soutenus, dont 17 pour l'année 2019-2020.</p>
9	<p>Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains : Pour 2019-2020, plus de 12,7 M\$ CAD ont été versés dans le cadre des programmes d'aide aux médias sous la responsabilité du MCC.</p>
10	<p>Nom(s) du/des partenaires engagé(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure : S/O</p>

11	Type(s) d'entité(s) engagée(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure : <input checked="" type="checkbox"/> Secteur public <input type="checkbox"/> Secteur privé <input type="checkbox"/> Société civile
12	La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
13	Si oui, quelles sont les principales conclusions/recommandations ? S/O

1.3. ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE

INTRODUCTION

Les Parties doivent fournir des informations sur les politiques et mesures qui soutiennent la créativité et les compétences numériques, ainsi que les industries culturelles locales et les marchés du numérique, par exemple en favorisant une rémunération juste des créateurs ou en modernisant les industries culturelles à l'ère numérique. Elles doivent également rendre compte des initiatives visant à améliorer l'accès et la découvrabilité d'expressions culturelles diverses dans l'environnement numérique.

QUESTIONS CLÉS

1. Des politiques, mesures et mécanismes de soutien ont été mis en place pour soutenir la transformation numérique des industries et des institutions culturelles et créatives (ex. fonds pour la numérisation des industries analogiques) :

OUI NON

2. Des politiques et mesures ont été introduites pour assurer l'existence d'un marché national dynamique pour les industries culturelles numériques, incluant des acteurs numériques divers et de toutes tailles (ex. règles de rémunération équitable, contrôle de la concentration du marché, mesures de prévention contre les monopoles des fournisseurs/distributeurs de contenu ou leurs algorithmes qui restreignent potentiellement la diversité des expressions culturelles) :

OUI NON

3. Des politiques et mesures ont été mises en œuvre pour améliorer l'accès et la découvrabilité de la production nationale de contenus culturels dans l'environnement numérique (ex. plans d'action ou politiques en faveur du pluralisme des contenus numériques, soutien public à des portails culturels ou artistiques dans des langues spécifiques, plateformes nationales ou régionales de distribution de contenu local en ligne, etc.) :

OUI NON

4. Des mesures et des initiatives ont été mises en œuvre pour promouvoir la créativité et les compétences numériques des artistes et des professionnels de la culture qui travaillent avec les nouvelles technologies (ex. espaces d'expérimentation, incubateurs, etc.) :

OUI NON

5. Des statistiques et des études comprenant des données récentes sur l'accès aux médias numériques, et notamment sur le type de contenu culturel rendu accessible par les médias numériques, sont disponibles :

OUI NON

1.3.1 Plan culturel numérique du Québec (PCNQ)

1	Nom de la politique/mesure : Plan culturel numérique du Québec (PCNQ)
2	Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure : Ministère de la Culture et des Communications (MCC) du Québec
3	Domaine(s) culturel(s) couvert(s) par la politique/mesure : <input checked="" type="checkbox"/> Cinéma/arts audiovisuels <input type="checkbox"/> Design <input checked="" type="checkbox"/> Arts numériques <input checked="" type="checkbox"/> Musique <input checked="" type="checkbox"/> Édition <input checked="" type="checkbox"/> Arts visuels <input checked="" type="checkbox"/> Arts de la scène <input checked="" type="checkbox"/> Secteurs culturels et créatifs
4	Site Internet de la politique/mesure, si possible: http://culturenumerique.mcc.gouv.qc.ca/
5	<p>Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure :</p> <p>À la suite d'un vaste processus de consultation amorcé en 2010, le MCC a lancé le Plan culturel numérique du Québec en septembre 2014. Préparé en collaboration avec le réseau d'organismes et de sociétés d'État affiliés au Ministère ainsi qu'avec les acteurs du milieu culturel et du secteur des communications, ce plan a notamment pour but :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de donner les moyens aux acteurs du milieu culturel de créer et d'innover dans un contexte technologique en pleine effervescence; • de faire rayonner la culture québécoise en favorisant sa diffusion au plus grand nombre, sur les marchés locaux, nationaux et internationaux; • de créer une synergie entre les différents intervenants afin de rendre accessibles les produits culturels québécois; • de faciliter l'accès à la culture et sa diffusion dans une perspective de démocratisation. <p>Considérant l'importance d'être à l'écoute du milieu pour rester le plus actif possible devant l'évolution extrêmement rapide des nouvelles pratiques numériques, le MCC a décidé d'orienter le Plan en fonction de grands dossiers à partir de 2016. Pour l'instant, deux grands dossiers ont été mis en place :</p> <p>Accompagnement et appropriation</p> <p>Les premières années du Plan ont mis en lumière l'importance d'élever le degré de compétences et de littératie au chapitre du numérique dans le secteur culturel. Il semble en effet nécessaire de favoriser l'appropriation des nouvelles pratiques numériques afin de mettre en place des conditions gagnantes pour assurer la pérennité de l'ensemble des actions portées par le Plan.</p> <p>Visibilité et rayonnement de la culture</p> <p>Pour assurer le maintien et l'accroissement de la vitalité et la visibilité de la culture québécoise, l'adoption des pratiques caractéristiques du numérique est incontournable. La numérisation, la documentation et la mise à disposition publique des œuvres et des contenus constituent une première étape. Au cœur des actions favorisant la visibilité et la découvrabilité de la culture, le travail avec les données sur les contenus culturels occupe une place prépondérante.</p>

	<p>En plus de ces grands dossiers, le Plan est également composé de six dossiers thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Expérimentation, recherche et développement : appuyer des projets innovants, le développement de nouveaux modèles d'affaires ainsi que les échanges d'expertise et les collaborations avec le milieu universitaire et celui des affaires. • Infrastructure et équipement : moderniser les équipements et actualiser les réseaux numériques des lieux culturels québécois de façon à optimiser leur rôle de diffusion. • International : soutenir le rayonnement de notre culture à l'étranger et favoriser les partenariats débouchant sur des échanges d'expertise et des collaborations internationales. • Jeunesse et éducation : stimuler l'intérêt des jeunes à l'égard de la culture en créant des outils et des contenus et en encourageant leur utilisation dans les milieux de l'éducation et des loisirs culturels. • Mémoire culturelle : assurer la pérennité des contenus culturels et patrimoniaux québécois, leur archivage et leur transfert sur support numérique. • Programmes, politiques et orientations : mettre à jour les programmes d'aide financière, les plans d'action et les règlements du MCC et de ses sociétés d'État en tenant compte des nouvelles pratiques numériques.
6	<p>La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON Par contre, la jeunesse fait partie des six dossiers thématiques énumérés ci-haut.</p>
7	<p>Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON</p>
8	<p>Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ? Le nombre de mesures annoncées publiquement depuis le début du PCNQ s'élève actuellement à 121. Les différentes réalisations du PCNQ se trouvent sur le site Internet et sont identifiées à la section 5. De manière générale, on peut noter un accroissement notable du niveau de littératie numérique dans l'ensemble du réseau de la culture depuis 2014 et, plus spécifiquement, de la culture de la donnée.</p>
9	<p>Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains : Ce plan prévoyait au départ un investissement de 110 M\$ CAD réparti sur 7 ans. Le plan d'action de la Politique culturelle du Québec a bonifié et prolongé le PCNQ de 15 M\$ CAD et deux années supplémentaires, ce qui porte l'investissement total à 125 M\$ CAD pour neuf ans (2014-2023).</p> <p>Pour l'année financière 2019-2020, 18,2 M\$ CAD ont été investis.</p>
10	<p>Nom(s) du/des partenaires engagé(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure : Plusieurs ministères et organismes participent à la mise en œuvre du PCNQ, en plus de plusieurs organisations du secteur privé et de la société civile. Les partenaires des différentes mesures sont identifiés sur le site Internet à la section 5.</p>
11	<p>Type(s) d'entité(s) engagée(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure : <input checked="" type="checkbox"/> Secteur public <input checked="" type="checkbox"/> Secteur privé <input checked="" type="checkbox"/> Société civile</p>
12	<p>La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ? <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p>

13	<p>Si oui, quelles sont les principales conclusions/recommandations ? Une évaluation de mise en œuvre est en cours de réalisation.</p>
----	--

1.3.1.1 Mesure 111 du PCNQ - Plan d'action concernant les données sur les contenus culturels québécois

1	<p>Nom de la politique/mesure : Plan d'action concernant les données sur les contenus culturels québécois – Mesure 111 du Plan culturel numérique du Québec</p>
2	<p>Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure : Ministère de la Culture et des Communications (MCC) du Québec</p>
3	<p>Domaine(s) culturel(s) couvert(s) par la politique/mesure :</p> <p> <input checked="" type="checkbox"/> Cinéma/arts audiovisuels <input type="checkbox"/> Design <input type="checkbox"/> Arts numériques <input checked="" type="checkbox"/> Musique <input checked="" type="checkbox"/> Édition <input checked="" type="checkbox"/> Arts visuels <input checked="" type="checkbox"/> Arts de la scène <input type="checkbox"/> Secteurs culturels et créatifs </p>
4	<p>Site Internet de la politique/mesure, si possible: http://culturenumerique.mcc.gouv.qc.ca/111-mettre-en-place-un-plan-daction-concernant-les-donnees-sur-les-contenus-culturels-quebecois/</p>
5	<p>Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure :</p> <p>Le Plan d'action concernant les données sur les contenus culturels québécois (Mesure 111) s'inscrit dans le cadre de la nouvelle Politique culturelle du Québec et, plus précisément, du Plan culturel numérique du Québec. Il vise à répondre aux conclusions de l'<i>État des lieux sur les métadonnées relatives aux contenus culturels</i>, publié par l'Observatoire de la Culture et des Communications du Québec (OCCQ) en 2017. Il doit aussi contribuer à la réalisation du Plan stratégique 2019-2023 du MCC.</p> <p>Le Plan d'action concernant les contenus culturels québécois s'articule autour de quatre grands objectifs et plans de travail définis sur une base annuelle :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Accroître la compétence au sujet des métadonnées au sein du ministère de la Culture, des sociétés d'État et du milieu ; 2. Permettre au public de découvrir plus facilement les contenus culturels québécois (visibilité); 3. Contribuer à l'efficacité de la chaîne de rétribution des créateurs (traçabilité); 4. Faciliter la mesure de la consommation des produits culturels au Québec.
6	<p>La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON</p>
7	<p>Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON</p>
8	<p>Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?</p> <p>Les résultats de la mesure 111 se présentent actuellement sous la forme de constats issus des comités de chaque secteur culturel. Voici les principaux points qui font consensus dans l'ensemble des comités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le besoin pour les milieux de se doter de normes communes pour décrire les contenus culturels, c'est-à-dire une même façon de décrire les contenus et d'organiser les données pour qu'elles soient traitées de façon automatisée.

	<ul style="list-style-type: none"> • Un intérêt à développer une base de données de référence pour chaque secteur. • Le besoin que chacune des productions et chacun des créateurs puissent être identifiés de façon unique pour pouvoir lier plus facilement les données entre elles. • La volonté d’explorer le potentiel de lier les données des différents secteurs. • L’importance que les données sur les contenus culturels québécois soient présents dans l’univers Wikimedia (Wikipédia, Wikidata, etc.) pour améliorer leur découvrabilité. <p>Les travaux des comités sectoriels ont non seulement permis au milieu de formuler des observations, mais aussi de favoriser un partage d’expériences, une meilleure compréhension des défis et de constater que tous les milieux sont mobilisés et prêts à avancer.</p> <p>Au terme de l’année 2019-2010, on peut aisément constater que dans tous les secteurs, les acteurs clés comprennent de mieux en mieux l’importance des données et qu’ils sont prêts à se mobiliser pour relever les défis associés.</p> <p>Il ne faut pas non plus négliger l’impact de ces comités dans leur organisation. Les observations ont permis de mettre en lumière plusieurs points à améliorer qui ont entraîné des changements dans certaines institutions culturelles (par exemple : adoption de l’ISNI).</p>
9	<p>Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains : Pour l’année 2019-2020 : 765 k\$ CAD</p>
10	<p>Nom(s) du/des partenaires engagé(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure : Le MCC, dans le cadre des travaux de la mesure 111, a instauré des comités sectoriels dans le but de mettre en place un plan d’action concernant les données sur les contenus culturels québécois. Chaque secteur culturel est donc représenté par un comité. Les comités sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le comité patrimoine • Le comité musique • Le comité arts de la scène • Le comité cinéma et audiovisuel • Le comité livre • Le comité transversal <p>Ces comités de travail sont composés de plus d’une centaine de représentants d’organismes et d’institutions du secteur public et du secteur privé.</p>
11	<p>Type(s) d’entité(s) engagée(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure : <input checked="" type="checkbox"/> Secteur public <input checked="" type="checkbox"/> Secteur privé <input type="checkbox"/> Société civile</p>
12	<p>La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON</p>
13	<p>Si oui, quelles sont les principales conclusions/recommandations ? S/O</p>

1.3.1.2 Mesure 120 du PCNQ : mettre sur pied et animer un réseau d'agents de développement culturel numérique

1	<p>Nom de la politique/mesure : Mettre sur pied et animer un réseau d'agents de développement culturel numérique – Mesure 120 du Plan culturel numérique du Québec</p>
2	<p>Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure : Ministère de la Culture et des Communications (MCC) du Québec, Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)</p>
3	<p>Domaine(s) culturel(s) couvert(s) par la politique/mesure :</p> <p> <input checked="" type="checkbox"/> Cinéma/arts audiovisuels <input type="checkbox"/> Design <input checked="" type="checkbox"/> Arts numériques <input checked="" type="checkbox"/> Musique <input checked="" type="checkbox"/> Édition <input checked="" type="checkbox"/> Arts visuels <input checked="" type="checkbox"/> Arts de la scène <input checked="" type="checkbox"/> Secteurs culturels et créatifs </p>
4	<p>Site Internet de la politique/mesure, si possible: http://culturenumerique.mcc.gouv.qc.ca/120-mettre-sur-pied-et-animer-un-reseau-dagents-de-developpement-culturel-numerique/</p>
5	<p>Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure :</p> <p>Le Plan culturel numérique du Québec (PCNQ) met en œuvre, depuis 2016, un grand dossier « Accompagnement et appropriation » et confie, entre autres, l'application de mesures aux sociétés d'État en culture, à Compétence culture, à Québec numérique, ainsi qu'à Culture pour tous.</p> <p>La vision du dossier « Accompagnement et appropriation » est de soutenir et d'accompagner les acteurs du secteur de la culture en ce qui a trait à l'adaptation et au partage des nouvelles pratiques. Ce dossier existe pour que l'ensemble du milieu culturel québécois ait une vision large et transversale de son rapport au numérique et afin que les initiatives conjuguant culture et numérique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • puissent dépasser les intérêts d'affaires d'organisations et d'individus isolés; • permettent de trouver des solutions répondant plus directement aux besoins du milieu culturel; • soutiennent la transformation des pratiques numériques du milieu culturel, afin que ce dernier tire profit des occasions générées; • permettent de produire des apprentissages accessibles et transférables à d'autres secteurs ou à d'autres acteurs. <p>Mesure 120 - Mettre sur pied et animer un réseau d'agents de développement culturel numérique</p> <p>En complément des mesures mises en place, la mesure 120 intervient pour les 5^e, 6^e et 7^e années du PCNQ. Elle permet l'embauche d'agents de développement culturel numérique (ADN) par des organisations nationales, sectorielles ou régionales et fédérés au sein d'un réseau québécois : le Réseau ADN. Ce dernier repose sur les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • affirmer le leadership numérique du milieu culturel; • favoriser la mise en commun de problématiques, la mise en œuvre de solutions collectives durables, ainsi que le développement de projets structurants; • soutenir la transformation numérique des organisations nationales, sectorielles ou régionales participantes.
6	<p>La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ?</p> <p><input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON</p>
7	<p>Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ?</p> <p><input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON</p>

8	<p>Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ? Deux résultats tangibles :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) 47 agent(e)s de développement culturel numérique engagés dans la transformation numérique des 56 organismes qui les embauchent (et de leurs membres) suivant quatre mandats spécifiques: concertation, formation, veille et développement de projets. 2) une communauté de pratique professionnelle en action autour de la mise en commun de problématiques, de solutions collectives durables et le développement de projets structurants.
9	<p>Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains : Environ 7 M\$ CAD pour la durée de la mesure, soit de 2019 à 2022.</p>
10	<p>Nom(s) du/des partenaires engagé(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure : Québec numérique 56 organisations nationales, régionales ou sectorielles</p>
11	<p>Type(s) d'entité(s) engagée(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure : <input checked="" type="checkbox"/> Secteur public (Sociétés d'État) <input checked="" type="checkbox"/> Secteur privé (OBNL) <input checked="" type="checkbox"/> Société civile (OBNL)</p>
12	<p>La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON</p>
13	<p>Si oui, quelles sont les principales conclusions/recommandations ? S/O</p>

1.3.1.3 Agence ISNI BAnQ

<p>Nom de la politique/mesure : Agence ISNI BAnQ</p>
<p>Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure : Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)</p>
<p>Domaine(s) culturel(s) couvert(s) par la politique/mesure : <input checked="" type="checkbox"/> Cinéma/arts audiovisuels <input checked="" type="checkbox"/> Design <input checked="" type="checkbox"/> Arts numériques <input checked="" type="checkbox"/> Musique <input checked="" type="checkbox"/> Édition <input checked="" type="checkbox"/> Arts visuels <input checked="" type="checkbox"/> Arts de la scène <input checked="" type="checkbox"/> Secteurs culturels et créatifs</p>
<p>Site Internet de la politique/mesure, si possible: https://www.banq.qc.ca/collections/collections_patrimoniales/agence-isni/</p>
<p>Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure : L'ISNI (International Standard Name Identifier – norme ISO 27729) est un identifiant unique et permanent de 16 chiffres attribué à des personnes et à des organisations impliquées dans les chaînes de création, de production, de gestion et de distribution des contenus culturels. Les identifiants ISNI permettent de lever toute ambiguïté sur l'identité des personnes</p>

et des organismes. Ils sont une clé de recherche qui favorise l'automatisation des processus d'échange entre les diverses communautés productrices de métadonnées, ainsi qu'entre les différentes sociétés de gestion des droits.

L'Agence internationale ISNI (ISNI-IA) est l'autorité responsable de la création et de la diffusion des identifiants, ainsi que de l'administration de la base de données. Elle promeut et dirige l'adoption de l'identification ISNI dans le monde entier.

BAnQ est une agence ISNI depuis le 3 juillet 2019. À ce titre, elle agit en tant que représentante locale et intermédiaire entre l'agence internationale et les demandeurs d'identifiants ISNI. L'attribution d'identifiants ISNI par BAnQ permettra de découvrir plus facilement les contenus culturels québécois sur le Web et d'augmenter l'efficacité de la chaîne de rétribution des créateurs.

Toute personne ou organisme ayant créé ou contribué à créer une œuvre québécoise qui a fait l'objet d'un dépôt légal auprès de BAnQ se verra attribuer un identifiant ISNI. Un service élargi permettra également aux personnes et organismes ayant participé à des œuvres québécoises qui ne sont pas soumises au dépôt légal de faire la demande d'un identifiant ISNI. BAnQ mettra progressivement en place ce service dès le printemps 2020.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ?

OUI NON

Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ?

OUI NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?

- Deux envois massifs des données de BAnQ vers la base de données de l'ISNI ont permis à BAnQ d'associer plus de 210 000 identifiants ISNI à des personnes et organismes qui ont soumis leurs œuvres (documents) au dépôt légal de BAnQ. Les secteurs de l'édition (livres, publications gouvernementales, publications en série), de la musique, des arts visuels, des arts de la scène (affiches et programmes de spectacles), des documents cartographiques sont couverts par le dépôt légal;
- Les envois quotidiens des nouvelles données pour des documents reçus par dépôt légal sont en cours de préparation, environ 7 000 personnes et organismes par année pourront ainsi avoir leur identifiant ISNI;
- Un formulaire en ligne est en cours de préparation pour répondre aux personnes et aux organismes qui ont participé à une œuvre non soumise au dépôt légal.

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains :

400 000 \$ CAD dans le cadre du Plan culturel numérique du Québec (PCNQ)

Nom(s) du/des partenaires engagé(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

Ministère de la Culture et des Communications

Type(s) d'entité(s) engagée(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

Secteur public
 Secteur privé
 Société civile

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?

OUI NON

Si oui, quelles sont les principales conclusions/recommandations ?

La mise en œuvre du projet n'est pas complétée. Les envois quotidiens et les demandes par formulaire sont en cours de préparation. Une mise en valeur des personnes et organismes par secteurs d'activités au Québec devrait être faite en données ouvertes et liées afin d'assurer une présence de la culture québécoise sur et dans le Web.

1.3.1.4 Laboratoires de création pour adolescents « Le Square » et « La Hutte »

1	Nom de la politique/mesure : Laboratoires de création « Le Square » et « La Hutte », réalisés dans le cadre de la mesure 5 du Plan culturel numérique du Québec (PCNQ), soit « Aider à la mise en œuvre de laboratoires numériques de création pour adolescents »
2	Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure : Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)
3	Domaine(s) culturel(s) couvert(s) par la politique/mesure : <input checked="" type="checkbox"/> Cinéma/arts audiovisuels <input checked="" type="checkbox"/> Design <input checked="" type="checkbox"/> Arts numériques <input checked="" type="checkbox"/> Musique <input type="checkbox"/> Édition <input checked="" type="checkbox"/> Arts visuels <input type="checkbox"/> Arts de la scène <input checked="" type="checkbox"/> Secteurs culturels et créatifs
4	Site Internet de la politique/mesure, si possible: http://square.banq.qc.ca/
5	Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure : Le Square Le Square Banque Nationale est un laboratoire de création numérique, de type médialab et Fab lab, inauguré en septembre 2016 et destiné aux jeunes de 13 à 17 ans. Il occupe à la fois un espace physique, situé à la Grande Bibliothèque de BAnQ, et une plateforme numérique collaborative accessible partout au Québec. En plus d'accueillir une clientèle adolescente sur une base quotidienne, une programmation dynamique est également offerte aux groupes scolaires, aux maisons de jeunes et autres groupes intervenant auprès des jeunes (13-17 ans). Des concours sont également destinés à l'ensemble des 13-17 ans du Québec. Différentes autres activités sont spécifiquement conçues avec des organismes oeuvrant auprès de clientèles cibles (malentendants, malvoyants, nouveaux arrivants) de tous les âges, afin d'offrir une programmation adaptée aux besoins réels de ces derniers ainsi que des modes d'appropriation qui favorise la plus grande autonomie. Certaines activités visent également, de manière plus prépondérante, les filles comme par exemple le cas d'une série d'activités de codage. De plus, l'expérience du Square est accessible au-delà du lieu physique de la Grande Bibliothèque, grâce à une plateforme de partage numérique. Il est possible d'accéder à des tutoriels, des outils, des suggestions de logiciels, dont des gratuits. Le Square encourage le partage des projets, la collaboration et la participation à des défis de création. La Hutte La Hutte est un laboratoire de création réservé aux 13 ans et moins, qui a été mis en œuvre en 2019. Les jeunes sont invités à le fréquenter, avec ou sans leurs parents, afin de donner vie à des projets créatifs, du bricolage, de la couture, de la robotique et du codage. Des équipements explorant de nouvelles pratiques technologiques ainsi que d'autres, plus traditionnelles, sont disponibles. Des animateurs sont présents sur place pour offrir leur aide et des conseils. Des activités sont offertes aux familles ainsi qu'aux groupes scolaires. Les activités destinées aux écoles sont développées en concertation avec le milieu scolaire afin de s'accorder aux programmes du secteur de

	l'éducation. Certaines animations visent également, de manière plus prépondérante, les filles comme par exemple le cas d'une série d'activités de codage.
6	La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
7	Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
8	Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ? <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de l'achalandage des clientèles visées et, dans le cas de La Hutte, des familles. Au regard de la clientèle adolescente, on assiste à un intérêt et une appropriation plus marquée de l'ensemble des services de la bibliothèque; • Développement d'un intérêt pour les nouvelles technologies et possibilité d'accompagnement des différentes clientèles dans le cadre de leurs apprentissages; • Intérêt marqué des institutions scolaires à participer aux activités offertes qui satisfont un besoin qu'il n'était pas facile de combler au niveau local, soit en raison d'une expertise trop poussée ou d'équipements difficilement accessibles; • Assistance marquée dans le développement de laboratoires de création en bibliothèques, écoles et autres institutions culturelles par le partage des expertises développées; • Occupation souvent presque complète de l'ensemble des plages horaires mensuelles destinées à l'accueil des groupes scolaires (8 par semaine).
9	Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains : N/D
10	Nom(s) du/des partenaires engagé(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure : Ministère de la Culture et des Communications : pour l'ensemble des programmes et activités Banque Nationale : pour le Square
11	Type(s) d'entité(s) engagée(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure : <input checked="" type="checkbox"/> Secteur public <input type="checkbox"/> Secteur privé <input type="checkbox"/> Société civile
12	La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ? <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
13	Si oui, quelles sont les principales conclusions/recommandations ? Les deux laboratoires de création génèrent un intérêt marqué des clientèles visées qui ne peut sinon être rencontré ailleurs, que ce soit en raison d'un champ d'expertise trop poussé ou d'équipements trop complexes ou coûteux. On assiste également à un maillage d'importance entre les institutions scolaires et l'offre éducative ainsi générée. L'intérêt marqué pour les nouvelles technologies et les processus de création numérique facilite une meilleure intégration et démythification des matières scolaires et le développement de carrières ou de loisirs innovants. Cet intérêt se rencontre également dans le secteur des bibliothèques, de l'éducation et de la culture qui souhaitent un certain accompagnement dans le développement de leurs propres projets, en particulier au regard des volets technologiques, mais également des activités qui s'y déroulent. Ces constats militent pour le développement d'un volet plus particulièrement orienté vers les pratiques Fab Labs au cœur des deux laboratoires et sur celui d'activités et de tutoriels partagés avec l'ensemble des acteurs du milieu. Afin de développer plus avant la participation des adolescents, des démonstrations au sein même des écoles sont sans doute à favoriser.

1.3.1.5 Plateforme pédagogique « Notre territoire, nos identités »

1	<p>Nom de la politique/mesure : Plateforme pédagogique « Notre territoire, nos identités » par la Direction des services éducatifs de BAnQ, réalisée dans le cadre du Plan culturel numérique du Québec (PCNQ).</p>
2	<p>Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure : Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)</p>
3	<p>Domaine(s) culturel(s) couvert(s) par la politique/mesure :</p> <p> <input type="checkbox"/> Cinéma/arts audiovisuels <input type="checkbox"/> Design <input type="checkbox"/> Arts numériques <input type="checkbox"/> Musique <input type="checkbox"/> Édition <input type="checkbox"/> Arts visuels <input type="checkbox"/> Arts de la scène <input checked="" type="checkbox"/> Secteurs culturels et créatifs </p>
4	<p>Site Internet de la politique/mesure, si possible: https://ntni.banq.qc.ca/a-propos/</p>
5	<p>Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure :</p> <p>Soutenue dans le cadre du Plan culturel numérique du Québec (PCNQ), la plateforme « Notre territoire, nos identités » (NTNI), a été constituée dans le contexte de création d'une nouvelle équipe entièrement vouée à l'éducation au sein de BAnQ. Il s'agit de la première plateforme éducative de BAnQ. NTNI offre un espace collaboratif destiné aux enseignants et aux élèves du primaire et du secondaire, s'articulant autour de la mise en valeur du fonds d'archives Point du jour aviation limitée (1954-1996).</p> <p>Plateforme-outil prenant la forme d'une carte du Québec, cette ressource numérique favorise l'utilisation intuitive d'objets culturels des collections de BAnQ en contexte scolaire, grâce à des outils interactifs et le partage d'activités pédagogiques à l'échelle de la province du Québec. Réalisée en cocréation avec le milieu de l'éducation et arrimée au Programme de formation de l'école québécoise (PFEQ), elle facilite le rôle de passeur culturel des enseignants et l'accessibilité des collections de BAnQ à l'ensemble du territoire québécois par l'entremise du numérique, favorisant ainsi l'intégration de la culture et le partage des champs de la connaissance sous toutes ses formes en salle de classe.</p> <p>Ces objets qui prennent la forme de différents documents (romans, photographies, estampes, bandes dessinées, documents d'archives, cartes géographiques, etc.) constituent la mémoire du Québec en mettant en valeur, par leur diversité même, la multiplicité des récits et histoires du Québec. Une grande partie de ces documents est accompagnée de textes de médiation culturelle afin de soutenir l'enseignant dans son geste d'intégration de la culture en salle de classe.</p> <p>Les prochains développements prévus pour cette ressource comportent un approfondissement de la représentativité des communautés autochtones par l'entremise de projets pédagogiques au sein des communautés, mais aussi au sein de la plateforme, ainsi que la mise en place d'une interface de collaboration pour les enseignants.</p>
6	<p>La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Bien que ce projet s'adresse avant tout aux enseignants du Québec, en visant l'accompagnement de ces derniers dans l'utilisation d'objets culturels en classe, NTNI rejoint néanmoins la jeunesse, première bénéficiaire de l'intégration de la culture en salle de classe.</p>
7	<p>Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ?</p> <p><input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON</p>

8	<p>Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?</p> <p>Projets pédagogiques et objets culturels À l'heure actuelle, 25 projets pédagogiques réalisés par 20 enseignants issus de 5 écoles et 6 régions administratives du Québec se retrouvent sur la plateforme. Afin d'inspirer les enseignants de l'ensemble du Québec, plus de 500 objets culturels issus des collections de BAnQ ont également été sélectionnés et déposés sur la plateforme.</p> <p>Rayonnement et partenariats Au-delà des cinq écoles initialement comprises dans le projet, ce dernier a rayonné dans la presque totalité des régions du Québec, grâce à une participation soutenue aux colloques du milieu de l'éducation et de la recherche, notamment : l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS), l'Association des Éducatrices et des Éducateurs spécialisés en Arts plastiques (AQESAP), l'Association québécoise des utilisateurs d'outils technologiques à des fins pédagogiques et sociales (AQUOPS), The International Society for Education Through Art (InSEA), l'Association québécoise pour l'enseignement en univers social (AQEUS) et à différentes publications (revue Traces, École branchée, La Presse, actes de colloque de la Communauté pour l'Innovation et la Recherche sur les Technologies dans l'enseignement/Apprentissage (CIRTA)).</p>
9	<p>Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains : Le projet NTNI est financé par le PCNQ. Le financement total du projet s'élève à 200 000 \$ CAD.</p>
10	<p>Nom(s) du/des partenaires engagé(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure : Commission scolaire des Affluents, Commission scolaire Crie, Commission scolaire des Draveurs, Commission scolaire de Laval, Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, Commission scolaire de Montréal, Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, Central Quebec School Board</p>
11	<p>Type(s) d'entité(s) engagée(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Secteur public <input type="checkbox"/> Secteur privé <input type="checkbox"/> Société civile</p>
12	<p>La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ? <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p>
13	<p>Si oui, quelles sont les principales conclusions/recommandations ?</p> <p>Le processus de cocréation repose sur une dynamique de « design thinking ». Cette dynamique permet de concevoir un projet tout en évaluant, au fur et à mesure, sa pertinence et son utilité par les cocréateurs. La direction des services éducatifs de BAnQ a cocréé le projet NTNI en respectant ce processus et cette dynamique. C'est donc une forme d'évaluation toujours en action qui régit la création du projet NTNI, et l'ensemble des ressources éducatives de BAnQ. Les moments de cocréation et d'évaluation sont partagés entre les rencontres de conception de la plateforme, les congrès et colloques et la réalisation des activités éducatives de la plateforme. Les recommandations lors de ces derniers sont d'ordre qualitatif et ont une incidence sur les éléments suivants :</p> <p>navigation générale dans la plateforme par l'enseignant en classe, choix des objets culturels, intégration disciplinaire des objets de culture, présentation des activités éducatives, choix de la nomenclature, objectifs de navigation, objectifs de participation, efficacité et pertinence pour l'utilisation en salle de classe par l'enseignant.</p> <p>À noter que l'inclusion des Premiers Peuples du Québec dans le projet NTNI respecte également le processus de cocréation et la dynamique du « design thinking ». En effet, le projet NTNI s'adapte aux recommandations des représentants des Premières Nations et des Inuits du Québec, parties prenantes au projet. Ces recommandations seront intégrées au projet au cours de la prochaine année dans le cadre d'une démarche collaborative avec des représentants des communautés autochtones du Québec.</p>

1.3.1.6 Trousse éducative Premiers peuples

1	<p>Nom de la politique/mesure : Trousse éducative Premiers peuples, réalisée dans le cadre de la mesure 33 du Plan culturel numérique du Québec (PCNQ), soit «Augmenter le nombre de publications numériques diffusées afin de rendre disponibles les contenus de documentation et de recherche sur les collections et la production des expositions »</p>
2	<p>Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure : Musée de la civilisation du Québec (MCQ) et Télé-Québec</p>
3	<p>Domaine(s) culturel(s) couvert(s) par la politique/mesure :</p> <p> <input type="checkbox"/> Cinéma/arts audiovisuels <input type="checkbox"/> Design <input type="checkbox"/> Arts numériques <input type="checkbox"/> Musique <input type="checkbox"/> Édition <input checked="" type="checkbox"/> Arts visuels <input type="checkbox"/> Arts de la scène <input checked="" type="checkbox"/> Secteurs culturels et créatifs </p>
4	<p>Site Internet de la politique/mesure, si possible: https://troussepremierspeuples.mcq.org/</p>
5	<p>Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure :</p> <p>La trousse éducative numérique Premiers Peuples s'inscrit dans le prolongement de l'exposition C'est notre histoire. Premières Nations et Inuit du XXI^e siècle du MCQ, une exposition réalisée en étroite concertation avec les 11 Nations autochtones du Québec.</p> <p>La Trousse a été conçue pour être utilisée dans les cours de français ou d'anglais et est aussi complémentaire aux apprentissages effectués en classe univers social ou d'éthique et culture religieuse. Elle se compose des contenus suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • récits illustrés; • présentation de magnifiques objets de la Collection nationale; • capsules thématiques; • vidéos et photos; • activités à réaliser en classe.
6	<p>La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p>
7	<p>Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON</p>
8	<p>Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ? Rayonnement de la culture autochtone</p>
9	<p>Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains : En 2019-2020 : 10 000 \$ CAD</p>
10	<p>Nom(s) du/des partenaires engagé(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure : La trousse a été réalisée en collaboration avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, du Secrétariat aux affaires autochtones, de Télé-Québec et a reçu le soutien du ministère de la Culture et des Communications (dans le cadre du Plan culturel numérique du Québec).</p>

11	Type(s) d'entité(s) engagée(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure : <input checked="" type="checkbox"/> Secteur public <input type="checkbox"/> Secteur privé <input type="checkbox"/> Société civile
12	La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
13	Si oui, quelles sont les principales conclusions/recommandations ? S/O

1.3.2 Mission franco-québécoise sur la découvrabilité des contenus culturels francophones en ligne

1	Nom de la politique/mesure : Mission franco-québécoise sur la découvrabilité des contenus culturels francophones en ligne
2	Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure : Ministère de la Culture et des Communications (MCC) du Québec
3	Domaine(s) culturel(s) couvert(s) par la politique/mesure : <input checked="" type="checkbox"/> Cinéma/arts audiovisuels <input type="checkbox"/> Design <input type="checkbox"/> Arts numériques <input checked="" type="checkbox"/> Musique <input checked="" type="checkbox"/> Édition <input checked="" type="checkbox"/> Arts visuels <input checked="" type="checkbox"/> Arts de la scène <input checked="" type="checkbox"/> Secteurs culturels et créatifs
4	Site Internet de la politique/mesure, si possible: S/O
5	Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure : Le 3 avril 2019, le ministre de la Culture de France et la ministre de la Culture et des Communications du Québec ont annoncé le lancement officiel de la mission franco-québécoise sur la découvrabilité des contenus culturels francophones en ligne. Ce mandat a été confié à un chargé de mission nommé au sein de chacun des deux ministères. La découvrabilité d'un contenu dans l'environnement numérique réfère à sa disponibilité en ligne et à sa capacité à être repéré parmi un vaste ensemble d'autres contenus par une personne qui n'en faisait pas précisément la recherche. Elle ne dépend pas seulement des caractéristiques propres au contenu, mais aussi de plus en plus des stratégies globales de quelques grands acteurs qui concentrent les usages culturels en ligne. Dans le contexte où les pratiques culturelles sont largement influencées par l'évolution de l'environnement numérique, la découvrabilité des contenus locaux se pose comme un enjeu majeur de diversité des expressions culturelles. L'objectif de cette collaboration est ainsi d'établir un premier diagnostic des différents enjeux et facteurs liés à la découvrabilité, puis de proposer et de mettre en œuvre des solutions à court, moyen et long terme, afin d'assurer une visibilité des artistes et œuvres francophones sur Internet, et ce, dans différents secteurs comme la musique, l'audiovisuel, le livre et l'édition, les arts de la scène, les arts visuels et le patrimoine.
6	La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON

7	<p>Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON</p>
8	<p>Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ? Pour répondre à cet enjeu crucial, les chargés de mission de la France et du Québec ont, au cours de l'année 2019, rencontré des acteurs de plus d'une centaine d'organisations institutionnelles, industrielles et économiques qui agissent dans les secteurs culturels de part et d'autre de l'Atlantique. Des chercheurs ont également été mandatés afin de produire des analyses sous l'angle de leur recherche.</p> <p>Les chargés de mission ont aussi pris la parole lors des Journées d'étude internationales sur l'accès et la découvrabilité des contenus culturels francophones à l'ère numérique qui étaient co-organisées par l'Université du Québec à Montréal et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), les 23 et 24 octobre 2019.</p> <p>Les résultats de cette mission devraient être dévoilés au cours de l'année 2020. En outre, une présentation des recommandations découlant de cette mission conjointe sera faite aux gouvernements membres de l'OIF lors du prochain Sommet de la Francophonie, qui devrait avoir lieu à Djerba en 2021.</p>
9	<p>Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains : S/O</p>
10	<p>Nom(s) du/des partenaires engagé(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure : Ministère de la Culture de France</p>
11	<p>Type(s) d'entité(s) engagée(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure : <input checked="" type="checkbox"/> Secteur public <input type="checkbox"/> Secteur privé <input type="checkbox"/> Société civile</p>
12	<p>La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON</p>
13	<p>Si oui, quelles sont les principales conclusions/recommandations ? S/O</p>

1.3.3 Plan d'action pour la musique

1	<p>Nom de la politique/mesure : Plan d'action pour la musique</p>
2	<p>Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure : Ministère de la Culture et des Communications (MCC) du Québec</p>
3	<p>Domaine(s) culturel(s) couvert(s) par la politique/mesure : <input type="checkbox"/> Cinéma/arts audiovisuels <input type="checkbox"/> Design <input type="checkbox"/> Arts numériques <input checked="" type="checkbox"/> Musique <input type="checkbox"/> Édition <input type="checkbox"/> Arts visuels <input type="checkbox"/> Arts de la scène <input type="checkbox"/> Secteurs culturels et créatifs</p>

4	Site Internet de la politique/mesure, si possible: http://culturenumerique.mcc.gouv.qc.ca/planmusiqueqc/
5	Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure : Le Plan d'action pour la musique (PAM) 2017-2019 se voulait une aide transitoire au secteur de la musique, afin d'aider ce dernier à entreprendre son virage numérique. Le PAM se divisait en 4 axes d'intervention : <ol style="list-style-type: none"> 1. Accompagner des créateurs et le soutien à l'industrie de la musique pour faciliter l'adaptation au numérique, à travers une augmentation temporaire des aides financières versées aux entreprises. 2. Le développement d'actions structurantes pour répondre aux enjeux numériques du secteur de la musique, ce qui comprend le développement d'un socle commun de métadonnées québécoises et les travaux préparatoires pour faciliter la gestion des métadonnées musicales québécoises. 3. La promotion de la chanson francophone et la musique québécoise, afin d'assurer le rayonnement de nos artistes au Québec et à l'étranger. 4. La défense des particularités de l'industrie québécoise de la musique à l'ère du numérique, notamment auprès de l'instance de réglementations de la radiodiffusion canadienne.
6	La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
7	Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
8	Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ? Le Plan d'action pour la musique a réalisé les objectifs suivants : <ul style="list-style-type: none"> • La stabilisation des revenus des entreprises composant l'industrie québécoise de la musique; • Le maintien des investissements en production d'enregistrements sonores et de spectacles; • La création du socle commun de métadonnées musicales québécoises en partenariat avec les représentants du milieu; • La création d'un outil d'indexation des métadonnées qui est destiné à l'ensemble de l'industrie et des travaux de réflexion portant sur la gouvernance d'un tel outil; • De favoriser l'exposition des jeunes publics québécois à nos artistes; • D'appuyer le rayonnement de nos artistes ici et à l'international.
9	Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains : Entre 2017 et 2019, le MCC a consacré 8,6 M\$ CA dans son effort pour soutenir l'ensemble des acteurs de l'industrie québécoise de la musique.
10	Nom(s) du/des partenaires engagé(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure : Société de développement des entreprises culturelles du Québec (SODEC) Secrétariat à la politique linguistique ADISQ (Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo) SOPROQ (Société de gestion collective des droits des producteurs d'enregistrements sonores et de vidéoclips) APEM (Association des professionnels de l'édition musicale) SPACQ (Société professionnelle des auteurs et des compositeurs du Québec) GMMQ (Guilde des musiciens et des musiciennes du Québec) ARTISTI (Association artistique à Montréal) SOCAN (Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique)

	RAM (Regroupement des artisans de la musique) UDA (Union des artistes)
11	Type(s) d'entité(s) engagée(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure : <input checked="" type="checkbox"/> Secteur public <input checked="" type="checkbox"/> Secteur privé <input checked="" type="checkbox"/> Société civile
12	La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
13	Si oui, quelles sont les principales conclusions/recommandations ? S/O

1.3.4 MLab Creaform

1	Nom de la politique/mesure : MLab Creaform
2	Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure : Musée de la civilisation du Québec (MCQ)
3	Domaine(s) culturel(s) couvert(s) par la politique/mesure : <input type="checkbox"/> Cinéma/arts audiovisuels <input type="checkbox"/> Design <input type="checkbox"/> Arts numériques <input type="checkbox"/> Musique <input type="checkbox"/> Édition <input type="checkbox"/> Arts visuels <input type="checkbox"/> Arts de la scène <input checked="" type="checkbox"/> Secteurs culturels et créatifs
4	Site Internet de la politique/mesure, si possible: https://mlab.mcq.org/
5	Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure : Le MLab Creaform est un laboratoire de création et d'expérimentation du MCQ dédié à l'exploration numérique. Il vise l'appropriation des technologies et cultures numériques (littératie numérique), ainsi que la stimulation de l'innovation muséale, et ce, pour le public, les employés du Musée et la communauté (organismes, artistes, milieu scolaire et universitaire, entreprises, etc.). En littératie numérique : 1) Offre au public : activités de familiarisation à la programmation, à la robotique, à la numérisation/modélisation/impression 3D, au traitement d'image, etc. 2) Offre aux employés : le Potager numérique permet mensuellement de se familiariser avec le numérique par le biais de discussions (Fika numérique), de conférences ou d'ateliers de réalisation et de création. Pour stimuler l'innovation muséale : 1) Prototypage de projets numériques : employés et communauté 2) Appels de projets à la communauté 3) Appel à idées numériques innovantes pour les employés 4) Expérimentations avec des startups. Le MLab Creaform a été inauguré en avril 2018.

6	La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
7	Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
8	Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ? Fréquentation annuelle : 27 000 personnes, dont 55 % de jeunes Taux de satisfaction : 93 % de satisfaction
9	Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains : En 2019-2020 : 118 000 \$ CAD
10	Nom(s) du/des partenaires engagé(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure : Ministère de la Culture et des Communications Secrétariat à la Capitale-Nationale Cégep Garneau
11	Type(s) d'entité(s) engagée(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure : <input checked="" type="checkbox"/> Secteur public <input type="checkbox"/> Secteur privé <input type="checkbox"/> Société civile
12	La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
13	Si oui, quelles sont les principales conclusions/recommandations ? S/O

1.3.5 Le Studio

1	Nom de la politique/mesure : Le Studio
2	Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure : Société du Grand Théâtre de Québec
3	Domaine(s) culturel(s) couvert(s) par la politique/mesure : <input type="checkbox"/> Cinéma/arts audiovisuels <input type="checkbox"/> Design <input checked="" type="checkbox"/> Arts numériques <input checked="" type="checkbox"/> Musique <input type="checkbox"/> Édition <input checked="" type="checkbox"/> Arts visuels <input checked="" type="checkbox"/> Arts de la scène <input type="checkbox"/> Secteurs culturels et créatifs
4	Site Internet de la politique/mesure, si possible: https://grandtheatre.qc.ca/

5	<p>Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure : Le Studio est un espace technologique pour permettre la diffusion d'art numérique et pour favoriser l'expérimentation des technologies numériques dans le domaine des arts de la scène.</p>
6	<p>La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON</p>
7	<p>Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON</p>
8	<p>Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ? Le Studio a été inauguré en octobre 2019. Deux œuvres numériques majeures y ont été exposées et plusieurs prestations scène/numérique y ont été présentées.</p>
9	<p>Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains : En 2018-2019 : 2,6 M\$ CAD</p>
10	<p>Nom(s) du/des partenaires engagé(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure : S/O</p>
11	<p>Type(s) d'entité(s) engagée(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure : <input checked="" type="checkbox"/> Secteur public <input type="checkbox"/> Secteur privé <input type="checkbox"/> Société civile</p>
12	<p>La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON</p>
13	<p>Si oui, quelles sont les principales conclusions/recommandations ? S/O</p>

1.3.6 Exploration du potentiel de la technologie pour les jeunes vulnérables

1	<p>Nom de la politique/mesure : Exploration du potentiel de la technologie pour les jeunes vulnérables, un partenariat avec Printemps numérique</p>
2	<p>Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure : Secrétariat à la jeunesse (SAJ) du Québec</p>
3	<p>Domaine(s) culturel(s) couvert(s) par la politique/mesure : <input type="checkbox"/> Cinéma/arts audiovisuels <input type="checkbox"/> Design <input checked="" type="checkbox"/> Arts numériques <input type="checkbox"/> Musique <input type="checkbox"/> Édition <input type="checkbox"/> Arts visuels <input type="checkbox"/> Arts de la scène <input checked="" type="checkbox"/> Secteurs culturels et créatifs</p>

4	Site Internet de la politique/mesure, si possible: https://www.jeunes.gouv.qc.ca/strategie/culture/activites-culturelles.asp
5	Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure : La mesure a pour objectif de favoriser et soutenir le développement des compétences numériques des jeunes, ainsi que leur donner accès à la technologie de façon à prévenir l'apparition ou l'élargissement d'une « fracture numérique » entre les milieux sociaux ou les régions. Elle s'adresse aux jeunes de 15 à 29 ans, notamment issus de milieux défavorisés ou présentant d'autres vulnérabilités.
6	La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
7	Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
8	Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ? En 2018-2019 : 8 425 jeunes touchés directement par la réalisation des projets structurants ; 175 jeunes participants aux activités de consultations et de cocréation.
9	Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains : En 2019-2020 : 150 000 \$ CAD
10	Nom(s) du/des partenaires engagé(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure : Printemps numérique
11	Type(s) d'entité(s) engagée(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure : <input checked="" type="checkbox"/> Secteur public <input type="checkbox"/> Secteur privé <input checked="" type="checkbox"/> Société civile
12	La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
13	Si oui, quelles sont les principales conclusions/recommandations ? S/O

1.4. PARTENARIAT AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE

INTRODUCTION

Les Parties doivent fournir des informations sur les mesures ciblant les organisations de la société civile¹ (OSC) impliquées dans la promotion de la diversité des expressions culturelles et qui fournissent, entre autres : des financements publics soutenant les objectifs de la Convention, des opportunités de réseautage avec les autorités publiques et d'autres organisations de la société civile, des opportunités de formation pour acquérir des compétences, des espaces de dialogue avec les autorités pour élaborer et faire le suivi des politiques culturelles.

QUESTIONS CLÉS

1. Des associations professionnelles et/ou des syndicats représentant les artistes et/ou les professionnels de la culture existent dans les secteurs suivants (ex. fédération des musiciens, syndicats des éditeurs, etc.) :

- Cinéma/Arts Audiovisuels Design Arts numériques Musique
 Arts de la scène Édition Arts visuels

2. Des programmes de financement public soutenant l'implication des organisations de la société civile (OSC) dans la promotion de la diversité des expressions culturelles existent :

- OUI NON

3. Des opportunités de formation ou de mentorat ont été organisées ou soutenues par les autorités publiques durant ces 4 dernières années pour développer les capacités des organisations de la société civile (OSC) impliquées dans la promotion de la diversité des expressions culturelles dans des domaines tels que la communication, les actions de plaidoyer et/ou la levée de fonds :

- OUI NON

4. Des mécanismes de dialogue entre les autorités publiques et les organisations de la société civile (OSC) ont été mis en œuvre pour l'élaboration des politiques culturelles et/ou leur suivi durant ces 4 dernières années (réunions, groupes de travail, etc.) :

- OUI NON

Si oui, veuillez fournir jusqu'à 2 exemples :

Exemple 1 : La politique culturelle du Québec, *Partout, la culture*, est issue d'un vaste processus de consultations : des milliers de Québécoises et de Québécois ont participé à cet exercice, en tant que représentants d'organismes ou à titre individuel.

Exemple 2 : Le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) évolue de concert avec les milieux culturels dans un esprit de collaboration et d'échange pour leur offrir l'appui dont ils ont besoin. Le dialogue, le partage des connaissances et la concertation des milieux s'avèrent incontournables. L'orientation 3 du plan stratégique 2018-2022 du CALQ s'intitule d'ailleurs « Miser sur le dialogue et la connaissance ». Le CALQ consulte régulièrement les organismes de représentation qui portent la

¹ Dans le cadre de cette Convention, la société civile implique les organisations non gouvernementales, les organisations à but non lucratif, les professionnels du secteur de la culture et les secteurs associés, les groupes qui soutiennent le travail des artistes et des communautés culturelles.

voix de quelque 5 000 artistes et organismes du Québec et échange avec eux en profondeur sur les réalités propres aux intervenants des différents milieux. Le CALQ a identifié 17 organismes de représentation du milieu, associations et regroupements, et il a pour cible de rencontrer au moins 75 % de ceux-ci, chaque année.

5. Des politiques et des mesures de promotion de la diversité des expressions culturelles ont été élaborées en consultation avec les organisations de la société civile (OSC) durant ces 4 dernières années :

OUI NON

1.4.1 Appui à des projets d'organisations de la société civile œuvrant en matière de diversité des expressions culturelles

1	Nom de la politique/mesure : Appui à des projets d'organisations de la société civile œuvrant en matière de diversité des expressions culturelles
2	Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure : Ministère de la Culture et des Communications (MCC) du Québec Ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF)
3	Domaine(s) culturel(s) couvert(s) par la politique/mesure : <input checked="" type="checkbox"/> Cinéma/arts audiovisuels <input checked="" type="checkbox"/> Design <input checked="" type="checkbox"/> Arts numériques <input checked="" type="checkbox"/> Musique <input checked="" type="checkbox"/> Édition <input checked="" type="checkbox"/> Arts visuels <input checked="" type="checkbox"/> Arts de la scène <input checked="" type="checkbox"/> Secteurs culturels et créatifs
4	Site Internet de la politique/mesure, si possible: Étude sur la coopération internationale avec les pays africains francophones en vue de mettre en œuvre la Convention sur la diversité des expressions culturelles dans l'environnement numérique Guide de négociation des clauses culturelles dans les accords de commerce
5	Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure : Le MCC et le MRIF soutiennent des projets ponctuels d'organisations de la société civile qui sont en cohérence avec les priorités du gouvernement du Québec relativement à la mise en œuvre de la <i>Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles</i> . Plusieurs projets de la société civile ont été soutenus depuis 2016, notamment les suivants : En 2016-2017 : <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de l'<i>Étude sur la coopération internationale avec les pays africains francophones en vue de mettre en œuvre la Convention sur la diversité des expressions culturelles dans l'environnement numérique</i> (ci-après « Étude »), réalisée par la Chaire UNESCO sur la diversité des expressions culturelles de l'Université Laval En 2019-2020 : <ul style="list-style-type: none"> • Journées d'étude internationales sur la découvrabilité, organisées par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et l'Université du Québec à Montréal (UQAM) les 23 et 24 octobre 2019; • Séminaire international « Les approches intégrées de la protection des ressources culturelles et naturelles en droit national et international : un état des lieux », organisé par la Chaire UNESCO sur la diversité des expressions culturelles de l'Université Laval, les 12 et 13 septembre 2019; • Appui à la participation de conférenciers lors d'un événement organisé par la Fédération internationale des Coalitions pour la diversité culturelle (FICDC) au Togo (novembre 2019);

	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation du <i>Guide de négociation des clauses culturelles dans les accords de commerce</i> (ci-après « Guide »), lancement du Guide et séminaire « Prendre en compte la nature spécifique de la culture dans la négociation et la mise en œuvre d’engagements en matière de commerce électronique : Pourquoi? Comment? » (31 janvier 2020)
6	<p>La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON</p>
7	<p>Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON</p>
8	<p>Quels sont les résultats atteints jusqu’à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ? L’Étude et le Guide ont été diffusés auprès des Parties à la Convention, à savoir respectivement lors de la 7^e session de la Conférence des Parties en juin 2019 et lors de la 13^e session du Comité intergouvernemental en février 2020, contribuant ainsi notamment au renforcement de leurs capacités.</p> <p>Des actes du colloque « Les approches intégrées de la protection des ressources culturelles et naturelles en droit national et international : un état des lieux » seront publiés au cours de l’année 2020.</p>
9	<p>Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains : <i>NB</i> Les montants indiqués ci-dessous correspondent au montant global octroyé par le gouvernement du Québec (MCC et MRIF).</p> <p>En 2016-2017 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Réalisation, lancement et traduction de <i>l’Étude sur la coopération internationale avec les pays africains francophones en vue de mettre en œuvre la Convention sur la diversité des expressions culturelles dans l’environnement numérique</i> : 32 500 \$ CAD <p>En 2019-2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Journées d’étude internationales sur la découvrabilité : 20 030 \$ CAD Séminaire international « Les approches intégrées de la protection des ressources culturelles et naturelles en droit national et international : un état des lieux » : 6 000 \$ CAD Appui à la participation de conférenciers lors d’un événement organisé par la Fédération internationale des Coalitions pour la diversité culturelle (FICDC) au Togo (novembre 2019) : 4 266,19 \$ CAD Réalisation du <i>Guide de négociation des clauses culturelles dans les accords de commerce</i>, lancement du Guide et séminaire « Prendre en compte la nature spécifique de la culture dans la négociation et la mise en œuvre d’engagements en matière de commerce électronique : Pourquoi? Comment? » (31 janvier 2020) : 31 500 \$ CAD
10	<p>Nom(s) du/des partenaires engagé(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure : Chaire UNESCO sur la diversité des expressions culturelles Coalition pour la diversité des expressions culturelles Université du Québec à Montréal</p>
11	<p>Type(s) d’entité(s) engagée(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure : <input checked="" type="checkbox"/> Secteur public <input type="checkbox"/> Secteur privé <input checked="" type="checkbox"/> Société civile</p>

12	La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
13	Si oui, quelles sont les principales conclusions/recommandations ? S/O

OBJECTIF 2

PARVENIR À UN ÉCHANGE ÉQUILIBRÉ DE BIENS ET SERVICES CULTURELS ET ACCROÎTRE LA MOBILITÉ DES ARTISTES ET DES PROFESSIONNELS DE LA CULTURE



2.1. MOBILITÉ DES ARTISTES ET DES PROFESSIONNELS DE LA CULTURE

INTRODUCTION

Les Parties doivent fournir des informations sur les politiques et mesures, y compris de traitement préférentiel, tel que défini à l'article 16 de la Convention², destinées à promouvoir la mobilité entrante et sortante des artistes et des autres professionnels de la culture à travers le monde. Elles doivent également rendre compte des programmes opérationnels mis en œuvre pour soutenir la mobilité des artistes et des professionnels de la culture, notamment en provenance et à destination des pays en développement, à travers des programmes de coopération Sud-Sud et triangulaire.

QUESTIONS CLÉS

1. Veuillez indiquer si les politiques et mesures suivantes existent au sein de votre pays:

- Des politiques et mesures soutenant la mobilité sortante des artistes et des professionnels de la culture (ex. bureaux d'export, soutien à la participation des professionnels de la culture aux marchés culturels internationaux, etc.)
- Des politiques de visa spécifiques et d'autres mesures transfrontalières soutenant la mobilité entrante des artistes et des professionnels de la culture étrangers dans votre pays (ex. procédures de visa simplifiées, frais de visa réduits, visas de plus longue durée, etc.)
- Des réglementations relatives aux permis de travail soutenant la mobilité entrante des artistes et professionnels de la culture étrangers dans votre pays (ex. accords supprimant la double imposition, permis de travail spéciaux et assurance maladie, subventions couvrant les frais de subsistance, etc.)

² L'Article 16 de la Convention dispose que « les pays développés facilitent les échanges culturels avec les pays en développement en accordant, au moyen de cadres institutionnels et juridiques appropriés, un traitement préférentiel à leurs artistes et autres professionnels et praticiens de la culture, ainsi qu'à leurs biens et services culturels». Le traitement préférentiel, aussi appelé traitement spécial et différentiel, est une dérogation à la règle générale des accords de libéralisation du commerce international destinée à lutter contre les inégalités structurelles entre les pays en développement et les pays développés. Des exceptions peuvent être faites au nom du traitement préférentiel pour la culture dans les accords de commerce et d'investissement signés entre les pays développés et les pays en développement afin de soutenir – sur une base de non-réciprocité – les expressions culturelles issues des pays en développement, d'élargir leurs opportunités commerciales et d'assurer des échanges plus équilibrés de biens et de services culturels dans le monde.

2. Veuillez indiquer si les programmes opérationnels suivants ont été développés ou soutenus/financés par les autorités publiques durant ces 4 dernières années :

- Des services d'information ou de formation fournissant des orientations pratiques pour faciliter la mobilité des professionnels de la culture (ex. plateformes internet)
- Des infrastructures ayant un mandat de promotion de la diversité des expressions culturelles et accueillant un large nombre d'artistes étrangers, notamment en provenance des pays en développement (ex. résidences artistiques, instituts culturels)
- Des événements culturels majeurs ayant un mandat de promotion de la diversité des expressions culturelles et accueillant un large nombre d'artistes étrangers, notamment en provenance des pays en développement (ex. saisons culturelles, festivals, marchés des industries créatives)

3. Veuillez indiquer si les fonds suivants ont été gérés ou soutenus par les autorités publiques durant ces 4 dernières années (ex. bourses d'études, bourses de voyage, etc.) :

- Des fonds publics soutenant la mobilité sortante des artistes et des professionnels de la culture nationaux ou en résidence
- Des fonds publics soutenant la mobilité entrante des artistes et des professionnels de la culture étrangers
- Des fonds publics soutenant spécifiquement la mobilité des artistes et des professionnels de la culture en provenance ou entre les pays en développement, incluant la coopération Nord-Sud-Sud et Sud-Sud

2.1.1 Développement de marchés hors Québec et rayonnement de la culture québécoise à l'international

<p>Nom de la politique/mesure : Développement de marchés hors Québec et rayonnement de la culture québécoise à l'international</p>
<p>Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure : Ministère de la Culture et des Communications (MCC) du Québec</p>
<p>Domaine(s) culturel(s) couvert(s) par la politique/mesure :</p> <p> <input checked="" type="checkbox"/> Cinéma/arts audiovisuels <input checked="" type="checkbox"/> Design <input checked="" type="checkbox"/> Arts numériques <input checked="" type="checkbox"/> Musique <input checked="" type="checkbox"/> Édition <input checked="" type="checkbox"/> Arts visuels <input checked="" type="checkbox"/> Arts de la scène <input checked="" type="checkbox"/> Secteurs culturels et créatifs </p>
<p>Site Internet de la politique/mesure, si possible : MCC : https://mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/Politique_culturelle/Plandactionculture20182023_web.pdf MRIF : https://www.quebec.ca/gouv/politiques-orientations/vision-internationale-quebec/</p>
<p>Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure :</p> <p>L'action gouvernementale du Québec s'inscrit aujourd'hui dans un contexte de concurrence accrue et de transformation rapides. Pour être efficace, cette action doit tenir compte de la taille modeste du marché domestique québécois et se déployer sur plusieurs plans et de manière concertée. À cet égard, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) est chargé de coordonner l'action gouvernementale visant à développer les marchés internationaux en culture. Pour ce faire, il travaille en concertation avec ses partenaires gouvernementaux que sont le ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF) et les représentations du Québec à l'étranger, le ministère de l'Économie</p>

et de l'Innovation (MEI), le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC).

La politique culturelle du Québec, *Partout, la culture* (voir fiche 1.1.1) vise la présence et la vitalité de la culture québécoise partout, y compris au Canada, à l'international et sur les plateformes numériques. À cette fin, elle poursuit notamment l'objectif de « soutenir les artistes ainsi que les entreprises et les organismes culturels dans leurs actions de développement de marchés internationaux » (objectif 4.4.). La Vision internationale du Québec (voir fiche 1.1.2) concourt au même objectif. Parmi les mesures envisagées pour soutenir les artistes, les entreprises et les organismes culturels dans leurs actions de développement de marchés internationaux, le gouvernement du Québec compte « stimuler l'exportation, le rayonnement et la découvrabilité des œuvres ainsi que des productions culturelles québécoises » (mesure 40 du Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023) par certaines actions, dont les suivantes :

- renforcer le soutien aux tournées ainsi qu'à la diffusion et à l'exportation des productions culturelles québécoises;
- augmenter le soutien à la mobilité hors Québec des artistes, des organismes et des entreprises culturelles;
- créer des vitrines culturelles et accentuer les présences collectives à l'étranger;
- doter une enveloppe d'aide à la coproduction internationale;
- renforcer les services offerts aux milieux culturels par les représentations du Québec à l'étranger.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ?

OUI NON

Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ?

OUI NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?

En 2019-2020 :

Par le biais du budget de développement des marchés octroyés aux représentations du Québec à l'étranger et du programme Aide aux Projets-Volet Accueil, le Ministère a soutenu 52 vitrines et présences collectives québécoises à l'étranger. Parmi celles-ci, mentionnons la présence québécoise au Congrès International Performing Arts for Youth (IPAY) de Philadelphie, la vitrine en musique au Linecheck/Milano Music Week, le focus Canada/Québec au festival de danse de Brême (Tanz Bremen), la vitrine sur la créativité québécoise l'Effet Québec à Tokyo, le Festival de cinéma québécois Québécois à Mexico et le focus Canada/Québec au marché africain des arts de la scène d'Abidjan.

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains :

Un montant global de 14 M \$ CAD est prévu sur 5 ans (2018-2023) pour la mesure 40.

Nom(s) du/des partenaires engagé(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

Ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF) et représentations du Québec à l'étranger, ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI), Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), Société de développement des entreprises culturelles (SODEC), Les Offices jeunesse internationaux du Québec (LOJIQ), Musée d'art contemporain de Montréal (MACM), Musée national des beaux-arts du Québec (MNBAQ), Musée de la civilisation du Québec (MCQ), Société de télédiffusion du Québec (STQ), Investissement Québec (IQ).

Type(s) d'entité(s) engagée(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

- Secteur public
 Secteur privé
 Société civile

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?

OUI NON

Si oui, quelles sont les principales conclusions/recommandations ?

S/O

2.1.2 Engagements internationaux relatifs à la culture entre le gouvernement du Québec et des partenaires étrangers

Nom de la politique/mesure : Engagements internationaux relatifs à la culture entre le gouvernement du Québec et des partenaires étrangers

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure :

Ministère de la Culture et des Communications (MCC) du Québec

Ministère des Relations internationales et de la Francophonie

Domaine(s) culturel(s) couvert(s) par la politique/mesure :

Cinéma/arts audiovisuels Design Arts numériques Musique
 Édition Arts visuels Arts de la scène Secteurs culturels et créatifs

Site Internet de la politique/mesure, si possible: <https://www.mrif.gouv.qc.ca/fr/ententes-et-engagements/presentation>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure :

Sur le plan bilatéral, plus d'une trentaine d'engagements internationaux multisectoriels (comportant un volet culturel) ou sectoriels (spécifiques à la culture) ont été conclus entre le gouvernement du Québec et des partenaires étrangers depuis les années 1960. Ces engagements, toujours en vigueur, permettent principalement la mise en œuvre de projets et d'activités de coopération définis conjointement par les États et gouvernements concernés.

Ces engagements visent principalement à favoriser la conclusion de collaborations durables entre le Québec et ses partenaires, à promouvoir la co-création et la co-diffusion, à encourager les échanges d'expertise, d'expérience et d'information et à faciliter la mobilité des artistes, des professionnels de la culture, des biens et services culturels des deux partenaires. La mise en œuvre diffère d'un engagement à l'autre, bien qu'elle soit généralement confiée à des groupes de travail composés de représentants des deux parties. Ces groupes se réunissent sur une base annuelle ou à tous les deux ans.

Entre 2016 et 2020, 7 nouveaux engagements internationaux ont été conclus entre le Québec et :

- La préfecture de Kyoto (un accord d'amitié et de coopération)
- La République de Cuba (une déclaration commune)
- Le Pays basque (un protocole d'entente)*
- L'État de la Louisiane (une déclaration conjointe)
- Le gouvernement de l'État du Maharashtra (une entente de coopération)
- La Flandre (une déclaration commune)*
- Le Pays de Galles (une déclaration d'intention)*

*Ces ententes comportent une référence à la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*.

<p>La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ?</p> <p><input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON</p>
<p>Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ?</p> <p><input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON</p>
<p>Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?</p> <p>Les résultats varient d'un engagement à l'autre. Néanmoins, ces derniers doivent généralement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • impliquer au moins un partenaire étranger et un partenaire québécois; • être conduits conjointement, sur les deux territoires, selon le principe de réciprocité et d'engagement mutuel quant au financement et aux retombées concrètes; • favoriser les échanges à long terme entre le Québec et l'État ou le gouvernement étranger; • être structurant en matière de culture et riche en retombées pour les deux partenaires; • permettre d'établir des réseaux de création, de diffusion et de mise en marché de produits ou de services culturels ou en faciliter l'accès; • encourager le développement de compétences particulières dans les domaines culturels.
<p>Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains :</p> <p>N/D</p>
<p>Nom(s) du/des partenaires engagé(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure :</p> <p>Ces engagements sont généralement mis en œuvre par le biais d'appels à projets publics coordonnés par le MRIF. Le MCC participe à la définition des orientations et des priorités en matière de culture, à la sélection des projets culturels et au soutien financier des projets en culture. Le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) participent parfois à l'évaluation des projets déposés en culture.</p>
<p>Type(s) d'entité(s) engagée(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Secteur public <input type="checkbox"/> Secteur privé <input type="checkbox"/> Société civile</p>
<p>La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?</p> <p><input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON</p>
<p>Si oui, quelles sont les principales conclusions/recommandations ?</p> <p>S/O</p>

2.1.3 Engagements particuliers des organismes et sociétés d'État relevant de la ministre de la Culture et des Communications

<p>Nom de la politique/mesure : Engagements particuliers des organismes et sociétés d'État relevant de la ministre de la Culture et des Communications</p>

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure :

Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)
Musée de la Civilisation du Québec (MCQ)

Domaine(s) culturel(s) couvert(s) par la politique/mesure :

Cinéma/arts audiovisuels Design Arts numériques Musique
 Édition Arts visuels Arts de la scène Secteurs culturels et créatifs

Site Internet de la politique/mesure, si possible:

<https://www.calq.gouv.qc.ca/actualites-et-publications/residences-croisees-quebec-senegal/>
<https://www.calq.gouv.qc.ca/actualites-et-publications/accord-residences-quebec-maroc/>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure :

En fonction de leurs champs de compétence, plusieurs organismes et sociétés d'État relevant de la ministre de la Culture et des Communications concluent des ententes particulières avec des institutions ou des gouvernements étrangers afin de développer des partenariats. Ces ententes permettent de réaliser des initiatives de coopération internationale dans le domaine culturel.

Entre autres, par ses studios et ateliers résidences, le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) désire soutenir et stimuler les créateurs en mettant à leur disposition un environnement et des moyens appropriés à la réalisation et à la diffusion de leurs œuvres, en permettant l'échange de points de vue artistique et littéraire et en contribuant à l'établissement de liens durables entre les créateurs du Québec et ceux à l'étranger. Depuis 2016, le CALQ a signé deux ententes : une entente de résidences croisées et d'ateliers résidences dans le secteur des arts visuels avec le ministère de la Culture du Sénégal et une entente de résidences croisées et d'ateliers résidences dans le domaine des arts visuels et de la bande dessinée avec le ministère de la Culture et de la Communication du Maroc.

Le Musée de la civilisation de Québec (MCQ) a plusieurs activités de rayonnement au plan international permettant notamment les échanges culturels professionnels, la mobilité des artistes et des professionnels de la culture et le transfert des connaissances et d'expertise dans le domaine culturel. Les actions de coopération internationale du MCQ prennent de nombreuses formes : emprunts et prêts d'objets de collection, projets d'exposition en partenariat et tournées d'expositions, mise en valeur de diverses cultures par les activités de médiation culturelle, collaborations avec les milieux universitaires, accueil d'étudiants étrangers. Le MCQ accueille chaque année des stagiaires de l'étranger (surtout de la Francophonie, notamment de la France et de la Belgique), particulièrement en design et en muséologie. De 2016 à 2019, plusieurs expositions ont été coproduites avec des partenaires internationaux et ont connu un rayonnement au-delà des frontières du Québec, notamment :

- Resiliência. Récits de vie du Brésil en collaboration avec le Museum da Pessoa (Musée de la Personne) de São Paulo;
- Comme chiens et chats, en provenance de la Cité des sciences et de l'industrie à Paris;
- Hergé à Québec, production de Moulinsart et des studios Hergé de Belgique, succès inégalé de l'été 2017;
- Ici Londres, avec la collaboration de plusieurs musées importants du Royaume-Uni, dont le Victoria and Albert Museum de Londres;
- Mon sosie a 2000 ans, en partenariat avec les Musées d'art et d'histoire de Genève et la Fondation Gandur pour l'Art, récipiendaire de plusieurs prix pour son concept novateur;
- Venenum, un monde empoisonné, avec le Musée des Confluences de Lyon et;
- Curiosités du monde naturel, avec le Natural History Museum de Londres.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ?

OUI NON

<p>Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON</p>
<p>Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ? Par ces différents engagements, le gouvernement du Québec désire encourager une plus grande mobilité des artistes, des professionnels de la culture et des produits culturels québécois afin d'assurer le rayonnement de la culture québécoise sur la scène internationale. Il souhaite également favoriser l'échange d'expertise entre les institutions culturelles du Québec et de l'étranger.</p>
<p>Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains : N/D</p>
<p>Nom(s) du/des partenaires engagé(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure : Ministère de la Culture du Sénégal, ministère de la Culture et de la Communication du Maroc, Cité des sciences et de l'industrie à Paris, Musée de la Personne de São Paulo, Moulinsart et studios Hergé de Belgique, plusieurs musées importants du Royaume-Uni, dont le Victoria and Albert Museum de Londres, Musées d'art et d'histoire de Genève Fondation Gandur pour l'Art, Musée des Confluences de Lyon, Natural History Museum de Londres</p>
<p>Type(s) d'entité(s) engagée(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure : <input checked="" type="checkbox"/> Secteur public <input type="checkbox"/> Secteur privé <input checked="" type="checkbox"/> Société civile</p>
<p>La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON</p>
<p>Si oui, quelles sont les principales conclusions/recommandations ? S/O</p>

2.1.4 Programmes de mobilité des jeunes de 18 à 35 ans – LOJIQ

<p>Nom de la politique/mesure : Programme de mobilité des jeunes de 18 à 35 ans – Les Offices jeunesse internationaux du Québec (LOJIQ)</p>
<p>Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure : Les Offices jeunesse internationaux du Québec (LOJIQ)</p>
<p>Domaine(s) culturel(s) couvert(s) par la politique/mesure : <input checked="" type="checkbox"/> Cinéma/arts audiovisuels <input checked="" type="checkbox"/> Design <input checked="" type="checkbox"/> Arts numériques <input checked="" type="checkbox"/> Musique <input checked="" type="checkbox"/> Édition <input checked="" type="checkbox"/> Arts visuels <input checked="" type="checkbox"/> Arts de la scène <input checked="" type="checkbox"/> Secteurs culturels et créatifs</p>

Site Internet de la politique/mesure, si possible:

Initiative « Culture et langues autochtones » :

<https://www.lojiq.org/programmes/initiative-cultures-et-langues-autochtones/>

Formation au sein d'incubateurs et accélérateurs d'entreprises en Francophonie, en partie pour entrepreneurs culturels : <https://www.lojiq.org/volets/formation-au-sein-dincubateurs-et-accelerateurs-dentreprises-en-francophonie/>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure :

Les Offices jeunesse internationaux du Québec (LOJIQ), organisme gouvernemental, est le regroupement d'organismes de mobilité internationale jeunesse. Il permet d'ouvrir le monde aux jeunes adultes, de générer des opportunités favorisant l'éclosion de leur talent et d'offrir une des meilleures ressources de mobilité jeunesse à l'échelle mondiale.

Depuis 2016, LOJIQ a notamment mis en place les deux programmes de mobilité suivants :

Initiative « Culture et langues autochtones » :

L'initiative « Cultures et langues autochtones » contribue au rayonnement et à la diffusion des cultures et des langues autochtones en facilitant le développement personnel et professionnel des jeunes autochtones âgés de 18 à 35 ans. LOJIQ offre un accompagnement et un soutien financier pour la réalisation de projets impliquant une mobilité au Québec, au Canada ou à l'international.

Cette initiative soutient les jeunes professionnels autochtones du Québec qui souhaitent :

- Participer à des événements artistiques et culturels (festivals, colloques, conférences, marchés des arts, etc.);
- Développer des projets de création et de diffusion artistiques (production, coproduction, résidence artistique, tournée, etc.);
- Se joindre à des délégations et des rencontres de jeunes professionnels;
- Prendre part à des projets de médiation culturelle;
- Réaliser des activités de perfectionnement de courte durée et des stages en milieu de travail dans le domaine culturel;
- Participer à des projets qui créent une passerelle entre l'art, la culture et l'engagement citoyen.

Formation au sein d'incubateurs et accélérateurs d'entreprises en Francophonie

En vigueur depuis juillet 2019, le volet « Formation au sein d'incubateurs et accélérateurs d'entreprises en Francophonie » vise à développer le potentiel des jeunes entrepreneurs, notamment ceux dans les industries culturelles et créatives, âgés de 18 à 35 ans. Avec le soutien de LOJIQ, le participant peut se former en français au sein d'un incubateur ou d'un accélérateur sur l'un des territoires des États et gouvernements membres de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) pour propulser son entreprise et ses projets.

« Formation au sein d'incubateurs et accélérateurs d'entreprises en Francophonie » est un volet du programme « [Entrepreneuriat](#) » de LOJIQ et il s'inscrit dans le cadre de l'« [Initiative en Créativité entrepreneuriale jeunesse en Francophonie](#) » de LOJIQ.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ?

OUI NON

Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ?

OUI NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?

Initiative « Culture et langues autochtones » :

La mesure a été adoptée pour une période de 5 ans, à partir de l'année financière 2018-2019. LOJIQ développe plusieurs partenariats autochtones depuis avril 2018.

Effectifs pour l'année 2018-2019 : 12 participants soutenus (dont 4 pour projets de mobilité en France, 7 pour projets de mobilité dans le Monde et 1 pour projet de mobilité au Canada).

Formation au sein d'incubateurs et accélérateurs d'entreprises en Francophonie :

Effectifs pour l'année 2019-2020 : 13 participants ont été soutenus dans le domaine des industries culturelles et créatives pour le KIKK Festival à Namur en Belgique et le NEST'in à Benguéir au Maroc.

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains :

Initiative « Culture et langues autochtones » : l'enveloppe totale de l'Initiative est de 500 000 \$ CAD sur 5 ans. En 2018-2019 : 15 000 \$ CAD

Formation au sein d'incubateurs et accélérateurs d'entreprises en Francophonie :

En 2019-2020 : 800 000 \$ CAD, ventilé comme suit :

- 138 000 \$ CAD pour l'Accueil d'entrepreneurs en Francophonie au Québec;
- 83 000 \$ CAD pour le Mentorat en Francophonie;
- 579 000 \$ CAD pour l'Envoi d'entrepreneurs résidant au Québec en Francophonie (une partie de ce montant peut être dédié à des entrepreneurs culturels).

Nom(s) du/des partenaires engagé(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

Initiative « Culture et langues autochtones » : ministère de la Culture et des Communications du Québec, ministère des Relations internationales et de la Francophonie, organismes autochtones partenaires

Formation au sein d'incubateurs et accélérateurs d'entreprises en Francophonie : ministère des Relations internationales et de la Francophonie, Secrétariat à la jeunesse du Québec

Type(s) d'entité(s) engagée(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

- Secteur public
 Secteur privé
 Société civile

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?

- OUI NON

Si oui, quelles sont les principales conclusions/recommandations ?

S/O

2.1.5 Ententes internationales de mobilité des jeunes de 18 à 35 ans – LOJIQ

Nom de la politique/mesure : Ententes internationales de mobilité des jeunes de 18 à 35 ans – Les Offices jeunesse internationaux du Québec (LOJIQ)

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure :

Les Offices jeunesse internationaux du Québec (LOJIQ)

Domaine(s) culturel(s) couvert(s) par la politique/mesure :

Cinéma/arts audiovisuels Design Arts numériques Musique
 Édition Arts visuels Arts de la scène Secteurs culturels et créatifs

Site Internet de la politique/mesure, si possible:

N/D

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure :

Depuis 2016, LOJIQ ont signé quatre ententes internationales de mobilité des jeunes de 18 à 35 ans :

1) Entente avec le ministère de la Jeunesse et des Sports du Maroc :

Cette entente vise à poursuivre la mise en œuvre d'activités de mobilité internationale permettant aux jeunes de 18 à 35 ans du Québec et du Maroc d'améliorer leurs habiletés professionnelles en réalisant un projet dans l'autre communauté. Les Partenaires invitent des organismes et des institutions publics ou privés à s'associer à leur démarche en favorisant le développement de partenariats durables dans une perspective à long terme. Les projets développés par les Partenaires doivent viser prioritairement différents secteurs, dont l'action artistique et culturelle.

2) Convention de partenariat pour la création d'un « Parcours numérique francophone » :

Le Parcours numérique francophone est une initiative visant à accroître la mobilité des jeunes professionnels, notamment issus des arts de la culture et entrepreneurs francophones, à l'occasion d'événements internationaux sur l'innovation numérique et les nouvelles technologies par l'envoi de délégations de jeunes acteurs du numérique à chacun des événements identifiés : le KIKK Festival de Namur; le Web2Day à Nantes; l'Africa Web Festival à Abidjan et le Web à Québec.

3) Entente de mobilité bilatérale avec la Fondation Louisiane :

Cette entente précise les termes de la collaboration entre LOJIQ et la Fondation Louisiane en vue de la mise en œuvre d'un programme conjoint de projets et de stages professionnels au profit des jeunes du Québec et de la Louisiane. Ce programme conjoint permet à des jeunes du Québec et de la Louisiane, âgés entre 18 et 35 ans de participer à des projets et des stages sur des thèmes liés à la Francophonie, au développement durable, au tourisme, à l'entrepreneuriat, à la politique et à la médiation culturelle.

4) Protocole d'entente avec le Réseau des villes francophones et francophiles d'Amérique (RVFFA) :

Ce protocole d'entente permet la réalisation de stages en milieu de travail, notamment en médiation culturelle, d'une durée de trois mois au sein des villes membres du RVFFA et des organismes partenaires situés sur leur territoire.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ?

OUI NON

Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ?

OUI NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?

Effectifs pour l'année 2018-2019 :

- 1) Entente avec le ministère de la Jeunesse et des Sports du Maroc : 38 jeunes Québécois se sont rendus au Maroc et 10 Marocains sont venus au Québec.
- 2) Convention de partenariat pour la création d'un « Parcours numérique francophone » : une quarantaine de jeunes entrepreneurs et innovateurs francophones des cinq continents ont participé à chacun des quatre festivals numériques.
- 3) Entente de mobilité bilatérale avec la Fondation Louisiane : aucun projet de mobilité n'a été réalisé en 2018-2019.
- 4) Protocole d'entente avec le Réseau des villes francophones et francophiles d'Amérique (RVFFA) : 5 Québécois ont réalisé des stages au Canada (Alberta, Ontario et Saskatchewan), 2 aux États-Unis (Maine et Rhode Island) et 1 Canadien (hors Québec) a réalisé un stage au Québec.

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains :

N/D

Nom(s) du/des partenaires engagé(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

Ministère de la Jeunesse et des Sports du Maroc
Fondation Louisiane
Réseau des villes francophones et francophiles d'Amérique
Organismes culturels

Type(s) d'entité(s) engagée(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

- Secteur public
- Secteur privé
- Société civile

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?

OUI NON Chaque entente fait l'objet d'un suivi annuel.

Si oui, quelles sont les principales conclusions/recommandations ?

S/O

2.2. ÉCHANGE DES BIENS ET SERVICES CULTURELS

INTRODUCTION

Les Parties doivent fournir des informations sur les politiques et mesures, y compris de traitement préférentiel, tel que défini à l'article 16 de la Convention, destinées à faciliter un échange plus équilibré de biens et de services culturels à travers le monde. Ces politiques et mesures incluent, entre autres: des stratégies d'exportation et d'importation, des programmes de coopération culturelle Nord-Sud et Sud-Sud, des programmes d'aide pour le commerce, des investissements directs à l'étranger à destination des industries culturelles et créatives.

QUESTIONS CLÉS

1. Des stratégies ou des mesures d'exportation soutenant la distribution de biens et services culturels hors Québec existent-elles dans les domaines suivants :

- Cinéma/arts audiovisuels
- Design
- Arts numériques
- Musique

Arts de la scène Édition Arts visuels

2. Votre organisation a-t-elle accordé ou bénéficié d'un traitement préférentiel soutenant des échanges équilibrés de biens et services culturels depuis 2016 ?

- OUI, j'ai accordé un traitement préférentiel
 OUI, j'ai bénéficié d'un traitement préférentiel

Si OUI, Veuillez fournir des exemples

3. Depuis 2016, votre gouvernement a-t-il accordé ou bénéficié de l'Aide pour le commerce, une forme d'Aide au développement visant à renforcer les capacités à formuler des politiques commerciales, à participer aux négociations et à mettre en œuvre des accords qui donnent un statut spécial aux biens et services culturels ?

- OUI, j'ai accordé l'Aide pour le commerce
 OUI, j'ai bénéficié de l'Aide pour le commerce

Si OUI, Veuillez fournir des exemples

Voir les fiches 2.1.1 à 2.1.3 pour les stratégies et mesures d'exportation et importation des biens et services culturels

2.3. TRAITÉS ET ACCORDS

INTRODUCTION

Les Parties doivent fournir des informations sur le statut particulier accordé aux biens et services culturels et aux produits numériques dans les accords de commerce et d'investissement dont elles sont signataires ou qui sont en cours de négociation aux niveaux international, régional et/ou bilatéral. Elles doivent également rendre compte des initiatives menées pour promouvoir les objectifs et les principes de la Convention dans d'autres traités et accords ainsi que dans des déclarations, recommandations et résolutions. En règle générale, ces mesures sont mises en œuvre par des agences responsables du commerce, des affaires étrangères et de la culture. Les mesures doivent refléter cette interdépendance et indiquer si des mécanismes de coordination dédiés ont été établis.

QUESTIONS CLÉS

1. Des accords multilatéraux ou bilatéraux de commerce et/ou d'investissement accordant un statut particulier aux biens et/ou services culturels ont été signés durant ces 4 dernières années ou bien sont en négociation :

- OUI NON EN NÉGOCIATION

2. Des accords multilatéraux ou bilatéraux incluant des dispositions spécifiques accordant un statut particulier aux biens et services culturels et aux produits numériques dans le domaine du commerce électronique ont été signés durant ces 4 dernières années ou bien sont en négociation :

- OUI NON EN NÉGOCIATION

3. Des accords, traités, déclarations et/ou stratégies multilatérales ou bilatérales répondant à des enjeux politiques en lien avec la diversité des expressions culturelles (ex. éducation, numérique, développement durable, égalité des genres, etc.) ont été signés ou amendés pour prendre en compte les objectifs et principes de la Convention de 2005 durant ces 4 dernières années :

OUI NON

2.3.1 Interface culture-commerce

Nom de la politique/mesure : Interface culture-commerce
Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure : Ministère de la Culture et des Communications Ministère de l'Économie et de l'Innovation
Domaine(s) culturel(s) couvert(s) par la politique/mesure : <input checked="" type="checkbox"/> Cinéma/arts audiovisuels <input checked="" type="checkbox"/> Design <input checked="" type="checkbox"/> Arts numériques <input checked="" type="checkbox"/> Musique <input checked="" type="checkbox"/> Édition <input checked="" type="checkbox"/> Arts visuels <input checked="" type="checkbox"/> Arts de la scène <input checked="" type="checkbox"/> Secteurs culturels et créatifs
Site Internet de la politique/mesure, si possible: N/D
Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure : <p>L'interface entre la culture et le commerce est une priorité de longue date du gouvernement du Québec. Le Québec a été et demeure un ardent promoteur de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, laquelle réaffirme le droit souverain des États et des gouvernements d'adopter et de mettre en œuvre des politiques et des mesures culturelles et reconnaît la nature spécifique des biens et services culturels en tant que porteurs d'identité, de valeurs et de sens.</p> <p>Dans le cadre de toute négociation d'accords commerciaux, le Québec veut non seulement protéger les politiques et mesures actuelles, mais aussi préserver les politiques et mesures culturelles dans le futur, en particulier dans l'environnement numérique. La nouvelle Politique culturelle du Québec (voir fiche 1.1.1) mentionne d'ailleurs, à son objectif 2.4 (« Accroître l'influence du Québec en matière de culture et la coopération avec ses partenaires internationaux »), que le « gouvernement du Québec entend préserver sa capacité d'adopter et de mettre en œuvre des politiques et des mesures culturelles, en particulier dans l'univers numérique, en s'appuyant, entre autres, sur le principe d'exception culturelle ». La Vision internationale du Québec (voir fiche 1.1.2) indique que « le Québec jouera un rôle d'influence et assurera le respect de ses responsabilités législatives dans les négociations commerciales internationales qui affectent les domaines de sa compétence ou qui concernent les marchés ou les enjeux économiques d'intérêt pour lui. C'est le cas, par exemple, des négociations d'accords mettant en jeu la diversité culturelle et sa protection ».</p> <p>Le ministère de l'Économie et de l'Innovation est responsable de la défense des intérêts et positions du Québec dans le cadre de la négociation des accords commerciaux du Canada, et consulte à cet effet les différents ministères sectoriels, dont celui de la culture. Le gouvernement du Québec promeut les objectifs et principes de la Convention avec ses partenaires commerciaux qui sont Parties à cette dernière et il maintient également un dialogue avec la société civile lors de la négociation d'accords.</p> <p>La Québec a défendu, auprès du gouvernement fédéral, les intérêts de ses industries culturelles dans la négociation de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM). Signé le 30 novembre 2018, l'ACEUM comprend une exemption culturelle qui s'applique à l'ensemble des chapitres de l'accord, y compris le chapitre sur le commerce électronique. Cette exemption permettra au Québec de conserver son entière marge de manœuvre pour adopter et mettre en œuvre des mesures visant à protéger et à promouvoir la culture québécoise.</p>
La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON

Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ?

OUI NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?

S/O

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains :

N/D

Nom(s) du/des partenaires engagé(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

Ministères sectoriels du gouvernement du Québec

Type(s) d'entité(s) engagée(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure :

- Secteur public
- Secteur privé
- Société civile

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?

OUI NON

Si oui, quelles sont les principales conclusions/recommandations ?

S/O

OBJECTIF 3

INCLURE LA CULTURE DANS LES CADRES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



3.1. POLITIQUES ET PLANS NATIONAUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

INTRODUCTION

Les Parties doivent fournir des informations sur les politiques et mesures conçues pour intégrer la créativité et les expressions culturelles en tant qu'éléments stratégiques dans la planification nationale et les politiques de développement durable. Des informations doivent également être fournies sur la façon dont ces politiques et mesures contribuent à atteindre des résultats économiques, sociaux et environnementaux et dont elles garantissent une répartition et un accès équitables aux ressources et aux expressions culturelles. En règle générale, ces mesures sont mises en œuvre par des agences chargées de la croissance économique, de la durabilité environnementale, de l'inclusion sociale et de la culture. Les mesures doivent prendre en compte cette interdépendance et signaler l'instauration de mécanismes de coordination dédiés.

QUESTIONS CLÉS

1. Les stratégies et les plans nationaux de développement durable reconnaissent le rôle stratégique:

- de la culture (en général)
- de la créativité et l'innovation
- des industries culturelles et créatives

2. Veuillez évaluer de 1 à 4 le type de résultats attendus en lien avec l'inclusion de la culture dans les stratégies et les plans nationaux de développement (1 = le résultat le plus souvent attendu ; 4 = le résultat le moins attendu):

- 2 Économique (ex. emploi, commerce, propriété intellectuelle, industries culturelles et créatives, développement rural et territorial)
- 2 Social (ex. cohésion sociale et inclusion, inégalité et réduction de la pauvreté, valeurs et identité, groupes vulnérables et minorités, capital humain et autonomisation, éducation)
- 3 Environnemental (ex. ressources naturelles, réduction de l'impact environnemental des industries et des pratiques culturelles)
- 1 Culturel (ex. infrastructure culturelle, participation et accès à la culture, innovation, soutien aux artistes)

3. Des organismes culturels publics et des agences responsables des industries culturelles et créatives sont impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et plans nationaux de développement durable (ex. participation à des mécanismes de coordination tels que des comités mixtes de planification) :

- OUI
- NON

4. Des initiatives et projets de régénération régionale, urbaine et/ou rurale fondés sur les industries culturelles ont été mis en œuvre durant les 4 dernières années :

OUI NON

5. Des politiques et mesures facilitent la participation à la vie culturelle et l'accès à des infrastructures et des expressions culturelles diverses, notamment en répondant aux besoins des groupes vulnérables et défavorisés (ex. par le biais de droits d'entrée réduits, de stratégies de développement des publics, de l'éducation artistique et de la sensibilisation des publics) :

OUI NON

3.1.1 Chantier gouvernemental d'intégration de la culture au développement durable dans le cadre de la Stratégie gouvernementale en développement durable 2015-2020

Nom de la politique/mesure : Chantier gouvernemental d'intégration de la culture au développement durable dans le cadre de la Stratégie gouvernementale en développement durable (2015-2020)

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure :

Ministère de la Culture et des Communications (MCC) en collaboration avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)

Domaine(s) culturel(s) couvert(s) par la politique/mesure :

Cinéma/arts audiovisuels Design Arts numériques Musique
 Édition Arts visuels Arts de la scène Secteurs culturels et créatifs

Site Internet de la politique/mesure, si possible:

MELCC : <http://www.environnement.gouv.qc.ca/developpement/agenda21/index.htm>

MCC : <https://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=5899>

Ministère du Tourisme : <https://www.tourisme.gouv.qc.ca/publications/media/document/publications-administratives/plan-action-developpement-durable-02-18.pdf>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure :

Action phare de l'Agenda 21 de la culture du Québec (A21C), la mise en œuvre du Chantier gouvernemental en culture vise à mieux intégrer la culture à la démarche gouvernementale de développement durable. Le maître-mot de ce chantier est « intégration » et se traduit concrètement par une prise en compte de la culture pour favoriser :

- l'atteinte des objectifs de développement social, économique, territorial et environnemental dans les démarches de développement durable gouvernementales;
- le respect de son identité, la richesse de sa diversité, l'utilisation durable de ses ressources et le soutien de son dynamisme caractérisé par ses potentialités de créativité et d'innovation.

S'inscrivant dans la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 (SGDD) du Québec, le Chantier gouvernemental en culture lancé en 2013 se traduit par un engagement auquel sont soumis tous les ministères et organismes québécois (environ 110) visés par la Loi sur le développement durable (LDD) de 2006.

Ainsi, depuis le 1^{er} avril 2016, chacune des organisations gouvernementales concernées devait ajouter à son plan d'action de développement durable (PADD) au moins une action qui contribue à l'atteinte de l'un ou l'autre des 27 objectifs de la SGDD 2015-2020, y compris l'objectif 1.5 spécifique à la culture, soit « Renforcer l'accès et la participation

à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial ». La mise en œuvre de ce chantier s'est échelonnée sur une période de quatre ans, soit du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2020.

À titre d'exemples :

- Le ministère du Tourisme (MTO) : l'action 8 du Plan d'action en développement durable 2017-2020 du MTO vise à soutenir les partenaires de l'industrie touristique afin de renforcer la vitalité économique et l'attractivité touristique du Québec, tout en facilitant l'accès et la participation à la vie culturelle. Le Plan confirme aussi que le MTO contribue à renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle dans le cadre du soutien qu'il apporte aux [festivals et événements](#), ainsi qu'aux associations touristiques sectorielles et aux associations touristiques régionales.
- Les Offices jeunesse internationaux du Québec (LOJIQ) : En reconnaissant l'importance de l'intégration de la composante culturelle aux trois dimensions du développement durable, LOJIQ s'engage à prendre en compte tous les objectifs de l'Agenda 21 de la culture du Québec dans ses activités et plus particulièrement l'objectif 11 : « Reconnaître et promouvoir la culture comme levier d'un développement économique durable, à l'échelle locale, régionale et nationale. Mettre en valeur les retombées économiques de la culture québécoise. Élaborer de nouveaux modèles de soutien économique de la culture et de valorisation du mécénat. Valoriser l'entrepreneuriat culturel sous toutes ses formes. Soutenir la présence culturelle québécoise sur la scène internationale et l'inclure dans les planifications économiques locales et régionales. » Depuis plusieurs années, LOJIQ appuie activement les jeunes artistes et créateurs de la relève, les artisans et travailleurs des milieux des arts, de la culture et des communications dans leur démarche internationale.

En 2018, le MCC a adopté la nouvelle politique culturelle du Québec intitulée *Partout, la culture* (voir fiche 1.1.1) et le Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023 (voir fiche 1.1.2). Dans son essence, la nouvelle politique culturelle cherche à aller plus loin ; elle prend non seulement en compte les 21 principes de l'A21C, mais concrétise la vision intégrée entre la culture et le développement durable comme souhaité par le Chantier gouvernemental en culture. Elle incarne donc un engagement en soi, vers une nouvelle conception intégrée du lien entre la culture et le développement durable. De fait, elle comprend 4 grandes orientations qui s'appuient sur les trois dimensions du développement durable : sociale, environnementale et économique, voire territoriale.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ?

OUI NON

Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ?

OUI NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?

Contribution à la démarche gouvernementale d'intégration de la culture au développement durable de la SGDD 2015-2020 : un total de 92 ministères et organismes (MO), soit environ 84 % des MO visés par la LDD, respectent l'exigence de mettre en œuvre au moins une action pour contribuer à l'atteinte de l'un ou l'autre des 27 objectifs de la SGDD 2015-2020 en lien avec l'Agenda 21 de la culture du Québec.

Cible de l'objectif 1.5 « Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle considérée comme un levier important de développement social, économique et territorial » : 82 % des MO contribuent à la réalisation de l'objectif 1.5 avec un total de 202 engagements. Parmi ces engagements, 64 % sont réalisés ou en voie de l'être.

Les engagements pris par les MO visent principalement à :

- Mettre en place des expositions d'arts (permanentes ou temporaires) dans les établissements de l'administration publique (contribution à l'objectif 1 – Agenda 21 de la culture);
- Procéder à l'évaluation patrimoniale des infrastructures de l'administration publique (contribution à l'objectif 1 de l'Agenda 21 de la culture);
- Mettre en ligne le patrimoine documentaire, les collections et les œuvres québécoises grâce à la numérisation (contribution aux objectifs 2 et 14 de l'Agenda 21 de la culture);

<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir des activités, des événements et des cours liés à la culture auprès des employés des MO (p. ex., intranet, site Web, infolettre, capsules) (contribution à l'objectif 5 de l'Agenda 21 de la culture); • Organiser des événements à vocation culturelle dans l'espace public et au sein des établissements de l'administration publique (contribution à l'objectif 5 de l'Agenda 21 de la culture); • Promouvoir les Journées de la culture au Québec (contribution à l'objectif 5 de l'Agenda 21 de la culture); • Organiser des missions d'échanges culturels avec des MO hors Québec (Canada ou international) (contribution aux objectifs 2 et 8 de l'Agenda 21 de la culture); • Offrir des activités culturelles gratuites chaque année (contribution à l'objectif 9 de l'Agenda 21 de la culture); • Soutenir financièrement des projets culturels et favoriser les producteurs québécois (contribution aux objectifs 2 et 11 de l'Agenda 21 de la culture).
Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains : N/D
Nom(s) du/des partenaires engagé(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure : Tout au long de la mise en œuvre du Chantier gouvernemental en culture, le MCC et le MELCC ont accompagné les organisations visées et les ont aidés à déterminer, parmi leurs actions respectives, celles qui cadrent avec les objectifs de l'Agenda 21C.
Type(s) d'entité(s) engagée(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure : <input checked="" type="checkbox"/> Secteur public <input type="checkbox"/> Secteur privé <input type="checkbox"/> Société civile
La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
Si oui, quelles sont les principales conclusions/recommandations ? S/O

3.1.2 Mesure 3 : « Enrichir l'éventail des activités et des services adaptés aux besoins des personnes handicapées, immigrantes ou en situation de pauvreté qu'offrent les sociétés d'État en culture »

1	Nom de la politique/mesure : Mesure 3 du Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023 : « Enrichir l'éventail des activités et des services adaptés aux besoins des personnes handicapées, immigrantes ou en situation de pauvreté qu'offrent les sociétés d'État en culture »
2	Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure : Ministère de la Culture et des Communications (MCC) du Québec
3	Domaine(s) culturel(s) couvert(s) par la politique/mesure : <input type="checkbox"/> Cinéma/arts audiovisuels <input type="checkbox"/> Design <input checked="" type="checkbox"/> Arts numériques <input type="checkbox"/> Musique <input type="checkbox"/> Édition <input checked="" type="checkbox"/> Arts visuels <input type="checkbox"/> Arts de la scène <input checked="" type="checkbox"/> Secteurs culturels et créatifs

4	<p>Site Internet de la politique/mesure, si possible: https://mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/Politique_culturelle/Plandactionculture20182023_web.pdf</p>
5	<p>Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure :</p> <p>La mesure 3 du Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023 vise à enrichir l'éventail des activités et des services adaptés aux besoins des personnes handicapées, immigrantes ou en situation de pauvreté qu'offrent les sociétés d'État en culture.</p> <p>Les actions prévues pour cette mesure sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Achat d'équipement spécialisé et de produits culturels dont le format de diffusion est non standard; • Conception d'animations sur mesure; • Tenue d'activités « hors les murs », dans des lieux publics par exemple; • Adaptation des lieux pour permettre un accès universel lors de la planification de projets de rénovation. <p>Ainsi, plusieurs mesures des sociétés d'État en culture facilitent la participation à la vie culturelle et l'accès à des infrastructures et des expressions culturelles diverses, notamment en répondant aux besoins des groupes vulnérables et défavorisés. À titre d'exemples :</p> <p>Au cours des années 2018 à 2020, le Musée d'art contemporain de Montréal (MACM) a pu mettre en place différents programmes grâce à cette mesure, dont notamment le programme <i>Inclusion en action</i> ciblant précisément les Autochtones, les personnes en situation de handicap, des personnes immigrantes ou en situation de vulnérabilité qui ont l'occasion de découvrir un lieu culturel et de l'investir d'une manière singulière et hautement créative. Dans le cadre d'<i>Inclusion en action</i>, le MACM offre une gamme de services et de programmes, dont celui <i>Inclusion en action - Tisser des liens</i>, qui vise spécifiquement l'engagement social des jeunes autochtones du Québec.</p> <p>Le Musée de la civilisation (MCQ) a mis en place des moyens d'accueil pour des personnes vivant avec des déficiences physiques, auditives, visuelles ou intellectuelles (p.ex., ajustements au comptoir d'accueil et de billetterie, amélioration de la signalisation, etc.). À ces moyens d'accueil s'ajoutent une politique de gratuité individuelle ou de groupe, ainsi que des activités éducatives adaptées à des groupes ou à des personnes ayant un besoin particulier. En 2019, le MCQ a également mis sur pied un comité transversal dédié à la question de l'accessibilité universelle. Ce comité a pour rôle de proposer et de prioriser différentes initiatives ayant pour objectif ultime d'améliorer l'accessibilité aux lieux du MCQ aux personnes en situation de handicap, mais également, de manière plus générale, à toute personne pouvant rencontrer un obstacle dans son expérience de visite. À noter également que le MCQ a, en 2019, débuté le projet <i>Sésame</i> qui vise l'accessibilité et l'ouverture à la culture aux personnes issues des communautés culturelles, des groupes marginalisés ou vivant avec un handicap. Le projet <i>Sésame</i> comprend notamment un volet avec des élèves immigrants en francisation.</p> <p>Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) a mis sur pied diverses activités afin de favoriser la participation culturelle de groupes vulnérables et défavorisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Série d'ateliers de médiation culturelle avec des personnes en situation d'itinérance ou de grande précarité, alliant l'apprentissage de la photographie à la découverte des collections de BAnQ et l'expression citoyenne. Les résultats de ces ateliers prennent la forme d'expositions dans les édifices de BAnQ, sur Internet et dans des lieux d'exposition hors BAnQ; • Série d'ateliers de découverte des collections de BAnQ dans des milieux hautement fréquentés par des personnes défavorisées et/ou itinérantes, en ciblant la participation de ces personnes en particulier; • Série d'ateliers d'écriture de poésie avec des camelots du magazine <i>L'itinéraire</i>, avec diffusion publique de leurs œuvres; • Invitation personnalisée envoyée à des organismes communautaires du quartier de la Grande Bibliothèque (Arrondissement Ville-Marie de la Ville de Montréal) afin de les faire participer à leur programmation culturelle gratuite.
6	<p>La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Certains programmes découlent de cette mesure vise spécifiquement les jeunes, dont le programme <i>Inclusion en action – Tisser des liens</i></p>

7	<p>Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON</p>
8	<p>Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ? Au MACM, la mesure 3 a notamment permis, via le programme Inclusion en action – Tisser des liens à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaborer des stratégies de communication adaptées pour connecter avec les membres des Premières Nations, Métis et Inuit; • Accueillir des groupes et organismes autochtones ou dédiés aux communautés autochtones; • Créer des liens positifs avec les membres des Premières Nations, Métis et Inuit; • Sensibiliser le personnel aux cultures, réalités et enjeux des peuples autochtones; • Créer des outils pour assurer la relève du projet pour le volet autochtones Tisser des liens; • Assurer une pérennité dans les rapports positifs entre les Autochtones et le Musée. <p>BAAnQ :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 14 participants de 3 organismes communautaires (Accueil Bonneau, La Rue des Femmes, L'itinéraire) à l'exposition photo <i>Vues de la rue</i>; • 8 jeunes participants du programme Focus de Carrefour Jeunesse Emploi centre-ville à l'exposition photo <i>Focus Montréal</i>; • Trois saisons d'ateliers de découverte des collections de BAAnQ dans les Jardins Gamelin adjacents à la Grande Bibliothèque (environ 300 participants faisant partie de la catégorie du public défavorisé); • Trois saisons d'ateliers de création de poèmes haïkus (diffusion pendant 3 ans des poèmes dans le cadre d'une installation artistique « structure poèmes d'un jour » à la Grande Bibliothèque); • Une saison de participation aux ateliers de Poésie libre-service (en tant que poètes publics en interaction avec le grand public); • Une saison de participation aux ateliers d'écriture <i>La ruche de poésie</i> (avec création d'un magazine publié) : 30 camelots du magazine L'itinéraire y ont participé; • Une dizaine d'organismes communautaires rejoints à travers la <i>Table de concertation du Faubourg St-Laurent</i>, avec des rencontres trimestrielles, afin de raffermir les liens avec le milieu et ses diverses populations (itinérance, situation précaire, toxicomanie, santé mentale).
9	<p>Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains : Un montant total de 2,5 M\$CAD sur la période 2018-2023 est prévu pour la mise en œuvre de cette mesure, pour l'ensemble des sociétés d'État impliquées.</p> <p>BAAnQ :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 cycles d'ateliers photo et expositions : 30 000 \$ CAD; • Ateliers découverte dans les Jardins Gamelin : 1 000 \$ CAD; • Ateliers haïkus et l'installation artistique « structure Poèmes d'un jour » (3 ans) : 75 000 \$ CAD • Ateliers Poésie libre-service : 3 000 \$ CAD • Ateliers Ruche de poésie : 4 000 \$ CAD
10	<p>Nom(s) du/des partenaires engagé(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure : Société de la Place des Arts de Montréal (SPDAM) Société du Grand Théâtre de Québec (SGTQ) Musée de la civilisation du Québec (MCQ) Musée d'art contemporain de Montréal (MACM) Musée national des beaux-Arts du Québec (MNBAQ) Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAAnQ) Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ)</p> <p>Organismes communautaires partenaires de BAAnQ : Accueil Bonneau, La Rue des Femmes, Groupe communautaire L'itinéraire, Carrefour Jeunesse Emploi Montréal Centre-Ville, Dîners St-Louis, Partenariat du Quartier des Spectacles, La poésie partout, Debout : Actes de paroles, Table de concertation du Faubourg St-Laurent.</p>

11	Type(s) d'entité(s) engagée(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure : <input checked="" type="checkbox"/> Secteur public <input type="checkbox"/> Secteur privé <input checked="" type="checkbox"/> Société civile
12	La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
13	Si oui, quelles sont les principales conclusions/recommandations ? S/O

3.2. COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

INTRODUCTION

Les Parties doivent fournir des informations sur les politiques et mesures conçues pour intégrer la culture en tant qu'élément stratégique dans les programmes de coopération et d'assistance internationale et régionale pour le développement durable, y compris Sud-Sud, afin de soutenir l'émergence de secteurs créatifs dynamiques dans les pays en développement. Ce type de politiques et de mesures sont généralement mises en œuvre par les agences de coopération internationale et/ou les ministères et agences chargées des affaires étrangères et de la culture. Les mesures dont il faut rendre compte doivent signaler, le cas échéant, l'instauration de mécanismes de coordination.

QUESTIONS CLÉS

1. Votre pays a contribué ou bénéficié du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) durant ces 4 dernières années :
 - OUI, mon pays a contribué au FIDC
 - OUI, une institution publique ou une organisation non gouvernementale de mon pays a bénéficié du FIDC
2. Des stratégies de coopération pour le développement, incluant les stratégies de coopération Sud-Sud, reconnaissent le rôle stratégique de la créativité et des expressions culturelles diverses :
 - OUI
 - NON

Si OUI, veuillez fournir le(s) nom(s) de(s) stratégie(s) et leur(s) année(s) d'adoption

La Politique culturelle du Québec, *Partout, la culture*, lancée en 2018 a, entre autres, pour objectif de renforcer les actions de coopération (mesure 15), dont la promotion de la diversité des expressions culturelles, en collaboration notamment avec les pays en développement de la Francophonie.

3. Votre pays gère des programmes multilatéraux et/ou bilatéraux de coopération dédiés à l'assistance technique et au renforcement des capacités soutenant :
 - Le développement et la mise en œuvre de politiques culturelles dans des pays en développement
 - Le développement des micro-, petites et moyennes entreprises culturelles et des marchés créatifs dans des pays en développement
 - Des artistes et des professionnels de la culture dans des pays en développement

3.2.1 Coopération menée par le Québec au sein d'organisations internationales

Nom de la politique/mesure : Coopération menée par le Québec au sein d'organisations internationales
Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure : Ministère de la Culture et des Communications (MCC) Ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF)
Domaine(s) culturel(s) couvert(s) par la politique/mesure : <input checked="" type="checkbox"/> Cinéma/arts audiovisuels <input checked="" type="checkbox"/> Design <input checked="" type="checkbox"/> Arts numériques <input checked="" type="checkbox"/> Musique <input checked="" type="checkbox"/> Édition <input checked="" type="checkbox"/> Arts visuels <input checked="" type="checkbox"/> Arts de la scène <input checked="" type="checkbox"/> Secteurs culturels et créatifs
Site Internet de la politique/mesure, si possible: Politique culturelle, <i>Partout, la culture</i> : https://mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/Politique_culturelle/Plandactionculture20182023_web.pdf Vision internationale du Québec : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/relations-internationales/publications-adm/dossier/Relations_internationales/PO-vision-internationale-Quebec-FR-MRIF.pdf?1575042065
Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure : Sur le plan multilatéral, le gouvernement du Québec contribue au renforcement de la coopération internationale principalement au sein de deux organisations internationales, soit l'UNESCO et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Au sein de ces organisations, le gouvernement du Québec appuie les initiatives et privilégie les enjeux qu'il considère prioritaires au regard de la politique culturelle <i>Partout, la culture</i> , et la Vision internationale du Québec (VIQ). La mesure 15 de la politique culturelle et la VIQ visent toutes deux à « renforcer les actions de coopération et accroître la présence du Québec aux forums internationaux. Parmi les actions envisagées figurent les suivantes :
<ul style="list-style-type: none">• la promotion de la diversité des expressions culturelles, en collaboration notamment avec les pays en développement de la Francophonie;• la consolidation de l'engagement du Québec auprès de ses partenaires de la Francophonie et de son rôle en matière de culture au sein de l'UNESCO;• le renforcement de la coopération au sein de la Francophonie en vue d'accroître la visibilité des contenus culturels francophones dans l'univers numérique.
UNESCO : Le gouvernement du Québec contribue notamment au renforcement de la coopération internationale au sein de l'UNESCO par sa contribution récurrente au Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC). Depuis 2016, le MCC et le MRIF ont conjointement contribué à cinq reprises au FIDC.
OIF : Le gouvernement du Québec est membre de plein droit de l'OIF qui regroupe 88 États et gouvernements (54 membres, 7 membres associés et 27 observateurs). Cinquième bailleur de fonds de l'Organisation, le Québec soutient activement la réalisation de sa programmation.
Les programmes de l'OIF dédiés à la culture permettent, entre autres, de :
<ul style="list-style-type: none">• valoriser et promouvoir la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles;• accompagner les États pour formuler et mettre en œuvre leurs politiques culturelles;• encourager les talents et stimuler la création par un soutien à la fois aux artistes et aux professionnels ainsi qu'aux entreprises culturelles, via l'aide au financement ou l'appui à la réalisation de projets;

- valoriser les identités culturelles et la promotion du multilinguisme;
- soutenir la circulation des artistes grâce notamment au Fonds d'aide à la circulation des artistes;
- appuyer la production, la promotion et la mise en marché des œuvres audiovisuelles des pays du Sud.

AUF

Le gouvernement du Québec appuie également les actions que mène l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF). Opérateur de la Francophonie, l'AUF rassemble des institutions d'enseignement supérieur et de recherche sur tous les continents utilisant le français comme langue d'enseignement et de recherche. Elle compte près de 1000 établissements membres dans 118 pays et représente à ce titre l'une des plus grandes associations d'universités au monde. Dans le cadre de sa programmation 2017-2021, l'AUF mène plusieurs actions dans le domaine culturel.

TV5

TV5 est la première chaîne internationale de langue française. Grâce à la distribution de neuf chaînes régionalisées et deux chaînes thématiques gérées depuis Paris par TV5Monde, et du signal canadien placé sous la responsabilité de TV5 Québec Canada, TV5 est diffusée dans 364 millions de foyers répartis dans près de 200 pays et territoires. Le Québec développe depuis plus de 30 ans un partenariat très actif au sein de TV5 avec les gouvernements de la France, de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Suisse et du Canada. Les objectifs du Québec à l'égard de TV5Monde sont : de soutenir la Francophonie, la langue française et de contribuer à la diversité des expressions culturelles, en plus d'offrir au Québec une vitrine internationale et un outil de promotion pour la diffusion de ses productions télévisuelles à travers le monde.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ?

OUI NON La jeunesse est une priorité transversale de l'OIF et de ses opérateurs.

Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ?

OUI NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?

S/O

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains :

UNESCO : De 2016 à 2020, le Québec a versé une contribution de 150 000 \$ CAD au FIDC, pour une contribution totalisant 400 k\$ CAD depuis 2008.

OIF :

En 2019-2020, le MRIF a versé un montant de 3 065 314 \$ CAD pour la réalisation de la programmation (hors fonctionnement) de l'OIF. L'OIF évalue à 18,65 % la part des fonds de la programmation de l'OIF dédiés à la mission Culture et Langue française. Conséquemment, nous pouvons évaluer à 571 681 \$ CAD le financement du Québec à la programmation de l'OIF dans le domaine de la culture et de la langue française.

AUF :

En 2019-2020, le MRIF a versé 560 000 \$ CAD à l'AUF pour la réalisation de sa programmation (hors fonctionnement). Une part non déterminée de cette somme est dédiée à la programmation dans le domaine de la culture et/ou de la langue française.

TV5 :

Pour 2020, le gouvernement du Québec a annoncé lors de la dernière réunion des hauts fonctionnaires des gouvernements bailleurs de fonds en décembre 2019 qu'il maintient sa contribution selon le neuvième de référence qui s'élève à 8 257 000 €, soit 3 302 080 € pour le gouvernement du Québec (40% d'un neuvième). La contribution du gouvernement du Québec est également répartie entre le MCC et le MRIF.

<p>Nom(s) du/des partenaires engagé(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure : UNESCO OIF AUF TV5</p>
<p>Type(s) d'entité(s) engagée(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure : <input checked="" type="checkbox"/> Secteur public <input type="checkbox"/> Secteur privé <input checked="" type="checkbox"/> Société civile</p>
<p>La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON</p>
<p>Si oui, quelles sont les principales conclusions/recommandations ? S/O</p>

3.2.2 Coopération internationale menée par BAnQ

<p>Nom de la politique/mesure : Coopération internationale menée par BAnQ</p>
<p>Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure : Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)</p>
<p>Domaine(s) culturel(s) couvert(s) par la politique/mesure : <input type="checkbox"/> Cinéma/arts audiovisuels <input type="checkbox"/> Design <input type="checkbox"/> Arts numériques <input type="checkbox"/> Musique <input type="checkbox"/> Édition <input type="checkbox"/> Arts visuels <input type="checkbox"/> Arts de la scène <input checked="" type="checkbox"/> Secteurs culturels et créatifs</p>
<p>Site Internet de la politique/mesure, si possible: Plan stratégique 2016-2018 de BAnQ : https://www.banq.gc.ca/a_propos_banq/acces_a_linfo/plan_strategique/index.html</p>
<p>Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure : L'orientation 3 du Plan stratégique 2016-2018 de BAnQ vise à « jouer un rôle d'influence en tant qu'institution documentaire de référence ». L'objectif est d'affirmer le leadership et la visibilité de BAnQ dans la Francophonie en matière de coopération professionnelle et scientifique, notamment archivistique.</p> <p>Il est jugé nécessaire par BAnQ de faire bénéficier à l'étranger de l'expertise de haut niveau des équipes des Archives nationales, tant en matière de développement de la science archivistique qu'en matière de développement des technologies de l'information.</p> <p>BAnQ souhaite évaluer les besoins des institutions documentaires nationales des pays francophones afin de préparer une offre de services adaptée, en offrant un accès plus large à ses collections numériques ou encore en proposant des formations en matière de numérisation.</p>

<p>La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON</p>
<p>Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON</p>
<p>Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ? La Conservatrice et générale des Archives nationales du Québec a procédé à une mission en Côte d'Ivoire les 21 et 22 novembre 2018. À cette occasion, la Conservatrice a prononcé deux allocutions devant un auditoire constitué principalement de fonctionnaires ivoiriens. Les sujets abordés étaient :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La problématique de la gestion des documents dans les Administrations publiques; • La nécessaire collaboration entre gestionnaires de documents et informaticiens. <p>Cette mission a aussi été l'occasion de discuter de la faisabilité de fixer un cadre général de coopération entre la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique de la Côte d'Ivoire et BANQ sur les sujets relevant de leurs missions respectives et de formaliser leur intention de travailler ensemble à la réalisation de projets communs. Le contenu du projet de l'entente est en cours d'analyse par les deux parties.</p>
<p>Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains : N/D</p>
<p>Nom(s) du/des partenaires engagé(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure : Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique de la Côte d'Ivoire</p>
<p>Type(s) d'entité(s) engagée(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure : <input checked="" type="checkbox"/> Secteur public <input type="checkbox"/> Secteur privé <input type="checkbox"/> Société civile</p>
<p>La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON</p>
<p>Si oui, quelles sont les principales conclusions/recommandations ? S/O</p>

3.2.3 Fonds pour la jeune création francophone

<p>Nom de la politique/mesure : Fonds pour la jeune création francophone</p>
<p>Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure : Collectif Génération Films assure la gestion opérationnelle, administrative et financière du fonds.</p>
<p>Domaine(s) culturel(s) couvert(s) par la politique/mesure : <input checked="" type="checkbox"/> Cinéma/arts audiovisuels <input type="checkbox"/> Design <input checked="" type="checkbox"/> Arts numériques <input type="checkbox"/> Musique</p>

<input type="checkbox"/> Édition <input type="checkbox"/> Arts visuels <input type="checkbox"/> Arts de la scène <input checked="" type="checkbox"/> Secteurs culturels et créatifs
Site Internet de la politique/mesure, si possible: http://jeunecreationfrancophone.org/
Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure : Lancé en décembre 2017, l'objectif du Fonds pour la jeune création francophone est de contribuer au développement d'une industrie cinématographique et audiovisuelle et d'encourager l'émergence de nouveaux talents francophones en Afrique subsaharienne. Les pays pouvant bénéficier de ce fonds sont : le Bénin, le Burkina Faso, le Burundi, le Cameroun, le Congo Brazzaville, la République démocratique du Congo, la Côte d'Ivoire, le Djibouti, le Gabon, la Guinée, les Îles Comores, l'île Maurice, Madagascar, le Mali, le Niger, la République Centrafrique, le Rwanda, le Sénégal, les Seychelles, le Tchad, le Togo et Haïti. Le Fonds est organisé en trois volets : aide au développement, aide à la production et aide à la post-production.
La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ? Ce fonds soutient la langue française comme outil de création cinématographique et audiovisuelle et promeut la diversité culturelle dans les pays d'Afrique francophone.
Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains : Le ministère de la Culture et des Communications verse annuellement une contribution de 20 000 \$ CAD.
Nom(s) du/des partenaires engagé(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure : Le fonds est composé de plusieurs partenaires : la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) du Québec, le Centre National du cinéma et de l'image animée (CNC), la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), le Film Fund Luxembourg (FFL), Téléfilm Canada, TV5 Monde, Orange Studio, Orange Content, France Télévisions, la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD) en France, la SACD au Canada et la SACD en Belgique.
Type(s) d'entité(s) engagée(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure : <input checked="" type="checkbox"/> Secteur public <input type="checkbox"/> Secteur privé <input checked="" type="checkbox"/> Société civile
La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
Si oui, quelles sont les principales conclusions/recommandations ? S/O

OBJECTIF 4

PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME ET LES LIBERTÉS FONDAMENTALES



4.1. ÉGALITÉ DES GENRES

INTRODUCTION

Les Parties doivent fournir des informations sur les politiques et les mesures adoptées pour promouvoir l'égalité des genres³ dans les secteurs de la culture et des médias. Les Parties doivent présenter, entre autres, des politiques et mesures visant à soutenir les femmes en tant que créatrices, productrices, et distributrices d'activités, biens et services culturels ainsi que l'accès des femmes à des postes de décision. Elles doivent aussi rendre compte des politiques et mesures visant à soutenir les femmes en tant que bénéficiaires d'expressions culturelles diverses et citoyennes participant pleinement à la vie culturelle. Les Parties doivent enfin rendre compte des efforts entrepris pour générer des données actualisées sur la progression de l'égalité des genres dans les secteurs de la culture et des médias.

QUESTIONS CLÉS

1. Des politiques et mesures ont-elles été mises en œuvre pour soutenir la participation pleine et effective des femmes à la vie culturelle depuis 2016 ?

OUI NON

2. Des politiques et mesures ont-elles été adoptées depuis 2016 pour soutenir la reconnaissance et la progression de carrière des femmes en tant qu'artistes, professionnelles de la culture et/ou entrepreneures créatives (ex. assurer un salaire égal à travail égal, accès égalitaire au financement, structures de mentorat et de coaching, mesures anti-discrimination, etc.) ?

OUI NON

3. Des données sont-elles régulièrement collectées et diffusées pour faire le suivi de :

l'égalité des genres dans les secteurs de la culture et des médias

la participation des femmes à la vie culturelle

³ L'égalité des genres est une priorité globale de l'UNESCO. Selon l'article 7 de la Convention, les Parties sont encouragées à tenir « dûment compte des conditions et besoins particuliers des femmes ».

4.1.1 Mesure 18 : « Mettre en place des actions visant l'égalité entre les femmes et les hommes et l'équité dans le secteur culturel »

1	Nom de la politique/mesure : Mesure 18 du Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023 : « Mettre en place des actions visant l'égalité entre les femmes et les hommes et l'équité dans le secteur culturel »
2	Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure : Ministère de la Culture et des Communications (MCC) du Québec
3	Domaine(s) culturel(s) couvert(s) par la politique/mesure : <input checked="" type="checkbox"/> Cinéma/arts audiovisuels <input checked="" type="checkbox"/> Design <input checked="" type="checkbox"/> Arts numériques <input checked="" type="checkbox"/> Musique <input checked="" type="checkbox"/> Édition <input checked="" type="checkbox"/> Arts visuels <input checked="" type="checkbox"/> Arts de la scène <input checked="" type="checkbox"/> Secteurs culturels et créatifs
4	Site Internet de la politique/mesure, si possible: https://partoutlaculture.gouv.qc.ca/plan-daction/
5	Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure : La Politique culturelle <i>Partout, la culture</i> (voir fiche 1.1.1) et le Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023 (voir fiche 1.1.2) ont notamment pour objectif d'assurer une meilleure inclusion de tous les talents. La mesure 18 vise à mettre en place des actions visant l'égalité entre les femmes et les hommes et l'équité dans le secteur culturel Les actions prévues sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • analyse des facteurs et des situations d'exclusion dans les différents métiers du secteur culturel; • détermination et mise en place d'interventions prioritaires pour améliorer l'accès de toutes et tous aux services, aux programmes, aux emplois, aux réseaux et aux structures décisionnelles en culture, en incluant la représentation dans les espaces médiatiques et audiovisuels; • analyse des meilleures pratiques et de leurs retombées sur certains groupes sociaux au sein du secteur culturel, notamment les femmes, les personnes issues de la diversité, les artistes, les travailleuses et travailleurs culturels vivant avec un handicap, ainsi que sur la relève.
6	La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
7	Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) soutient-il la mise en œuvre de la politique/mesure ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
8	Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ? S/O
9	Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains : N/D
10	Nom(s) du/des partenaires engagé(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure : Ministère de l'Immigration Ministère du Travail, de l'Emploi et de Solidarité sociale Secrétariat à la condition féminine Office des personnes handicapées du Québec

11	Type(s) d'entité(s) engagée(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure : <input checked="" type="checkbox"/> Secteur public <input type="checkbox"/> Secteur privé <input type="checkbox"/> Société civile
12	La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
13	Si oui, quelles sont les principales conclusions/recommandations ? S/O

4.2. LIBERTÉ ARTISTIQUE

INTRODUCTION

Les Parties doivent fournir des informations sur les politiques et les mesures adoptées et mises en œuvre pour promouvoir la liberté artistique⁴. Elles doivent mettre en avant les actions visant à promouvoir : le droit à la création sans censure ni intimidation ; le droit au soutien, à la diffusion et à la rémunération des activités artistiques ; le droit à la liberté d'association ; le droit à la protection des droits sociaux et économiques des artistes ; le droit à la participation à la vie culturelle.

QUESTIONS CLÉS

- La constitution et/ou les cadres nationaux réglementaires reconnaissent officiellement :
 - le droit des artistes à créer sans censure ni intimidation
 - le droit des artistes à diffuser et/ou interpréter leurs créations artistiques
 - le droit pour tous les citoyens de jouir librement des créations artistiques dans les sphères publique et privée
 - le droit pour tous les citoyens de participer sans restriction à la vie culturelle
- Des organismes indépendants sont établis pour recevoir les plaintes et/ou faire le suivi des violations et des restrictions à l'égard de la liberté artistique :
 - OUI NON
- Des initiatives pour protéger les artistes en danger ou en exil ont-elles été développées ou soutenues par les autorités publiques depuis 2016 (ex. en fournissant des refuges, des conseils, des formations, etc.) ?
 - OUI NON

⁴ L'article 2 de la Convention stipule dans son premier principe directeur que « la diversité culturelle ne peut être protégée et promue que si les droits de l'homme et les libertés fondamentales telles que la liberté d'expression, d'information et de communication, ainsi que la possibilité pour les individus de choisir les expressions culturelles, sont garantis ».

4. Des mesures et des initiatives destinées à assurer une prise de décision transparente dans l'attribution de financements gouvernementaux, d'aides d'État et de prix pour les artistes existent-elles ?

OUI NON

5. Des mesures de protection sociale prenant en compte le statut professionnel des artistes ont-elles été adoptées ou révisées depuis 2016 (ex. assurance santé, plans de retraite, allocations chômage, etc.) ?

OUI NON

6. Des mesures économiques prenant en compte le statut des artistes ont-elles été adoptées ou révisées depuis 2016 (ex. accords collectifs, impôt sur le revenu et autres cadres réglementaires, etc.) ?

OUI NON

Voir la fiche 1.1.2.5 sur la mesure 16 du Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023 : « Mettre en œuvre des solutions concrètes à la problématique de l'emploi, de la rémunération et de la protection sociale des artistes professionnels et des travailleuses et travailleurs culturels »

5. MESURES ET INITIATIVES REPORTÉES PAR LES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Le gouvernement du Québec a consulté deux organisations de la société civile pour le présent rapport, soit la Coalition pour la diversité des expressions culturelles et la Chaire UNESCO sur la diversité des expressions culturelles de l'Université Laval (Québec). Le formulaire destiné aux organisations de la société civile leur a été envoyé et leurs contributions se trouvent en Annexe.

6. RÉSULTATS ET DÉFIS

6.1 Décrivez les principaux résultats atteints dans la mise en œuvre de la Convention (au moins une réalisation majeure dans un des quatre objectifs) :

Tel que recensé dans le présent rapport, la nouvelle Politique culturelle du Québec, laquelle constitue le socle gouvernemental d'intervention en culture, et le Plan d'action gouvernemental en culture qui l'accompagne englobent tous les deux chaque domaine de suivi de la Convention.

Concernant l'environnement numérique, le Plan culturel numérique du Québec (PCNQ) a été bonifié d'un montant de 15 M\$ pour deux années supplémentaires, ce qui porte l'investissement total à 125 M\$ sur neuf ans pour la période 2014-2023.

Le Québec a réalisé plusieurs initiatives de coopération internationale dans le domaine culturel par l'intermédiaire d'ententes, de programmes ou d'initiatives ponctuelles entre différents ministères et organismes québécois et des institutions et des gouvernements étrangers. Depuis 2016, le gouvernement du Québec a contribué à cinq reprises au Fonds international pour la diversité culturelle, pour une contribution totale de 400k\$ CAD depuis 2008.

En ce qui concerne les traités et accords commerciaux, le Québec est fier d'avoir contribué, à titre de partenaire financier, à la réalisation du [Guide sur les clauses culturelles dans les accords de commerce](#), par la Chaire UNESCO sur la diversité des expressions culturelles de l'Université Laval. L'objectif de ce Guide est de sensibiliser et d'outiller les Parties à la Convention afin que leurs gouvernements soient en mesure, dans le cadre de la négociation d'accords de commerce, de conserver leur droit souverain de formuler et de mettre en œuvre leurs politiques culturelles.

Enfin, le chantier amorcé pour réviser les deux lois québécoises sur le statut de l'artiste, adoptées il y a plus de trente ans, sera l'occasion de les moderniser pour répondre aux réalités actuelles du milieu culturel.

6.2 Décrivez les principaux défis rencontrés dans la mise en œuvre de la Convention et les principales solutions trouvées ou envisagées pour les surmonter :

Numérique

En 2020, le numérique constitue toujours un défi. La mise en place du Plan culturel numérique du Québec (PCNQ) et sa prolongation a permis d'aider les milieux culturels à mieux investir le monde du numérique. Il reste toutefois encore d'importants enjeux sur lesquels le Québec souhaitera travailler au cours des prochaines années, en particulier la littératie numérique du milieu et la visibilité et le rayonnement des contenus culturels. Ainsi, le MCC poursuivra notamment l'animation du réseau de 47 agents de développement culturel numérique au sein d'organisations culturelles afin de soutenir et d'accompagner le secteur de la culture en ce qui a trait à l'adaptation des compétences au contexte numérique et au partage des nouvelles pratiques. Également, puisque la découvrabilité en ligne des contenus culturels se pose comme un enjeu majeur de promotion de la diversité des expressions culturelles, le MCC poursuivra la mise en œuvre de son Plan d'action concernant les données sur les contenus culturels québécois et souhaitera mettre en place d'autres leviers afin de favoriser la visibilité et le rayonnement de sa culture.

Pandémie

Sur le plan international, la pandémie de la COVID 19 a engendré des défis colossaux particulièrement dans le secteur culturel. Le MCC et ses sociétés d'État ont déployé des mesures financières d'urgence pour atténuer ces conséquences dans tous les domaines culturels confondus, des mesures qui se veulent complémentaires avec celles du gouvernement fédéral canadien. Par ailleurs, au moment d'écrire ces lignes, le gouvernement du Québec travaille ardemment à la conception de mesures pour assurer la relance du secteur culturel, une fois la crise sanitaire passée. Les besoins sont majeurs et le Québec souhaite soutenir ses milieux culturels, tout comme leurs artisans, non seulement pour leur survie financière, mais également pour préserver leur diversité et leur créativité.

6.3 Décrivez les étapes prévues pour les quatre prochaines années afin de poursuivre la mise en œuvre de la Convention et les domaines prioritaires de l'action politique identifiés sur la base des conclusions de ce rapport périodique :

Les priorités du gouvernement du Québec relativement à la mise en œuvre de la Convention sont en cohérence avec sa Politique culturelle, *Partout, la culture* et sa Vision internationale. Ainsi, le gouvernement du Québec continuera de s'intéresser à la mise en œuvre de la Convention dans l'environnement numérique, à la promotion des objectifs et principes de la Convention dans les autres enceintes internationales, incluant celles commerciales, et à la coopération internationale.

En outre, le gouvernement du Québec estime qu'il existe un lien indéniable entre l'intelligence artificielle et la culture. Dans le domaine des industries culturelles, l'impact de l'intelligence artificielle se manifeste notamment sur la découvrabilité des œuvres dans l'environnement numérique. En ce sens, le Québec souhaite que la dimension culturelle, en particulier la diversité des expressions culturelles, soit prise en compte dans la future Recommandation de l'UNESCO sur l'éthique de l'intelligence artificielle, laquelle fera l'objet de notre plus grande attention.

7. ANNEXES

Annexe I - Statistiques

Annexe II - Contribution de la Coalition pour la diversité des expressions culturelles

Annexe III - Contribution de la Chaire UNESCO sur la diversité des expressions culturelles

ANNEXE I – STATISTIQUES

1. SOUTENIR DES SYSTÈMES DE GOUVERNANCE DURABLES DE LA CULTURE

1.1 SECTEURS CULTURELS ET CRÉATIFS

- **Part des secteurs culturels et créatifs dans le produit intérieur brut (PIB)**
(Données/année) :

2,8 % au Québec (2017)

Si possible, veuillez fournir des données ventilées par secteur(s)

Industrie	2017	
	\$	%
Industries de la culture, total	12 270 295	100,0%
Produits de la culture	9 296 609	75,8%
Patrimoine et bibliothèques 1	195 560	1,6%
Archives 1	4 025	0,0%
Bibliothèques 1	22 286	0,2%
Patrimoine culturel 1	110 936	0,9%
Patrimoine naturel 1	58 313	0,5%
Spectacles sur scène	617 369	5,0%
Arts de la scène	580 033	4,7%
Festivals et célébrations	37 336	0,3%
Art visuels et appliqués	1 700 789	13,9%
Les oeuvres visuelles originales	48 487	0,4%
Reproductions d'oeuvres d'art	6 350	0,1%
Photographie	105 884	0,9%
Artisanat	60 177	0,5%
Publicité	378 418	3,1%

Architecture	348 329	2,8%
Design	753 145	6,1%
Écrits et ouvrages publiés	1 770 968	14,4%
Livres	129 488	1,1%
Périodiques	140 828	1,1%
Journaux	322 861	2,6%
Autres activités d'impression	6 852	0,1%
Données recueillies	36 874	0,3%
Multi sous-domaine	1 134 065	9,2%
Audiovisuel et médias interactifs	2 338 921	19,1%
Films et vidéos 2	677 028	5,5%
Radiotélédiffusion	1 102 725	9,0%
Médias interactifs	559 167	4,6%
Enregistrement sonore	130 226	1,1%
Édition de musique	18 639	0,2%
Enregistrement sonore 3	111 587	0,9%
Éducation et formation (culture)	803 432	6,5%
Gouvernance, financement et soutien professionnel (culture) 4	1 575 136	12,8%
Multi 5	164 208	1,3%
Tous les autres produits	2 973 686	24,2%
Industries du sport, total	1 089 036	8,9%
Produits du sport	963 714	7,9%
Sport organisés	389 037	3,2%

Sportives informelles	86 880	0,7%
Éducation et formation (sport)	301 436	2,5%
Gouvernance, financement et soutien professionnel (sport) 6	186 361	1,5%
Tous les autres produits	125 322	1,0%

(Données sur le Compte satellite de la culture :

<https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3610045301>)

- **Part de l'emploi dans les secteurs culturels et créatifs (Données/année) :**

Emplois liés à la culture : 166 098 (2017)

Proportion dans l'économie totale : 3,9 % (2017)

Si possible, veuillez fournir des données ventilées par secteur, âge, sexe et type d'emploi

Données mensuelles sur l'emploi salarié de certains métiers de la culture :

<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/culture/emplois-remuneration/index.html>

Profession	Québec n
Directeurs de la culture et des communications	2780
Directeurs de bibliothèques, d'archives, de musées et de galeries d'art	965
Directeurs de l'édition, du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	1815
Professionnels et personnel technique de l'architecture	8495
Architectes	4805
Architectes paysagistes	500
Technologues et techniciens en architecture	3190
Designers, concepteurs artistiques et artisans	31975

Designers industriels	3270
Designers graphiques et illustrateurs	14445
Designers et décorateurs d'intérieur	6270
Ensembliers de théâtre, dessinateurs de mode, concepteurs d'expositions et autres concepteurs artistiques	4780
Artisans	2640
Patronniers de produits textiles, d'articles en cuir et en fourrure	570
Professionnels des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	2585
Bibliothécaires	1520
Restaurateurs et conservateurs	275
Archivistes	795
Personnel technique et commis des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	6390
Techniciens dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	1850
Personnel technique des musées et des galeries d'art	1445
Commis et assistants dans les bibliothèques	3095
Professionnels de la rédaction, de la traduction, de la publicité et personnel professionnel assimilé des communications	45340
Auteurs, rédacteurs et écrivains	5485
Réviseurs, rédacteurs-réviseurs et chefs du service des nouvelles	4455
Journalistes	3840
Professionnels en publicité, en marketing et en relations publiques	22930
Traducteurs, terminologues et interprètes	8630
Professionnels des arts plastiques et des arts de la scène	25150
Producteurs, réalisateurs, chorégraphes et personnel assimilé	8050

Chefs d'orchestre, compositeurs et arrangeurs	1200
Musiciens et chanteurs	6760
Danseurs	1975
Acteurs et comédiens	2195
Peintres, sculpteurs et autres artistes des arts visuels	4970
Photographes, techniciens en graphisme et personnel technique, et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	20830
Photographes	3325
Cadreur de films et cadreur vidéo	1200
Techniciens en graphisme	5735
Techniciens en radiotélédiffusion	320
Techniciens en enregistrement audio et vidéo	4245
Autre personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	4070
Personnel de soutien du cinéma, de la radiotélédiffusion, de la photographie et des arts de la scène	1935
Annonceurs et autres artistes du spectacle	2995
Annonceurs et autres communicateurs de la radio et de la télévision	1485
Autres artistes du spectacle	1505
Ensemble des professions de la culture et des communications	146540

- **Total du budget public alloué à la culture :**

Si possible, veuillez fournir la part allouée par secteur/domaine (en %)

Dépenses en culture de l'administration publique selon le domaine, Québec

Domaine	Dépenses directes (k\$)	Dépenses fiscales (k\$)	Total	%
Arts visuels, métiers d'art et arts médiatiques	26 307,3		26 307,3	1,5%
Arts de la scène	199 531,5	14 400,0	213 931,5	12,4%
Patrimoine, institutions muséales et archives	284 150,3		284 150,3	16,4%
Bibliothèques	261 906,9		261 906,9	15,1%
Livre et périodique	15 520,7	5 700,0	21 220,7	1,2%
Enregistrement sonore	2 447,7	1 300,0	3 747,7	0,2%
Cinéma et audiovisuel	40 316,6	295 100,0	335 416,6	19,4%
Radio et télévision	125 939,6		125 939,6	7,3%
Multimédia	1 218,2	190 800,0	192 018,2	11,1%
Enseignement des arts	44 270,7		44 270,7	2,6%
Architecture et design	1 766,4	20 000,0	21 766,4	1,3%
Langue française	26 113,9		26 113,9	1,5%
Activités multidisciplinaires	90 345,8		90 345,8	5,2%
Autres activités culturelles	82 362,2		82 362,2	4,8%
Total	1 202 197,8	527 300,0	1 729 497,8	100,0%

1.2 DIVERSITÉ DES MÉDIAS

S/O

1.3 ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE

- Quel est le pourcentage de la population ayant souscrit aux services d'un fournisseur de contenu culturel en ligne (ex. Netflix, Spotify, Amazon, etc.) ? (Données/année)

Abonné à un service de télévision par contournement [4114] : 62 %
(Observatoire des technologies médias, sondage automne 2019).

1.4 PARTENARIAT AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE

S/O

2. PARVENIR À UN ÉCHANGE ÉQUILIBRÉ DE BIENS ET SERVICES CULTURELS ET ACCROÎTRE LA MOBILITÉ DES ARTISTES ET DES PROFESSIONNELS DE LA CULTURE

2.1 MOBILITÉ DES ARTISTES ET DES PROFESSIONNELS DE LA CULTURE

S/O

2.2. ÉCHANGE DES BIENS ET SERVICES CULTURELS

- **Valeur de l'investissement direct étranger dans les industries culturelles et créatives**
(Données/Année)

La valeur de la production étrangère et des services de production certifiés se chiffre à 718 M\$ CAD (2017-2018). Les données pour les autres secteurs ne sont pas disponibles.

2.3 TRAITÉS ET ACCORDS

S/O

3. INCLURE LA CULTURE DANS LES CADRES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

3.1 POLITIQUES ET PLANS NATIONAUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

- **Veillez indiquer les données les plus récentes sur la participation culturelle désagrégée par variables sociodémographiques** (sexe, groupes d'âge, urbain-rural, niveaux de revenus, niveaux d'éducation) : N/D

3.2 COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

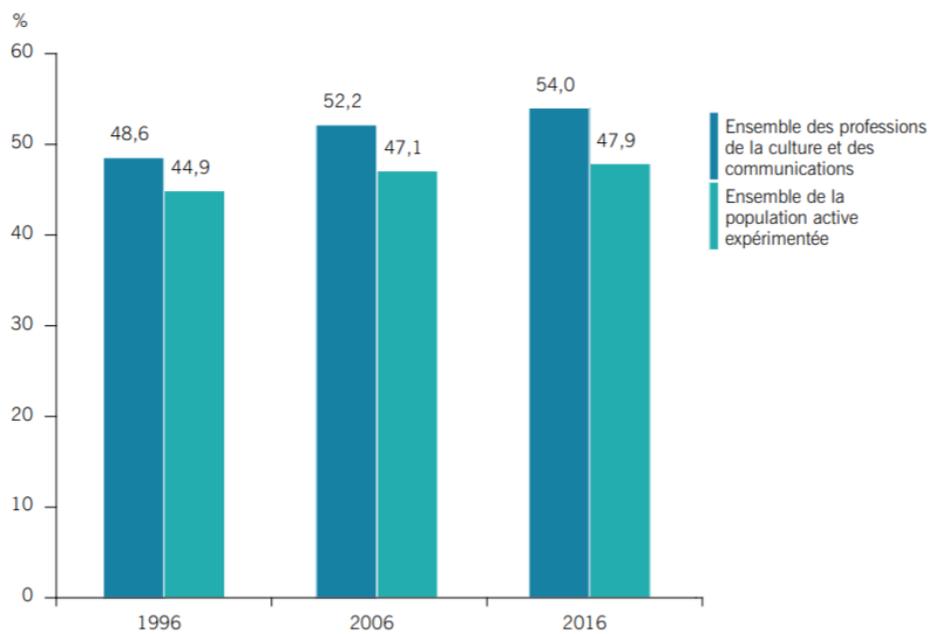
- **Valeur de la contribution nationale totale au Fonds international pour la diversité culturelle** : 400 k\$ CAD depuis 2008

4. PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME ET LES LIBERTÉS FONDAMENTALES

4.1 ÉGALITÉ DES GENRES

- **Pourcentage total des fonds publics accordés à des femmes artistes et des productrices culturelles** (Données par année) : N/D
- **Pourcentage de femmes/d'hommes à des postes décisionnels dans les institutions médiatiques et culturelles publiques et privées** :

Figure 4 Proportion de femmes dans les professions de la culture et des communications, Québec, 1996 à 2016



Source : Statistique Canada, recensement de 2016, 98-400-X2016295.

Compilation : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec.

Tableau 4 Répartition de l'effectif des professions de la culture et des communications selon le sexe, Québec, 2006 et 2016

Profession	2006		2016		Variation 2016/2006
	H	F	H	F	F
	%				Points de pourcentage
Directeurs de la culture et des communications¹	47,9	51,9	47,3	53,1	1,2
Directeurs de bibliothèques, d'archives, de musées et de galeries d'art	28,9	71,1	38,3	62,2	-8,9
Directeurs de l'édition, du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	56,5	43,2	52,1	48,2	5,0
Professionnels et personnel technique de l'architecture¹	63,5	36,5	57,7	42,3	5,7[†]
Architectes	67,1	33,0	60,0	40,0	7,0 [†]
Architectes paysagistes	52,4	47,6	43,0	57,0	9,4
Technologues et techniciens en architecture	59,5	40,5	56,4	43,4	2,9
Designers, concepteurs artistiques et artisans¹	45,9	54,0	43,9	56,2	2,1[†]
Designers industriels	73,1	26,9	68,7	31,3	4,5
Designers graphiques et illustrateurs	53,8	46,2	51,9	48,1	1,9
Designers et décorateurs d'intérieur ²	22,5	77,4	18,7	81,4	4,0 [†]
Ensembleurs de théâtre, dessinateurs de mode, concepteurs d'expositions et autres concepteurs artistiques	24,0	75,9	38,8	61,2	-14,7 [†]
Artisans	51,6	48,2	43,8	56,3	8,0 [†]
Patronniers de produits textiles, d'articles en cuir et en fourrure	24,8	75,8	17,5*	82,5	6,7
Professionnels des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	25,2	74,8	29,0	71,0	-3,8
Bibliothécaires	19,9	79,8	27,3	72,4	-7,5 [†]
Restaureurs et conservateurs	25,0	73,2	34,5*	67,3	-5,9
Archivistes	33,1	66,5	30,2	69,8	3,3
Personnel technique et commis des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art^{1,3}	22,8	77,1	23,9	76,1	-1,0
Techniciens dans les bibliothèques et les services d'archives publiques ⁴	17,0	82,8	16,5	83,5	0,7
Personnel technique des musées et des galeries d'art	44,3	55,7	47,1	52,9	-2,7
Commis et assistants dans les bibliothèques ⁵	20,2	79,8	17,6	82,4	2,6
Professionnels de la rédaction, de la traduction, de la publicité et personnel professionnel assimilé des communications^{1,6}	37,3	62,7	34,5	65,5	2,8[†]
Auteurs, rédacteurs et écrivains	46,6	53,3	46,2	53,8	0,5
Réviseurs, rédacteurs-réviseurs et chefs du service des nouvelles	39,2	60,8	32,4	67,7	6,9 [†]
Journalistes	55,3	44,7	51,4	48,4	3,8
Professionnels en publicité, en marketing et en relations publiques ⁷	30,9	69,1	31,0	69,0	-0,0
Traducteurs, terminologues et interprètes	29,6	70,4	30,2	69,8	-0,6
Professionnels des arts plastiques et des arts de la scène	57,1	42,9	53,8	46,2	3,3[†]
Producteurs, réalisateurs, chorégraphes et personnel assimilé	65,9	34,0	61,7	38,3	4,3 [†]
Chefs d'orchestre, compositeurs et arrangeurs	76,7	22,2	77,5	22,5	0,3
Musiciens et chanteurs	61,4	38,6	56,3	43,7	5,1 [†]
Danseurs	21,3	78,7	16,2	83,8	5,1
Acteurs et comédiens	52,4	47,3	52,2	47,8	0,5
Peintres, sculpteurs et autres artistes des arts visuels	45,3	54,5	47,6	52,4	-2,1
Photographes, techniciens en graphisme et personnel technique, et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	64,8	35,2	67,1	32,9	-2,3[†]
Photographes	66,9	33,1	55,9	43,9	10,8 [†]
Cadreur de films et cadreur vidéo	86,7	13,3	91,3	8,8*	-4,5
Techniciens en graphisme	52,6	47,4	58,4	41,7	-5,8 [†]
Techniciens en radiotélédiffusion	72,2	27,8	79,7	21,9*	-5,9
Techniciens en enregistrement audio et vidéo	79,4	20,6	84,6	15,3	-5,3 [†]
Autre personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	61,5	38,5	62,9	37,1	-1,4
Personnel de soutien du cinéma, de la radiotélédiffusion, de la photographie et des arts de la scène	66,4	34,0	65,1	34,9	0,9
Annonceurs et autres artistes du spectacle	59,0	41,0	56,8	43,1	2,1
Annonceurs et autres communicateurs de la radio et de la télévision	63,6	36,2	63,6	36,0	-0,1
Autres artistes du spectacle	47,4	52,1	49,8	50,2	-1,9
Ensemble des professions de la culture et des communications	47,8	52,2	46,0	54,0	1,9[†]
Ensemble de la population active expérimentée	52,9	47,1	52,1	47,9	0,8[†]

† Indique qu'une différence significative est observée entre les valeurs de 2006 et de 2016 (au seuil de 0,05).

* Estimation statistique d'une précision qui n'est que passable; à interpréter avec prudence.

1. Ce regroupement de professions ne figure pas dans la CNP 2016.

2. En 2006, cette appellation d'emploi excluait les décorateurs d'intérieur.

3. En 2006, ce regroupement d'appellations d'emploi excluait les bibliothécaires dans les écoles primaires et secondaires.

4. En 2006, cette appellation d'emploi excluait les bibliothécaires dans les écoles primaires et secondaires, mais comprenait les assistants dans les bibliothèques.

5. En 2006, cette appellation d'emploi excluait les assistants dans les bibliothèques.

6. En 2006, ce regroupement d'appellations d'emploi excluait les gestionnaires de compte publicitaire, les professionnels en publicité et en marketing de même que les consultants en marketing et publicité.

7. En 2006, cette appellation d'emploi excluait les gestionnaires de compte publicitaire, les professionnels en publicité et en marketing de même que les consultants en marketing et publicité.

Source : Statistique Canada, recensement de 2016, 98-400-X2016295.

Compilation : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec.

- **Pourcentage de travaux réalisés par des femmes/hommes artistes exposés/projetés dans des festivals artistiques importants de l'industrie culturelle** (film, édition, musique, etc.) : N/D
- **Pourcentage de femmes qui ont reçu un prix d'art national** (Données par année) :

Pour les Prix du Québec, prix culturels : 50 % (4/8, 2019)

<http://www.prixduquebec.gouv.qc.ca/recipientaires/index.html>

Pour les Prix d'Excellence des arts et de la culture : 32 % (6/19, 2019)

<http://www.prix-excellence.com/edition-2019/laureats/>

Les deux ensemble : 37 % (10/27, 2019)

- **Pourcentage de participation des femmes à des activités culturelles** (Données par année) : N/D

4.2 LIBERTÉ ARTISTIQUE

S/O

Mesures et initiatives menées par la Coalition pour la diversité des expressions culturelles (CDEC) entre 2016 et 2019 :

1. Campagne « Sauvons notre culture » - 2019	2
2. Veille sur le traitement de la culture dans les accords de commerce et l'encadrement du commerce électronique à l'échelle globale - (2018-2019)	5
3. Organisation du 6e Congrès de la Fédération internationale des coalitions pour la diversité culturelle (FICDC), 9 au 11 octobre 2019 à Lomé au Togo - 2019	8
4. Appui aux autres coalitions pour la diversité culturelle et aux organisations de la société civile dans d'autres pays (2016-2019)	11
5. Favoriser la concertation de la société civile dans le contexte de la révision des lois sur la radiodiffusion et les télécommunications - 2018-2019	13
6. Réflexion sur les impacts de l'Intelligence artificielle sur la diversité des expressions culturelles - 2018	16
7. Activités de sensibilisation sur les enjeux de la Convention de 2005 à l'ère numérique - 2017	18
8. Priorités futures	20

FORMULAIRE DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

À COMPLÉTER PAR ÉCRIT OU EN VERSION ÉLECTRONIQUE

1	<p>Nom de la mesure/initiative :</p> <p>1. Campagne « Sauvons notre culture » - 2019</p>								
2	<p>Objectif de la Convention auquel la mesure/initiative est liée (Sélectionner UN seul objectif) :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="text-align: center; width: 25%;"><input checked="" type="checkbox"/> Objectif 1</td> <td style="text-align: center; width: 25%;"><input type="checkbox"/> Objectif 2</td> <td style="text-align: center; width: 25%;"><input type="checkbox"/> Objectif 3</td> <td style="text-align: center; width: 25%;"><input type="checkbox"/> Objectif 4</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center; vertical-align: top;"> <p>SOUTENIR DES SYSTÈMES DE GOUVERNANCE DURABLES DE LA CULTURE</p> </td> <td style="text-align: center; vertical-align: top;"> <p>PARVENIR À UN ÉCHANGE ÉQUILIBRÉ DE BIENS ET SERVICES CULTURELS ET ACCROÎTRE LA MOBILITÉ DES ARTISTES ET DES PROFESSIONNELS DE LA CULTURE</p> </td> <td style="text-align: center; vertical-align: top;"> <p>INCLURE LA CULTURE DANS LES CADRES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE</p> </td> <td style="text-align: center; vertical-align: top;"> <p>PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME ET LES LIBERTÉS FONDAMENTALES</p> </td> </tr> </table>	<input checked="" type="checkbox"/> Objectif 1	<input type="checkbox"/> Objectif 2	<input type="checkbox"/> Objectif 3	<input type="checkbox"/> Objectif 4	<p>SOUTENIR DES SYSTÈMES DE GOUVERNANCE DURABLES DE LA CULTURE</p>	<p>PARVENIR À UN ÉCHANGE ÉQUILIBRÉ DE BIENS ET SERVICES CULTURELS ET ACCROÎTRE LA MOBILITÉ DES ARTISTES ET DES PROFESSIONNELS DE LA CULTURE</p>	<p>INCLURE LA CULTURE DANS LES CADRES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE</p>	<p>PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME ET LES LIBERTÉS FONDAMENTALES</p>
<input checked="" type="checkbox"/> Objectif 1	<input type="checkbox"/> Objectif 2	<input type="checkbox"/> Objectif 3	<input type="checkbox"/> Objectif 4						
<p>SOUTENIR DES SYSTÈMES DE GOUVERNANCE DURABLES DE LA CULTURE</p>	<p>PARVENIR À UN ÉCHANGE ÉQUILIBRÉ DE BIENS ET SERVICES CULTURELS ET ACCROÎTRE LA MOBILITÉ DES ARTISTES ET DES PROFESSIONNELS DE LA CULTURE</p>	<p>INCLURE LA CULTURE DANS LES CADRES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE</p>	<p>PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME ET LES LIBERTÉS FONDAMENTALES</p>						
3	<p>Nom de(s) OSC responsable(s) de la mise en œuvre de la mesure/initiative¹ :</p> <p>NOM: Coalition pour la diversité des expressions culturelles EMAIL:coalition@cdc-ccd.org TÉLÉPHONE: +1-514-277-2666</p>								
4	<p>Domaine(s) culturel(s) couvert(s) par la mesure/initiative :</p> <p> <input checked="" type="checkbox"/> Cinéma/Audiovisuel/Radio <input type="checkbox"/> Design <input checked="" type="checkbox"/> Arts numériques <input checked="" type="checkbox"/> Musique <input checked="" type="checkbox"/> Édition <input type="checkbox"/> Arts visuels <input type="checkbox"/> Arts de la scène <input checked="" type="checkbox"/> Secteurs culturels et créatifs </p>								
5	<p>Site web de la mesure/initiative, si possible: https://sauvonsnotreculture.ca/</p>								

¹ Cette information sera publiée sous forme d'information de contact dans le rapport périodique et incluse dans la base de données de l'UNESCO.

6	<p>Décrivez les principales caractéristiques de la mesure/initiative :</p> <p>Du 20 août au 21 octobre 2019, la CDEC a mené une campagne importante pour la protection et la promotion des expressions culturelles locales et nationales dans l'environnement numérique. Lancée en amont des élections fédérales, la campagne visait à (1) sensibiliser la population aux enjeux de la mise en valeur et du financement des expressions culturelles locales et nationales à l'ère du numérique ; (2) susciter une adhésion très large au principe que les politiques culturelles doivent s'appliquer en ligne ; (3) faire en sorte que ces enjeux soient discutés en campagne électorale afin d'accroître les engagements des divers partis et de multiplier le potentiel de sensibilisation.</p> <p>Sous le slogan «Sauvons Notre Culture», tous les acteurs du secteur se sont mobilisés pour demander que les politiques culturelles du Canada s'appliquent en ligne, pour dénoncer les conditions favorables dont disposent les géants du Web et interpeller la classe politique sur l'importance de la révision des lois sur la radiodiffusion, les télécommunications et le droit d'auteur.</p> <p>La campagne a été lancée au moyen d'un communiqué de presse et d'une lettre ouverte qui ont accompagné la publication du matériel sur le site Web et les médias sociaux (vidéo, gifs animés, textes, etc.). Différents axes thématiques ont été identifiés pour la production du contenu, notamment l'article sur les liens entre la crise des médias et les enjeux du secteur culturel, et la publication sur les positions des divers partis. Plusieurs stratégies ont été développées avec les membres, notamment une lettre ouverte sur le secteur de la musique, ainsi que l'opération photographie à la conférence de presse de l'ADISQ. Les artistes ont affiché leur soutien à la campagne par des photos, des publications et des prises de parole comme celle de Pierre Lapointe au Gala de l'ADISQ.</p> <p>Des présentations ont été faites dans des assemblées générales des membres de la CDEC. Un grand nombre de publications ont été créées et relayées sur les médias sociaux. D'autres organisations membres ont lancé des appels, publié des lettres ouvertes ou distribué du matériel de campagne dans des événements, amplifiant ainsi la portée du message. Les enjeux du secteur culturel ont été évoqués à plusieurs reprises dans les médias, et les partis ont pris des engagements supplémentaires pour protéger notre culture en ligne.</p>
7	<p>Cette mesure/initiative cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? <input type="checkbox"/> OUI / <input checked="" type="checkbox"/> NON</p>
8	<p>Cette mesure/initiative reçoit-elle ou a-t-elle reçu un financement du Fonds International pour la Diversité Culturelle (FIDC) ? <input type="checkbox"/> OUI / <input checked="" type="checkbox"/> NON</p>
9	<p>Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la mesure/l'initiative ?</p> <p>Les membres de la CDEC ont fait paraître plusieurs lettres d'opinion et communiqués et diverses entrevues ont été accordées à la presse. Au total, il y a eu 176 parutions liées à la campagne (radio, télé, imprimé, médias sociaux, en ligne et rediffusions), qui ont généré 34 231 234 impressions (les impressions sont le nombre de fois qu'une nouvelle passe devant les yeux d'une personne, incluant le nombre d'auditeurs et de téléspectateurs). L'ensemble des parutions était majoritairement positif, sinon neutre. Au Québec, la campagne a été classée par le Grenier aux nouvelles parmi les dix meilleures campagnes du mois d'août 2019. Sur les réseaux sociaux de la CDEC, le matériel de campagne et les publications ont généré près de 150 000 impressions. Les messages de la campagne ont aussi été relayés</p>

par plusieurs artistes. Les photos de 37 artistes ayant posé avec les slogans de la campagne ont été diffusées sur les réseaux sociaux. Une lettre d'opinion du secteur de la musique a par ailleurs été signée par 228 personnes du secteur dont un grand nombre d'artistes. L'artiste Pierre Lapointe a pris la parole à plusieurs reprises (lors de l'émission Tout le monde en parle, au Gala de l'Adisq) pour appuyer les messages de la campagne.

1	<p>Nom de la mesure/initiative :</p> <p>2. Veille sur le traitement de la culture dans les accords de commerce et l'encadrement du commerce électronique à l'échelle globale - (2018-2019)</p>				
2	<p>Objectif de la Convention auquel la mesure/initiative est liée (Sélectionner UN seul objectif) :</p> <table border="1" data-bbox="240 579 1442 1045"> <tr> <td data-bbox="240 579 496 1045"> <input type="checkbox"/> Objectif 1 SOUTENIR DES SYSTÈMES DE GOUVERNANCE DURABLES DE LA CULTURE </td> <td data-bbox="496 579 831 1045"> <input checked="" type="checkbox"/> Objectif 2 PARVENIR À UN ÉCHANGE ÉQUILIBRÉ DE BIENS ET SERVICES CULTURELS ET ACCROÎTRE LA MOBILITÉ DES ARTISTES ET DES PROFESSIONNELS DE LA CULTURE </td> <td data-bbox="831 579 1130 1045"> <input type="checkbox"/> Objectif 3 INCLURE LA CULTURE DANS LES CADRES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE </td> <td data-bbox="1130 579 1442 1045"> <input type="checkbox"/> Objectif 4 PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME ET LES LIBERTÉS FONDAMENTALES </td> </tr> </table>	<input type="checkbox"/> Objectif 1 SOUTENIR DES SYSTÈMES DE GOUVERNANCE DURABLES DE LA CULTURE	<input checked="" type="checkbox"/> Objectif 2 PARVENIR À UN ÉCHANGE ÉQUILIBRÉ DE BIENS ET SERVICES CULTURELS ET ACCROÎTRE LA MOBILITÉ DES ARTISTES ET DES PROFESSIONNELS DE LA CULTURE	<input type="checkbox"/> Objectif 3 INCLURE LA CULTURE DANS LES CADRES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	<input type="checkbox"/> Objectif 4 PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME ET LES LIBERTÉS FONDAMENTALES
<input type="checkbox"/> Objectif 1 SOUTENIR DES SYSTÈMES DE GOUVERNANCE DURABLES DE LA CULTURE	<input checked="" type="checkbox"/> Objectif 2 PARVENIR À UN ÉCHANGE ÉQUILIBRÉ DE BIENS ET SERVICES CULTURELS ET ACCROÎTRE LA MOBILITÉ DES ARTISTES ET DES PROFESSIONNELS DE LA CULTURE	<input type="checkbox"/> Objectif 3 INCLURE LA CULTURE DANS LES CADRES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	<input type="checkbox"/> Objectif 4 PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME ET LES LIBERTÉS FONDAMENTALES		
3	<p>Nom de(s) OSC responsable(s) de la mise en œuvre de la mesure/initiative² :</p> <p>NOM: Coalition pour la diversité des expressions culturelles EMAIL:coalition@cdc-ccd.org TÉLÉPHONE: +1-514-277-2666</p>				
4	<p>Domaine(s) culturel(s) couvert(s) par la mesure/initiative :</p> <p> <input checked="" type="checkbox"/> Cinéma/Audiovisuel/Radio <input type="checkbox"/> Design <input checked="" type="checkbox"/> Arts numériques <input checked="" type="checkbox"/> Musique <input checked="" type="checkbox"/> Édition <input checked="" type="checkbox"/> Arts visuels <input checked="" type="checkbox"/> Arts de la scène <input checked="" type="checkbox"/> Secteurs culturels et créatifs </p>				
5	<p>Site web de la mesure/initiative, si possible: https://cdec-cdce.org/</p>				

² Cette information sera publiée sous forme d'information de contact dans le rapport périodique et incluse dans la base de données de l'UNESCO.

6 Décrivez les principales caractéristiques de la mesure/initiative :

La CDEC a suivi de très près les négociations du nouvel accord entre le Canada, le Mexique et les États-Unis pour s'assurer du maintien de l'exemption culturelle. Les négociations se sont intensifiées à partir du 28 août 2018, à la suite d'un accord bilatéral entre les États-Unis et le Mexique. À partir de ce moment, les contacts avec les fonctionnaires et représentants politiques ont été fréquents, voire continus pendant les périodes décisives. Les courriels d'information aux membres ont aussi été très réguliers.

La CDEC a publié un [communiqué](#) de presse le 29 août dans les deux langues, puis une [note explicative](#) sur l'exemption culturelle le 6 septembre. Les deux documents ont circulé largement sur les médias sociaux et ont généré plusieurs articles, mentions et entrevues. La CDEC a émis un [communiqué](#) le 1^{er} octobre 2018 pour souligner le maintien de l'exemption culturelle suite à la conclusion des négociations. La coordonnatrice a effectué une présentation sur l'ACEUM lors du Forum XN le 7 novembre 2018. Elle a aussi rédigé un article dans un [ouvrage](#) publié en 2019 chez M Éditeur.

La CDEC a confié un mandat d'analyse juridique privé à une professeure de l'Université Sherbrooke. Son avis, qui a été traduit et transmis aux membres le 14 janvier 2019, complète les autres analyses ayant circulé et ouvre de nouvelles perspectives sur la clause de représailles. Suite à ce travail, des commentaires ont été préparés et transmis aux contacts de la CDEC à gouvernement. Grâce à ce travail, la version française du texte a été modifiée.

En 2019, la CDEC a rédigé deux documents dans le cadre de consultations menées par le gouvernement canadien. L'un portait sur [des négociations sur d'éventuelles adhésions à l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste \(PTPGP\)](#) et proposait diverses options au gouvernement canadien pour profiter de toutes les occasions qui se présenteront pour améliorer à nouveau la protection de la culture dans le PTPGP. L'autre document a été produit dans le cadre des [consultations en prévision de négociations éventuelles sur le commerce électronique à l'Organisation mondiale du commerce \(OMC\)](#). Dans ce document, la CDEC a produit 11 recommandations afin de protéger et de promouvoir la diversité des expressions culturelles dans le cadre de ces éventuelles négociations et a demandé au gouvernement canadien de s'assurer d'exempter le secteur culturel d'éventuelles négociations portant sur le commerce électronique à l'OMC.

L'activité de la CDEC sur le nouvel accord commercial nord-américain est en continuité avec l'implication historique de la coalition sur les enjeux commerciaux et son rôle de gardien de la souveraineté culturelle et du maintien de l'exemption culturelle. Depuis sa fondation, la CDEC a suivi de près les principales négociations dans lequel s'est engagé le Canada, notamment l'Accord économique et commercial global avec l'Europe et le Partenariat Transpacifique global et progressiste, et son avis a été sollicité à plusieurs reprises, notamment sur un éventuel accord bilatéral avec la Chine.

7 Cette mesure/initiative cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? OUI / NON

8	Cette mesure/initiative reçoit-elle ou a-t-elle reçu un financement du Fonds International pour la Diversité Culturelle (FIDC) ? <input type="checkbox"/> OUI / <input checked="" type="checkbox"/> NON
9	<p>Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la mesure/l'initiative ?</p> <p>Le Canada a fait du maintien de l'exemption culturelle l'une de ses deux lignes rouges dans le cadre des négociations avec les États-Unis et le Mexique. Il semble raisonnable de considérer que la mobilisation du secteur culturel a appuyé le gouvernement canadien dans sa volonté de maintenir cette protection alors que les États-Unis étaient en demande sur cette question.</p> <p>Les communiqués de la CDEC ont généré des publications dans les médias et des entrevues ont été faites avec ses représentants. Le travail effectué a appuyé les membres de la CDEC dans leur représentation auprès du gouvernement.</p> <p>Les commentaires concernant de possibles négociations à l'OMC ont été transmis aux membres et alliés de la Fédération internationale des coalitions pour la diversité culturelle, permettant ainsi d'informer les organisations de la société civile ailleurs dans le monde de ces possibles négociations et de contribuer à l'analyse et aux propositions qui seront faites par les diverses organisations au cours des prochaines années.</p>

1	<p>Nom de la mesure/initiative :</p> <p>3. Organisation du 6^e Congrès de la Fédération internationale des coalitions pour la diversité culturelle (FICDC), 9 au 11 octobre 2019 à Lomé au Togo - 2019</p>				
2	<p>Objectif de la Convention auquel la mesure/initiative est liée (Sélectionner UN seul objectif) :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 25%; text-align: center; vertical-align: top;"> <input checked="" type="checkbox"/> Objectif 1 SOUTENIR DES SYSTÈMES DE GOUVERNANCE DURABLES DE LA CULTURE </td> <td style="width: 25%; text-align: center; vertical-align: top;"> <input type="checkbox"/> Objectif 2 PARVENIR À UN ÉCHANGE ÉQUILIBRÉ DE BIENS ET SERVICES CULTURELS ET ACCROÎTRE LA MOBILITÉ DES ARTISTES ET DES PROFESSIONNELS DE LA CULTURE </td> <td style="width: 25%; text-align: center; vertical-align: top;"> <input type="checkbox"/> Objectif 3 INCLURE LA CULTURE DANS LES CADRES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE </td> <td style="width: 25%; text-align: center; vertical-align: top;"> <input type="checkbox"/> Objectif 4 PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME ET LES LIBERTÉS FONDAMENTALES </td> </tr> </table>	<input checked="" type="checkbox"/> Objectif 1 SOUTENIR DES SYSTÈMES DE GOUVERNANCE DURABLES DE LA CULTURE	<input type="checkbox"/> Objectif 2 PARVENIR À UN ÉCHANGE ÉQUILIBRÉ DE BIENS ET SERVICES CULTURELS ET ACCROÎTRE LA MOBILITÉ DES ARTISTES ET DES PROFESSIONNELS DE LA CULTURE	<input type="checkbox"/> Objectif 3 INCLURE LA CULTURE DANS LES CADRES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	<input type="checkbox"/> Objectif 4 PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME ET LES LIBERTÉS FONDAMENTALES
<input checked="" type="checkbox"/> Objectif 1 SOUTENIR DES SYSTÈMES DE GOUVERNANCE DURABLES DE LA CULTURE	<input type="checkbox"/> Objectif 2 PARVENIR À UN ÉCHANGE ÉQUILIBRÉ DE BIENS ET SERVICES CULTURELS ET ACCROÎTRE LA MOBILITÉ DES ARTISTES ET DES PROFESSIONNELS DE LA CULTURE	<input type="checkbox"/> Objectif 3 INCLURE LA CULTURE DANS LES CADRES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	<input type="checkbox"/> Objectif 4 PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME ET LES LIBERTÉS FONDAMENTALES		
3	<p>Nom de(s) OSC responsable(s) de la mise en œuvre de la mesure/initiative³ :</p> <p>NOM: Coalition pour la diversité des expressions culturelles, en tant que secrétariat de la FICDC EMAIL:coalition@cdc-ccd.org TÉLÉPHONE: +1-514-277-2666</p>				
4	<p>Domaine(s) culturel(s) couvert(s) par la mesure/initiative :</p> <p> <input checked="" type="checkbox"/> Cinéma/Audiovisuel/Radio <input checked="" type="checkbox"/> Design <input checked="" type="checkbox"/> Arts numériques <input checked="" type="checkbox"/> Musique <input checked="" type="checkbox"/> Édition <input checked="" type="checkbox"/> Arts visuels <input checked="" type="checkbox"/> Arts de la scène <input checked="" type="checkbox"/> Secteurs culturels et créatifs </p>				
5	<p>Site web de la mesure/initiative, si possible: https://ficdc.org/fr/</p>				

³ Cette information sera publiée sous forme d'information de contact dans le rapport périodique et incluse dans la base de données de l'UNESCO.

6 Décrivez les principales caractéristiques de la mesure/initiative :

La Coalition agit comme secrétariat de la Fédération internationale des coalitions pour la diversité culturelle (FICDC). Fondée en 2007, la FICDC regroupe des coalitions et des organisations d'une trentaine de pays, sur tous les continents, qui se sont mobilisées pour la ratification de leur pays et/ou la mise en œuvre de la Convention de l'UNESCO pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de 2005.

Le congrès s'est décliné en une conférence panafricaine ainsi qu'une assemblée générale de la Fédération internationale des coalitions pour la diversité culturelle (FICDC).

La conférence portait sur les avancées concernant les politiques culturelles, soit au niveau national, sous-régional et régional, ainsi qu'à certains des principaux enjeux et opportunités pour la mise en œuvre des politiques et au rôle de la société civile : situation des femmes dans les arts et la culture, droit d'auteur, négociations commerciales, découvrabilité des expressions locales à l'ère numérique, participation de la société civile à l'élaboration des politiques culturelles, mise en œuvre de la Convention de 2005 dans l'espace africain, etc.

L'assemblée générale de la FICDC a permis d'adopter les grandes orientations de la fédération pour les prochaines années, de débattre des actions prioritaires, d'élire un nouveau conseil d'administration et de disposer d'un certain nombre de questions administratives.

L'événement visait l'atteinte des objectifs suivants :

- Offrir aux parties prenantes africaines dans le domaine culturel un forum d'analyse, de prospective, de dialogue et de proposition pour l'élaboration et, surtout, la mise en œuvre des politiques culturelles.
- Permettre aux participants d'en savoir plus sur la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, sur le rôle des principales organisations actives, comme l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), sur les enjeux actuels pour la mise en œuvre de la Convention, ainsi que sur certaines innovations émanant de la société civile.
- Accroître la participation de la société civile africaine à la mise en œuvre de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles ; favoriser la participation de la société civile africaine à la FICDC, contribuant ainsi à une meilleure prise en compte de la réalité plurielle de la diversité des expressions culturelles à l'échelle mondiale, ainsi qu'à une meilleure représentativité de la FICDC.
- Renouveler le conseil d'administration de la FICDC et établir les grandes orientations de l'organisation pour la période 2019-2023.

Le congrès a pu être réalisé grâce au soutien de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), du ministère de la Culture et des Communications du gouvernement du Québec, de la Coalition française pour la diversité culturelle, de la Coalition togolaise pour la diversité culturelle, de la Coalition pour la diversité des expressions culturelles (Canada), du gouvernement du Togo, du gouvernement du Canada, de la Délégation générale du Québec à Dakar, et de la Coalition autrichienne pour la diversité culturelle.

7	Cette mesure/initiative cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? <input type="checkbox"/> OUI / <input checked="" type="checkbox"/> NON
8	Cette mesure/initiative reçoit-elle ou a-t-elle reçu un financement du Fonds International pour la Diversité Culturelle (FIDC) ? <input type="checkbox"/> OUI / <input checked="" type="checkbox"/> NON
9	<p>Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la mesure/l'initiative ?</p> <p>Plus de 85 personnes, en provenance de 28 pays, ont participé au congrès et de nombreux partenariats ont été conclus avec des organisations qui ont accepté d'appuyer l'événement. Les ressources accumulées ont permis de couvrir les frais de participation de 33 personnes, dont 20 provenaient de pays africains. Dans le cadre d'un sondage réalisé après l'événement, on a demandé aux participants d'évaluer comment la conférence régionale les a aidé à améliorer leurs connaissances sur sept sujets qui ont été abordés. Les répondants ont en grande majorité répondu bon ou excellent pour tous les sujets.</p> <p>L'événement a permis de mobiliser des personnes et des organisations de la société civile qui n'étaient pas dans le réseau de la FICDC, ce qui est toujours enrichissant pour une organisation. Les résultats du sondage ont révélé que tous les participants ont une perception positive de la FICDC, qu'ils souhaitent collaborer à nouveau avec la fédération ou devenir membre et participer à un nouvel événement de la FICDC dans le futur.</p> <p>Bref, la participation à l'événement témoigne d'un vif intérêt de la société civile pour les enjeux abordés par la conférence. Particulièrement, il y a un réel désir de la part de la société civile de collaborer pour l'adoption et la mise en œuvre de politiques culturelles, ou de politiques visant à protéger et promouvoir la culture dans les accords de commerce ou l'environnement numérique. Les représentants des organisations politiques régionales et nationales présents sur place ont pu s'en rendre compte. Pour ceux qui ont manqué le rendez-vous, les résumés des présentations et les documents d'appui, le matériel vidéo et la déclaration sur le site Web de la FICDC permettront de rendre compte de l'intérêt et de l'expertise de la société civile pour contribuer à la protection et à la promotion de la diversité des expressions culturelles. De plus, tout ce matériel, qui continue à être mis en ligne sur notre site Web, permettra à celles et ceux qui n'ont pu participer à l'événement de renforcer leurs connaissances et de disposer de matériel de formation et de mobilisation pour appuyer leurs activités.</p> <p>La déclaration de Lomé a fait l'objet d'un travail collaboratif avec les participants pour parvenir à une version consensuelle. Elle a été publiée sur le site Web de la FICDC et partagée dans les médias sociaux. Dans cette déclaration, « <i>Les participants au 6e Congrès de la FICDC s'engagent à travailler de concert pour favoriser l'atteinte de ces objectifs d'ici la prochaine rencontre de la FICDC en 2022-2023</i> ». Le premier objectif concerne l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de politiques culturelles. Au-delà de ce résultat, en nous appuyant sur le programme final de l'événement, nous pouvons affirmer que la conférence a permis la mise en place d'un forum d'analyse, de prospective, de dialogue et de proposition pour l'élaboration et, surtout, la mise en œuvre des politiques culturelles. Cela a aussi influencé les délégués au congrès pour l'identification des orientations et des priorités de la FICDC.</p>

1	<p>Nom de la mesure/initiative :</p> <p>4. Appui aux autres coalitions pour la diversité culturelle et aux organisations de la société civile dans d'autre pays (2016-2019)</p>				
2	<p>Objectif de la Convention auquel la mesure/initiative est liée (Sélectionner UN seul objectif) :</p> <table border="1" data-bbox="240 646 1433 1108"> <tr> <td data-bbox="240 646 493 1108"> <input checked="" type="checkbox"/> Objectif 1 SOUTENIR DES SYSTÈMES DE GOUVERNANCE DURABLES DE LA CULTURE </td> <td data-bbox="493 646 828 1108"> <input type="checkbox"/> Objectif 2 PARVENIR À UN ÉCHANGE ÉQUILIBRÉ DE BIENS ET SERVICES CULTURELS ET ACCROÎTRE LA MOBILITÉ DES ARTISTES ET DES PROFESSIONNELS DE LA CULTURE </td> <td data-bbox="828 646 1187 1108"> <input type="checkbox"/> Objectif 3 INCLURE LA CULTURE DANS LES CADRES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE </td> <td data-bbox="1187 646 1433 1108"> <input type="checkbox"/> Objectif 4 PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME ET LES LIBERTÉS FONDAMENTALES </td> </tr> </table>	<input checked="" type="checkbox"/> Objectif 1 SOUTENIR DES SYSTÈMES DE GOUVERNANCE DURABLES DE LA CULTURE	<input type="checkbox"/> Objectif 2 PARVENIR À UN ÉCHANGE ÉQUILIBRÉ DE BIENS ET SERVICES CULTURELS ET ACCROÎTRE LA MOBILITÉ DES ARTISTES ET DES PROFESSIONNELS DE LA CULTURE	<input type="checkbox"/> Objectif 3 INCLURE LA CULTURE DANS LES CADRES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	<input type="checkbox"/> Objectif 4 PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME ET LES LIBERTÉS FONDAMENTALES
<input checked="" type="checkbox"/> Objectif 1 SOUTENIR DES SYSTÈMES DE GOUVERNANCE DURABLES DE LA CULTURE	<input type="checkbox"/> Objectif 2 PARVENIR À UN ÉCHANGE ÉQUILIBRÉ DE BIENS ET SERVICES CULTURELS ET ACCROÎTRE LA MOBILITÉ DES ARTISTES ET DES PROFESSIONNELS DE LA CULTURE	<input type="checkbox"/> Objectif 3 INCLURE LA CULTURE DANS LES CADRES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	<input type="checkbox"/> Objectif 4 PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME ET LES LIBERTÉS FONDAMENTALES		
3	<p>Nom de(s) OSC responsable(s) de la mise en œuvre de la mesure/initiative⁴ :</p> <p>NOM: Coalition pour la diversité des expressions culturelles EMAIL: coalition@cdc-ccd.org TÉLÉPHONE: +1-514-277-2666</p>				
4	<p>Domaine(s) culturel(s) couvert(s) par la mesure/initiative :</p> <p> <input checked="" type="checkbox"/> Cinéma/Audiovisuel/Radio <input checked="" type="checkbox"/> Design <input checked="" type="checkbox"/> Arts numériques <input checked="" type="checkbox"/> Musique <input checked="" type="checkbox"/> Édition <input checked="" type="checkbox"/> Arts visuels <input checked="" type="checkbox"/> Arts de la scène <input checked="" type="checkbox"/> Secteurs culturels et créatifs </p>				
5	<p>Site web de la mesure/initiative, si possible: https://cdec-cdce.org/ et https://ficdc.org/fr/</p>				

⁴ Cette information sera publiée sous forme d'information de contact dans le rapport périodique et incluse dans la base de données de l'UNESCO.

6	<p>Décrivez les principales caractéristiques de la mesure/initiative :</p> <p>La Coalition agit comme secrétariat de la Fédération internationale des coalitions pour la diversité culturelle (FICDC). Fondée en 2007, la FICDC regroupe des coalitions et des organisations d'une trentaine de pays, sur tous les continents, qui se sont mobilisées pour la ratification de leur pays et/ou la mise en œuvre de la Convention de l'UNESCO pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de 2005.</p> <p>Ce rôle témoigne sans conteste de l'importance qu'accorde la CDEC à la force d'un réseau international. Les membres de la CDEC renouvellent continuellement leur appui à cette mission à l'heure d'allouer les ressources de la CDEC, que ce soit pour contribuer à la FICDC, pour participer aux réunions statutaires de l'UNESCO ou pour appuyer les efforts de la société civile dans d'autres pays.</p> <p>Par exemple, la coordonnatrice générale de la CDEC a accompagné l'équipe d'organisation de la Rencontre internationale sur la Convention de 2005 à Guanajuato, au Mexique, du 27 au 29 novembre 2019. Elle a appuyé le développement du programme, la mise en relation avec les gouvernements canadiens et québécois, de même qu'avec des Mexicaines et Mexicains avec qui la FICDC est en relation et, enfin, l'obtention d'un financement. Finalement, elle a participé à la conférence pour présenter la FICDC, mais aussi l'expérience de la CDEC ainsi que certains enjeux contemporains qui préoccupent les membres de la CDEC.</p>
7	<p>Cette mesure/initiative cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? <input type="checkbox"/> OUI / <input checked="" type="checkbox"/> NON</p>
8	<p>Cette mesure/initiative reçoit-elle ou a-t-elle reçu un financement du Fonds International pour la Diversité Culturelle (FIDC) ? <input type="checkbox"/> OUI / <input checked="" type="checkbox"/> NON</p>
9	<p>Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la mesure/l'initiative ?</p> <p>L'implication continue de la CDEC a permis à la FICDC de poursuivre sa mission, et a convaincu le gouvernement canadien de renouer son appui à la CDEC, notamment pour soutenir le volet d'action internationale.</p> <p>Le travail de la CDEC a permis de relancer la mission de la FICDC à compter de 2018. En effet, le congrès organisé en octobre 2018 à Montréal, a confirmé l'intérêt des organisations membres à redéfinir la mission de la FICDC pour les prochaines années. Un congrès a été organisé l'année suivante avec succès et a permis de compléter cette relance.</p> <p>Dans le cas de l'exemple au Mexique, des organisations se sont engagées à la fin de la rencontre à relancer la Coalition mexicaine, qui n'était plus en activité.</p>

1	<p>Nom de la mesure/initiative :</p> <p>5. Favoriser la concertation de la société civile dans le contexte de la révision des lois sur la radiodiffusion et les télécommunications - 2018-2019</p>				
2	<p>Objectif de la Convention auquel la mesure/initiative est liée (Sélectionner UN seul objectif) :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 25%; text-align: center; vertical-align: top;"> <input checked="" type="checkbox"/> Objectif 1 SOUTENIR DES SYSTÈMES DE GOUVERNANCE DURABLES DE LA CULTURE </td> <td style="width: 25%; text-align: center; vertical-align: top;"> <input type="checkbox"/> Objectif 2 PARVENIR À UN ÉCHANGE ÉQUILIBRÉ DE BIENS ET SERVICES CULTURELS ET ACCROÎTRE LA MOBILITÉ DES ARTISTES ET DES PROFESSIONNELS DE LA CULTURE </td> <td style="width: 25%; text-align: center; vertical-align: top;"> <input type="checkbox"/> Objectif 3 INCLURE LA CULTURE DANS LES CADRES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE </td> <td style="width: 25%; text-align: center; vertical-align: top;"> <input type="checkbox"/> Objectif 4 PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME ET LES LIBERTÉS FONDAMENTALES </td> </tr> </table>	<input checked="" type="checkbox"/> Objectif 1 SOUTENIR DES SYSTÈMES DE GOUVERNANCE DURABLES DE LA CULTURE	<input type="checkbox"/> Objectif 2 PARVENIR À UN ÉCHANGE ÉQUILIBRÉ DE BIENS ET SERVICES CULTURELS ET ACCROÎTRE LA MOBILITÉ DES ARTISTES ET DES PROFESSIONNELS DE LA CULTURE	<input type="checkbox"/> Objectif 3 INCLURE LA CULTURE DANS LES CADRES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	<input type="checkbox"/> Objectif 4 PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME ET LES LIBERTÉS FONDAMENTALES
<input checked="" type="checkbox"/> Objectif 1 SOUTENIR DES SYSTÈMES DE GOUVERNANCE DURABLES DE LA CULTURE	<input type="checkbox"/> Objectif 2 PARVENIR À UN ÉCHANGE ÉQUILIBRÉ DE BIENS ET SERVICES CULTURELS ET ACCROÎTRE LA MOBILITÉ DES ARTISTES ET DES PROFESSIONNELS DE LA CULTURE	<input type="checkbox"/> Objectif 3 INCLURE LA CULTURE DANS LES CADRES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	<input type="checkbox"/> Objectif 4 PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME ET LES LIBERTÉS FONDAMENTALES		
3	<p>Nom de(s) OSC responsable(s) de la mise en œuvre de la mesure/initiative⁵ :</p> <p>NOM: Coalition pour la diversité des expressions culturelles EMAIL:coalition@cdc-ccd.org TÉLÉPHONE: +1-514-277-2666</p>				
4	<p>Domaine(s) culturel(s) couvert(s) par la mesure/initiative :</p> <p> <input checked="" type="checkbox"/> Cinéma/Audiovisuel/Radio <input type="checkbox"/> Design <input type="checkbox"/> Arts numériques <input checked="" type="checkbox"/> Musique <input checked="" type="checkbox"/> Édition <input type="checkbox"/> Arts visuels <input type="checkbox"/> Arts de la scène <input checked="" type="checkbox"/> Secteurs culturels et créatifs </p>				
5	<p>Site web de la mesure/initiative, si possible: https://cdec-cdce.org/emboiter-le-pas-au-changement-lavenir-de-la-distribution-de-la-programmation-au-canada/</p>				

⁵ Cette information sera publiée sous forme d'information de contact dans le rapport périodique et incluse dans la base de données de l'UNESCO.

6	<p>Décrivez les principales caractéristiques de la mesure/initiative :</p> <p>La protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles dans l’environnement numérique s’est imposée comme l’une des deux grandes priorités d’actions pour la CDEC. En 2018, un travail de fond a démarré afin de dégager des orientations plus précises pouvant être portées par la CDEC afin de favoriser l’application des politiques culturelles en ligne au Canada.</p> <p>Un certain nombre de rencontres et de réalisations pourraient être mentionnées dans le cadre de ce rapport, mais nous nous limiterons aux éléments les plus déterminants.</p> <p>Les 5 et 6 juin 2018, la Coalition pour la diversité des expressions culturelles (CDEC) organisait successivement une conférence à Montréal puis une rencontre à Toronto pour prendre connaissance du rapport du CRTC « Emboîter le pas au changement : L’avenir de la distribution de la programmation au Canada ». La CDEC avait invité Suzanne Lamarre, experte en matière de droit et de réglementation des télécommunications, de la radiocommunication et de la radiodiffusion, avocate et ingénieure chez Terrien Couture, à livrer une analyse du rapport, laquelle était suivie d’un panel de membres de la CDEC.</p> <p>À Montréal, la conférence « Quel avenir pour la diversité des expressions culturelles en ligne? » a permis à un public très large de prendre part aux discussions. Les deux événements ont favorisé une analyse commune des constats et des propositions du rapport du CRTC, et on pavé la voie aux étapes suivantes. Le hasard a aussi voulu que le gouvernement canadien annonce la création du groupe d’expert sur la révision du cadre législatif en matière de radiodiffusion et de télécommunications le 5 juin et cela a permis aux participants d’amorcer des discussions sur les étapes à venir.</p> <p>Pour appuyer sa contribution aux consultations organisées par le groupe d’expert, la CDEC a organisé plusieurs rencontres avec ses membres et d’autres organisations du secteur culturel pour favoriser la meilleure convergence possible au sein du secteur culturel. La CDEC a commandé un avis juridique à une spécialiste, qui a été très utile pour les membres.</p> <p>La CDEC a été invitée à rencontrer les membres du groupe d’expert le 25 octobre. Elle a publié une lettre ouverte le 24 octobre demandant une réglementation adaptée aux enjeux du numérique. Enfin, un mémoire a été déposé par la CDEC le 11 janvier 2019 et mis en ligne sur le site de la CDEC.</p>
7	<p>Cette mesure/initiative cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? <input type="checkbox"/> OUI / <input checked="" type="checkbox"/> NON</p>
8	<p>Cette mesure/initiative reçoit-elle ou a-t-elle reçu un financement du Fonds International pour la Diversité Culturelle (FIDC) ? <input type="checkbox"/> OUI / <input checked="" type="checkbox"/> NON</p>

9 Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la mesure/l'initiative ?

Cette initiative a grandement favorisé la concertation et la cohérence du secteur culturel dans le cadre des consultations du groupe d'expert. Plusieurs membres de la CDEC, ainsi que d'autres organisations du secteur culturel, ont explicitement appuyé les recommandations de la CDEC.

La production d'un avis juridique collectif a aussi permis aux organisations de bénéficier d'une contribution de qualité qui les a appuyées dans leurs représentations.

Les événements organisés en juin ont permis aux organisations de partager leur analyse d'un rapport très important et ont donné lieu à une [publication](#) de la CDEC.

Les membres de la CDEC ont été heureux de constater l'inclusion de la diversité des expressions culturelles parmi les sujets sur lesquels le groupe d'expert doit livrer son rapport. Il s'agit d'un signal important, qui signifie que les efforts de sensibilisation de la CDEC à ce sujet sont reconnus et partagés.

Les membres ont décidé de donner suite à cette initiative en organisant la campagne « Sauvons notre culture » (voir la mesure 1) afin de porter la réflexion collective à un autre niveau.

Le rapport du groupe d'expert sera disponible au plus tard le 31 janvier 2020, il est donc difficile à ce stade d'évaluer l'impact que ce travail a eu sur les travaux du comité, et encore moins sur les lois elles-mêmes car les projets de loi seront déposés en 2020.

1	<p>Nom de la mesure/initiative :</p> <p>6. Réflexion sur les impacts de l'Intelligence artificielle sur la diversité des expressions culturelles - 2018</p>				
2	<p>Objectif de la Convention auquel la mesure/initiative est liée (Sélectionner UN seul objectif) :</p> <table border="1" data-bbox="269 510 1386 1010"> <tr> <td data-bbox="269 510 488 1010"> <input checked="" type="checkbox"/> Objectif 1 SOUTENIR DES SYSTÈMES DE GOUVERNANCE DURABLES DE LA CULTURE </td> <td data-bbox="488 510 789 1010"> <input type="checkbox"/> Objectif 2 PARVENIR À UN ÉCHANGE ÉQUILIBRÉ DE BIENS ET SERVICES CULTURELS ET ACCROÎTRE LA MOBILITÉ DES ARTISTES ET DES PROFESSIONNELS DE LA CULTURE </td> <td data-bbox="789 510 1084 1010"> <input type="checkbox"/> Objectif 3 INCLURE LA CULTURE DANS LES CADRES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE </td> <td data-bbox="1084 510 1386 1010"> <input type="checkbox"/> Objectif 4 PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME ET LES LIBERTÉS FONDAMENTALES </td> </tr> </table>	<input checked="" type="checkbox"/> Objectif 1 SOUTENIR DES SYSTÈMES DE GOUVERNANCE DURABLES DE LA CULTURE	<input type="checkbox"/> Objectif 2 PARVENIR À UN ÉCHANGE ÉQUILIBRÉ DE BIENS ET SERVICES CULTURELS ET ACCROÎTRE LA MOBILITÉ DES ARTISTES ET DES PROFESSIONNELS DE LA CULTURE	<input type="checkbox"/> Objectif 3 INCLURE LA CULTURE DANS LES CADRES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	<input type="checkbox"/> Objectif 4 PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME ET LES LIBERTÉS FONDAMENTALES
<input checked="" type="checkbox"/> Objectif 1 SOUTENIR DES SYSTÈMES DE GOUVERNANCE DURABLES DE LA CULTURE	<input type="checkbox"/> Objectif 2 PARVENIR À UN ÉCHANGE ÉQUILIBRÉ DE BIENS ET SERVICES CULTURELS ET ACCROÎTRE LA MOBILITÉ DES ARTISTES ET DES PROFESSIONNELS DE LA CULTURE	<input type="checkbox"/> Objectif 3 INCLURE LA CULTURE DANS LES CADRES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	<input type="checkbox"/> Objectif 4 PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME ET LES LIBERTÉS FONDAMENTALES		
3	<p>Nom de(s) OSC responsable(s) de la mise en œuvre de la mesure/initiative⁶ :</p> <p>NOM: Coalition pour la diversité des expressions culturelles EMAIL:coalition@cdc-ccd.org TÉLÉPHONE: +1-514-277-2666</p>				
4	<p>Domaine(s) culturel(s) couvert(s) par la mesure/initiative :</p> <p> <input checked="" type="checkbox"/> Cinéma/Audiovisuel/Radio <input type="checkbox"/> Design <input checked="" type="checkbox"/> Arts numériques <input checked="" type="checkbox"/> Musique <input checked="" type="checkbox"/> Édition <input checked="" type="checkbox"/> Arts visuels <input checked="" type="checkbox"/> Arts de la scène <input checked="" type="checkbox"/> Secteurs culturels et créatifs </p>				
5	<p>Site web de la mesure/initiative, si possible: https://cdec-cdce.org/des-principes-ethiques-pour-un-developpement-de-lintelligence-artificielle-misant-sur-la-diversite-des-expressions-culturelles/</p>				

⁶ Cette information sera publiée sous forme d'information de contact dans le rapport périodique et incluse dans la base de données de l'UNESCO.

6	<p>Décrivez les principales caractéristiques de la mesure/initiative :</p> <p>La CDEC a mené une première réflexion sur l'intelligence artificielle (IA) afin que les discussions concernant son développement et ses applications intègrent mieux les enjeux culturels en général, et ceux de la diversité des expressions culturelles en particulier.</p> <p>Le 25 septembre 2018, des représentants et collaborateurs de la CDEC se sont réunis avec l'équipe de la Déclaration de Montréal afin de réfléchir à l'interaction entre l'intelligence artificielle et la diversité des expressions culturelles.</p> <p>Des recherches complémentaires et des rétroactions offertes par des membres ou alliés de la CDEC, notamment à l'occasion du 20 anniversaire de la CDEC le 25 octobre 2018, ont complété la réflexion.</p> <p>L'objectif de la CDEC est d'identifier les défis soulevés par l'intelligence artificielle et les opportunités qu'elle suscite pour la diversité des expressions culturelles, proposer des principes éthiques pour encadrer le développement de l'IA en matière culturelle et effectuer des recommandations afin de concrétiser la mise en œuvre de ces principes.</p>
7	<p>Cette mesure/initiative cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? <input type="checkbox"/> OUI / <input checked="" type="checkbox"/> NON</p>
8	<p>Cette mesure/initiative reçoit-elle ou a-t-elle reçu un financement du Fonds International pour la Diversité Culturelle (FIDC) ? <input type="checkbox"/> OUI / <input checked="" type="checkbox"/> NON</p>
9	<p>Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la mesure/l'initiative ?</p> <p>Cette réflexion a d'abord été synthétisée dans une publication de la CDEC. Elle a été envoyée à l'équipe de la Déclaration de Montréal, ce qui a favorisé l'intégration de nouveaux enjeux en lien avec la diversité culturelle dans la deuxième version de la déclaration.</p> <p>Ce document a facilité les représentations de la CDEC et la conclusion de partenariats, notamment avec le nouvel Observatoire international sur les impacts sociétaux de l'intelligence artificielle et du numérique. La CDEC est ainsi le premier partenaire de la société civile sous l'axe Arts, médias et diversité culturelle</p> <p>Diverses présentations menées par la CDEC sur le sujet ont permis d'informer les personnes et organisations actives dans le secteur culturel des applications concrètes de l'intelligence artificielle en culture, des impacts possibles, positifs ou négatifs, de ces applications sur la diversité des expressions culturelles.</p> <p>Le texte a également circulé à travers le réseau de la Fédération internationale des coalitions pour la diversité culturelle et a été rendu disponible par l'UNESCO sur son site Web en amont de la 12^e session du comité intergouvernemental.</p>

1	<p>Nom de la mesure/initiative :</p> <p>7. Activités de sensibilisation sur les enjeux de la Convention de 2005 à l'ère numérique - 2017</p>				
2	<p>Objectif de la Convention auquel la mesure/initiative est liée (Sélectionner UN seul objectif) :</p> <table border="1" data-bbox="280 510 1451 972"> <tr> <td data-bbox="280 510 496 972"> <input type="checkbox"/> Objectif 1 SOUTENIR DES SYSTÈMES DE GOUVERNANCE DURABLES DE LA CULTURE </td> <td data-bbox="501 510 846 972"> <input checked="" type="checkbox"/> Objectif 2 PARVENIR À UN ÉCHANGE ÉQUILIBRÉ DE BIENS ET SERVICES CULTURELS ET ACCROÎTRE LA MOBILITÉ DES ARTISTES ET DES PROFESSIONNELS DE LA CULTURE </td> <td data-bbox="850 510 1143 972"> <input type="checkbox"/> Objectif 3 INCLURE LA CULTURE DANS LES CADRES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE </td> <td data-bbox="1148 510 1451 972"> <input type="checkbox"/> Objectif 4 PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME ET LES LIBERTÉS FONDAMENTALES </td> </tr> </table>	<input type="checkbox"/> Objectif 1 SOUTENIR DES SYSTÈMES DE GOUVERNANCE DURABLES DE LA CULTURE	<input checked="" type="checkbox"/> Objectif 2 PARVENIR À UN ÉCHANGE ÉQUILIBRÉ DE BIENS ET SERVICES CULTURELS ET ACCROÎTRE LA MOBILITÉ DES ARTISTES ET DES PROFESSIONNELS DE LA CULTURE	<input type="checkbox"/> Objectif 3 INCLURE LA CULTURE DANS LES CADRES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	<input type="checkbox"/> Objectif 4 PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME ET LES LIBERTÉS FONDAMENTALES
<input type="checkbox"/> Objectif 1 SOUTENIR DES SYSTÈMES DE GOUVERNANCE DURABLES DE LA CULTURE	<input checked="" type="checkbox"/> Objectif 2 PARVENIR À UN ÉCHANGE ÉQUILIBRÉ DE BIENS ET SERVICES CULTURELS ET ACCROÎTRE LA MOBILITÉ DES ARTISTES ET DES PROFESSIONNELS DE LA CULTURE	<input type="checkbox"/> Objectif 3 INCLURE LA CULTURE DANS LES CADRES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	<input type="checkbox"/> Objectif 4 PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME ET LES LIBERTÉS FONDAMENTALES		
3	<p>Nom de(s) OSC responsable(s) de la mise en œuvre de la mesure/initiative⁷ :</p> <p>NOM: Coalition pour la diversité des expressions culturelles EMAIL:coalition@cdc-ccd.org TÉLÉPHONE: +1-514-277-2666</p>				
4	<p>Domaine(s) culturel(s) couvert(s) par la mesure/initiative :</p> <p> <input checked="" type="checkbox"/> Cinéma/Audiovisuel/Radio <input type="checkbox"/> Design <input checked="" type="checkbox"/> Arts numériques <input checked="" type="checkbox"/> Musique <input checked="" type="checkbox"/> Édition <input checked="" type="checkbox"/> Arts visuels <input checked="" type="checkbox"/> Arts de la scène <input checked="" type="checkbox"/> Secteurs culturels et créatifs </p>				
5	<p>Site web de la mesure/initiative, si possible:</p>				
6	<p>Décrivez les principales caractéristiques de la mesure/initiative :</p> <p>La CDEC a conclu un partenariat avec la professeure Véronique Guèvremont, titulaire de la Chaire UNESCO sur la diversité des expressions culturelles de l'Université Laval, pour un mandat d'expertise et l'animation d'activités de mobilisations sur les négociations commerciales à l'ère numérique.</p> <p>Les activités de mobilisation ont permis d'outiller les membres de la Coalition pour la diversité des expressions culturelles (CDEC) pour faire face aux défis soulevés par les négociations commerciales à</p>				

⁷ Cette information sera publiée sous forme d'information de contact dans le rapport périodique et incluse dans la base de données de l'UNESCO.

	<p>l'ère numérique et de sensibiliser les décideurs politiques à la nécessité de maintenir l'exemption culturelle dans les négociations du PTP et de l'ALÉNA.</p> <p>Un séminaire public d'une journée d'information et de mobilisation consacré au thème « Renégocier l'ALENA : opportunité ou menace pour les industries culturelles québécoises ? » a été organisé par la CDEC en collaboration avec l'ADISQ le 6 juin 2017 à l'ITHQ à Montréal, avec Mme Guèvremont comme conférencière. Cet événement a aussi été l'occasion de rappeler le fonctionnement de l'exception culturelle dans les traités de commerce pour mieux saisir les enjeux de leur renégociation à l'ère numérique.</p> <p>Deux autres événements ont été organisés, le 5 décembre 2017 à Montréal et le 22 janvier à Toronto. Lors de ces séminaires, Véronique Guèvremont a présenté aux membres de la CDEC l'expertise qui lui avait été commandée. Ces événements ont permis de mobiliser la société civile, d'alimenter ses réflexions et d'accroître son expertise.</p>
7	<p>Cette mesure/initiative cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ? <input type="checkbox"/> OUI / <input checked="" type="checkbox"/> NON</p>
8	<p>Cette mesure/initiative reçoit-elle ou a-t-elle reçu un financement du Fonds International pour la Diversité Culturelle (FIDC) ? <input type="checkbox"/> OUI / <input checked="" type="checkbox"/> NON</p>
9	<p>Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la mesure/l'initiative ?</p> <p>Ce projet a permis d'attirer l'attention et de mobiliser la société civile à l'aube de négociations commerciales importantes pour le Canada. L'expertise a permis à la CDEC d'identifier les éléments nécessaires à incorporer aux traités de commerce afin de maintenir la protection des industries culturelles canadiennes conformément aux objectifs et principes de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles et aux directives opérationnelles visant la mise en œuvre de cet instrument dans l'environnement numérique.</p> <p>La mise à jour des connaissances de la CDEC et de ses membres sur l'exemption culturelle dans les traités de commerce à l'ère numérique s'avérait essentielle pour leur permettre de comprendre les implications de nouveaux chapitres et clauses dans l'accord, pour être plus pertinents dans leurs représentations auprès des pouvoirs publics, pour mieux expliquer à un public plus large l'importance de la protection de la culture dans les accords commerciaux et pour participer plus efficacement aux consultations menées par le gouvernement canadien.</p>

8. PRIORITÉS FUTURES

10 Quelles devraient être, selon vous, les **priorités des OSC pour mettre en œuvre la Convention durant les 4 prochaines années** ? Pourquoi ?

1. Révisions législatives pour l'application des politiques culturelles à l'environnement numérique

Comme dans la plupart des pays, le cadre législatif canadien ne s'applique pas aux services de programmation en ligne (Netflix, Spotify, etc.), en grande partie étrangers, ni aux fournisseurs de services de téléphonie cellulaire ou d'accès Internet. La CDEC s'implique activement pour la révision des lois sur la radiodiffusion, les télécommunications et le droit d'auteur. La révision de ces lois est la principale priorité de la CDEC à l'heure actuelle et sans aucun doute pour les prochaines années.

Voici un résumé des raisons pour lesquelles la révision de ces lois est si cruciale :

Les services de programmation en ligne ne sont pas soumis à des exigences de découvrabilité et de financement des contenus locaux et nationaux, ce qui nuit au rayonnement des cultures locales, en plus d'entretenir un système inéquitable à l'égard des entreprises qui doivent respecter le cadre réglementaire. De plus, ces entreprises de programmation ne partagent pas d'informations avec le gouvernement, même lorsque des demandes officielles leur sont adressées. Nous n'avons aucune information sur l'accès ni sur l'exposition des Canadiens à une variété de contenus.

Bien que la télévision traditionnelle continue de jouer un rôle important dans la vie des Canadiens, ces services perdent de façon continue des audiences. Ceci entraîne une réduction des revenus des entreprises de distribution de radiodiffusion, qui sont les seules à devoir contribuer aux fonds de soutien de contenu canadien⁸. Conséquemment, les ressources de ces fonds diminuent. C'est d'ailleurs ce qui a obligé Patrimoine canadien à augmenter en 2017 sa contribution au Fonds des médias du Canada.

Dans le secteur de la radio, les revenus de la radio commerciale connaissent des diminutions depuis 2014⁹. Les contributions régulières des radiodiffuseurs aux fonds de production en musique le sont également. Les pertes de revenus dans le secteur de la musique sont colossales en raison du changement drastique dans les modes de consommation de la musique. La vente d'albums physiques et numériques est en déclin continu et le streaming en progression constante. Les retombées financières pour l'ensemble du secteur sont faméliques.

Ces diminutions de ressources financières dans les secteurs de l'audiovisuel et de la musique, jumelées à la baisse constante des revenus de publicité des médias conventionnels, ont des effets négatifs sur la diversité des expressions culturelles. Par exemple, dans le domaine audiovisuel, les programmes

⁸ Globalement, la réduction de revenus de ces entreprises a été en moyenne de 2% par an depuis 2015 selon le CRTC (2019) Op. Cit., p.191.

⁹ En moyenne de 1.6% par an depuis 2014 selon le CRTC (2019) Op. Cit., p.121.

télévisuels de fictions, genre au cœur de l'expression culturelle, sont les premiers à subir le manque de ressources disponibles¹⁰. Dans le secteur de la musique, les pertes de revenus se traduisent aussi en une diminution du nombre de projets qui peuvent être soutenus ou des ressources disponibles pour en assurer la promotion.

Les opportunités en terme de découvrabilité et de financement ne sont pas les mêmes pour les marchés anglophones et francophones au Canada. Les produits francophones s'exportent moins bien dans un marché mondial et ont une base de financement plus réduite.

Les modèles mis en place à l'ère numérique entraînent l'appauvrissement de nombreux artistes, créateurs et professionnels de la culture. Le revenu médian des artistes est de 23 100\$, soit 45% inférieur à celui des travailleurs canadiens¹¹. L'ajout d'une quarantaine d'exceptions à la *Loi sur le droit d'auteur* en 2012, et son inadaptation aux réalités technologiques a considérablement fragilisé les revenus des créateurs et ayants droit, ce qui affecte la création de nouvelles œuvres.

Les fournisseurs de services de télécommunications (internet et mobile) profitent de l'accès aux contenus culturels en ligne : la vidéo et l'audio représentent la plus grande partie du temps passé en ligne pour les Canadiens, pour un total combiné de 72%¹². Leurs revenus sont en croissance et leurs marges bénéficiaires étaient de 38,1% en 2017¹³, mais ils ne versent pas un sou pour le financement des contenus culturels.

2. Faire un suivi des négociations commerciales pour exclure la culture des dispositions des accords de commerce

Les négociations commerciales incluent maintenant des engagements concernant le commerce numérique dont il faut préserver le secteur culturel, sous peine de ne pouvoir adopter de nouvelles lois pour protéger et promouvoir notre culture. Il est donc crucial que la culture demeure exclue des négociations commerciales, incluant le commerce numérique, au moyen d'une exemption culturelle globale, sans possibilités de repréailles. Les négociations à l'OMC portant sur le commerce électronique feront l'objet d'un suivi particulièrement attentif de la CDEC.

3. Faire en sorte que le développement de l'intelligence artificielle contribue positivement à la diversité des expressions culturelles

Les réflexions sur les dimensions éthiques liées au développement de l'intelligence artificielle (IA) se multiplient depuis quelques années. Et pour cause. Les développements techniques en intelligence artificielle sont nombreux et rapides, ils génèrent des applications de plus en plus nombreuses dans presque tous les secteurs d'activités, les investissements publics sont très importants dans plusieurs pays et complètent souvent des investissements privés encore plus colossaux. Si plusieurs applications ont un potentiel formidable d'amélioration des conditions de vie en général, d'autres peuvent entrer en contradiction avec certaines lois, droits ou autres instruments légaux. Le développement de ces

¹⁰ Voir [Profile 2018](#), pages 20 et 21.

¹¹ Hill Strategies (2019), *Op. Cit.*

¹² CRTC (2018), *Emboîter le pas au changement. L'avenir de la distribution de la programmation au Canada* <https://crtc.gc.ca/fra/publications/s15/mar1.htm#f10>

¹³ CRTC (2018), Rapport de surveillance des communications, pp. 86 et 95.

technologies n'est pas encadré formellement et les réflexions se multiplient pour tenter de pallier à ce laisser-aller.

Encore de nos jours, la majorité des réflexions laissent de côté les enjeux propres au secteur culturel. Pourtant, les applications de l'IA en culture sont nombreuses : algorithmes de recommandation, applications participant à la création des œuvres (composition, écriture, effets spéciaux, personnalités numériques), valorisation des données, etc.

Mieux comprendre et anticiper les impacts et opportunités de ces développements sur la diversité des expressions culturelles devient nécessaire pour les organisations du secteur culturel, notamment pour les aspects suivants :

- Révision des lois pour tenir compte des avancées technologiques ;
- Identification des contenus culturels avec des métadonnées ;
- Mise en valeur des contenus culturels ;
- Formation, expertise et équipement à acquérir ;
- Développement de programmes de subventions ;
- Nouveaux partenariats pour favoriser l'exploitation des données ;
- Enjeux de propriété intellectuelle liés à la création par l'IA ;
- Évolution des emplois et des conditions dans le secteur culturel.



Rapports périodiques quadriennaux à la Convention de 2005

Formulaire des organisations de la société civile

Objectif 1 – Soutenir des systèmes de gouvernance durables de la culture

Un nombre considérable de projets de recherche, de publications (**13**) et d'activités scientifiques réalisés (**13**) par la Chaire ou auxquelles la Chaire a pris part (**26**) de 2016 à 2019 ont visé à alimenter la réflexion du Québec concernant l'élaboration et le suivi des politiques culturelles. Une attention particulière a été portée aux mesures de protection et de promotion de la diversité des expressions culturelles dans l'environnement numérique, y compris en lien avec les enjeux culturels de l'intelligence artificielle. Ces projets et activités s'inscrivent dans le premier axe de recherche de la Chaire intitulé *L'élaboration et la mise en œuvre des politiques culturelles sur le territoire des États*.

À titre d'illustration, on peut mentionner la publication du rapport *Le rôle de l'État et des médias dans la promotion de la diversité des expressions culturelles à l'ère du numérique : un état des connaissances et des avancées*¹. Le rapport présente les initiatives et mesures les plus pertinentes répertoriées dans un échantillon d'États ou de groupe d'États, soit la France, le Royaume-Uni (notamment l'Angleterre), l'Allemagne (plus spécifiquement les Länder de Rhénanie-du-Nord-Westphalie (NRW) et de La Bavière, ainsi que Berlin), la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Catalogne, l'Australie (avec une attention particulière portée à l'État de Victoria) et l'Union européenne. Le rapport se conclut par dix

¹ Le rapport a été réalisé sous la direction de Diane Saint-Pierre (INRS), Véronique Guèvremont et Colette Brin (Université Laval). Dix chercheurs ont été associés à ce projet, dont trois membres de la Chaire UNESCO. Il s'agit de Clémence Varin, Iris Richer et Ariane Deschênes. Voir le rapport en ligne : https://www.unescodec.chaire.ulaval.ca/sites/unescodec.chaire.ulaval.ca/files/rapport_final_-_partie_1_texte_-_01-04-version_finale_0.pdf; https://www.unescodec.chaire.ulaval.ca/sites/unescodec.chaire.ulaval.ca/files/rapport_final_-_partie_2_annexes_-_01-04-version_finale_0.pdf

recommandations visant à inspirer la mise en œuvre d’initiatives novatrices de la part du Ministère de la Culture et des Communications du Québec en lien avec la culture et le numérique.

De même, on peut mentionner le dépôt du *Mémoire de la Chaire UNESCO sur la diversité des expressions culturelles présenté au Groupe d’examen du cadre législatif en matière de radiodiffusion et de télécommunications dans le cadre de son Appel aux observations lancé le 24 septembre 2018*², le 11 janvier 2019. Ce Mémoire porte à l’attention du Groupe d’examen des informations et analyses liées à deux des quatre thèmes définis pour orienter son travail et son processus de consultation, soit le Soutien à la création, à la production et à la découvrabilité du contenu canadien et l’Amélioration des droits du consommateur numérique. Il vise plus spécifiquement à fournir des éléments de réflexion qui pourraient être pris en compte par le Groupe d’examen dans la formulation des réponses à apporter à certaines questions énoncées dans son Cadre de référence et visant les objectifs stratégiques de la radiodiffusion, le soutien au contenu canadien et aux industries créatives, ainsi que la diversité culturelle.

Récemment, la Chaire a produit un rapport portant sur « *Les mesures de découvrabilité des contenus culturels francophones dans l’environnement numérique : compte rendu des tendances et recommandations* », en collaboration avec Octavio Kulesz³. Ce rapport poursuit trois principaux objectifs : premièrement, formuler un argumentaire visant à soutenir les initiatives en matière de découvrabilité; deuxièmement, recenser les facteurs qui influencent de manière générale la visibilité et la découvrabilité, et; troisièmement, faire un inventaire des pratiques actuelles visant la découvrabilité des contenus culturels en ligne.

Au niveau des activités organisées par la Chaire au cours des quatre dernières années, il convient de mentionner celles qui mettent de l’avant les enjeux de la protection et de la promotion de la diversité des expressions culturelle dans l’environnement numérique. Soulignons notamment le colloque *L’avenir de la culture à l’ère numérique : les défis pour l’État* qui a eu lieu le 17 novembre 2016 à l’Université Laval, ou encore l’Atelier

² Ce Mémoire est réalisé par Véronique Guèvremont, avec la collaboration de Diane Saint-Pierre, Colette Brin, Clémence Varin et Ariane Deschênes. Le présent Mémoire est disponible en ligne : https://www.unescodec.chaire.ulaval.ca/sites/unescodec.chaire.ulaval.ca/files/canada_-_adaptation_a_un_nouvel_environnement_-_memoire_vf.pdf

³ Véronique Guèvremont (dir.), et al., « Les mesures de découvrabilité des contenus culturels francophones dans l’environnement numérique: compte rendu des tendances et recommandations », en collaboration avec Octavio Kulesz, Chaire UNESCO sur les diversité des expressions culturelles, rapport commandé par le Ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre de la Mission franco-québécoise sur la découvrabilité des contenus culturels francophones en ligne, Québec, 2019, 184 pages.

international *Repenser les enjeux culturels et éthiques de l'intelligence artificielle* le 29 octobre à Paris, auquel la Chaire a été associée.

Objectif 2 – Parvenir à un échange équilibré de biens et services culturels et accroître la mobilité des artistes et des professionnels de la culture

Au cours des quatre dernières années, la Chaire a mené plusieurs projets de recherche visant à reconnaître le statut particulier des biens et des services culturels dans les accords de commerce et d'investissement, ainsi qu'à promouvoir la mobilité des artistes et des professionnels de la culture (notamment issus des pays en développement). Les résultats de ces projets ont fait l'objet de publications (20). Ils ont aussi été présentés à l'occasion d'événements organisés par la Chaire (7) ou auxquels elle fut associée (26), soit au niveau national ou sur la scène internationale. Ces activités s'inscrivent dans le quatrième axe de recherche de la Chaire intitulé *La protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles dans les enceintes internationales autres que l'UNESCO*.

À titre d'exemple, nous pouvons mentionner *l'Étude sur la coopération internationale avec des pays africains francophones en vue de mettre en œuvre la Convention de 2005 dans l'environnement numérique*⁴ qui vise à nourrir la réflexion sur la mise en œuvre des engagements de coopération internationale qui découlent de la Convention de 2005. De même, le *Guide de négociation des clauses culturelles dans les accords de commerce*⁵, réalisé par la Chaire en 2019, vise à sensibiliser les États aux implications possibles des négociations commerciales pour le secteur de la culture et à les aider à développer leurs capacités à faire des choix dans le contexte de telles négociations. Également, la Chaire a conçu une base de données⁶ qui répertorie les clauses culturelles incorporées à une vaste sélection d'accords de libre-échange régionaux et bilatéraux conclus depuis l'adoption de la Convention de 2005. Cette base de données constitue un précieux outil de recherche destiné aux étudiants et aux chercheurs, mais aussi aux décideurs, aux représentants de

⁴ Cette étude (versions française et anglaise) est disponible sur le site de la Chaire UNESCO : https://www.unescodec.chaire.ulaval.ca/sites/unescodec.chaire.ulaval.ca/files/vf_rapport_afrique_final_f_r_26_sep_2018_1_1_0.pdf

⁵ Ce Guide de négociation (versions française et anglaise) est disponible sur le site de la Chaire UNESCO : <https://www.unescodec.chaire.ulaval.ca/node/470/>

⁶ La base de données sur les clauses culturelles dans les accords de libre-échange régionaux et bilatéraux peut être consultée en ligne : <https://www.unescodec.chaire.ulaval.ca/accords-commerciaux>

la société civile œuvrant dans le secteur de la culture, ainsi qu'aux organisations internationales et régionales compétentes.

À cela s'ajoute l'élaboration en 2019 de deux *Modules de formation sur le traitement préférentiel destinés aux négociateurs commerciaux*, en partenariat avec la Section diversité des expressions culturelles de l'UNESCO dans le cadre de son Programme Aschberg pour les artistes et professionnels de la culture.

Parallèlement à ces projets de recherche, plusieurs événements ont été organisés par la Chaire dont le *Séminaire public « Prendre en compte la nature spécifique de la culture dans la négociation et la mise en œuvre d'engagements en matière de commerce électronique : Pourquoi ? Comment ? »*, ayant lieu le 31 janvier 2020 à l'Université Laval, Québec. Orienté vers la discussion, ce séminaire a rassemblé une douzaine d'intervenants (chercheurs, décideurs, représentants de la société civile). Il a permis de faire un bilan général des engagements du Québec et du Canada en matière de commerce électronique, et à discuter des différentes approches à privilégier pour préserver le pouvoir d'intervention des États en faveur de la culture dans un contexte de commerce électronique.

Objectif 3 – Intégrer la culture dans les cadres de développement durable

Au cours des quatre dernières années, plusieurs projets de recherche, diverses publications (6) ainsi que de nombreuses activités scientifiques organisées (7) par la Chaire et auxquelles la Chaire a participé (11) visent la poursuite de l'objectif 3 relatif à l'intégration de la culture dans les cadres de développement durable. Ces projets et événements scientifiques s'inscrivent dans le cadre de l'Axe de recherche 2 de la Chaire relatif à *L'intégration de la culture dans les politiques de développement durable des États*.

Par exemple, le projet portant sur *La mise en œuvre de la Convention de 2005 afin de protéger les expressions culturelles autochtones menacées* explore un champ nouveau et de la plus haute importance pour la diversité des expressions culturelles. La Chaire mène également d'autres projets orientés sur les expressions culturelles des migrants et sur la participation à la vie culturelle de la communauté d'accueil.

Par ailleurs, la Chaire a publié l'ouvrage *Regards croisés sur la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et la Convention sur la protection et la*

promotion de la diversité des expressions culturelles, sous la direction de Véronique Guèvremont et Olivier Delas⁷. Cet ouvrage a pour vocation de mettre les deux traités en parallèles, de manière à clarifier leur champ d'application respectif, tout en valorisant leur complémentarité et leur contribution au développement durable des sociétés.

Enfin, en septembre 2019, la Chaire a organisé un Séminaire international intitulé « *Les approches intégrées de la protection des ressources culturelles et naturelles en droit national et international – un état des lieux* » au Monastère des Augustines à Québec. Cet événement a permis d'initier une réflexion collective sur un sujet intimement lié au développement durable des sociétés, qui est au cœur de l'Agenda 2030 doté de 17 objectifs de développement durable. Le séminaire a notamment abordé la question de l'impact sur les changements climatiques du virage numérique opéré par les industries culturelles.

Objectif 4 – Promouvoir les droits de l'homme et les libertés fondamentales

La promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales est une préoccupation constante de la Chaire, abordée de manière transversale à travers l'ensemble de ses projets de recherche, publications et activités scientifiques menés au cours des quatre dernières années. Ainsi, les projets de recherche, publications (**8**) ainsi que les activités scientifiques organisées (**8**) ou présentées (**13**) par la Chaire aux niveaux national et international, s'inscrivant dans ses trois premiers axes de recherche⁸, poursuivent cette finalité.

Deux projets de recherche menés par la Chaire visent plus directement à promouvoir les droits culturels et les libertés fondamentales de personnes appartenant à certains groupes vulnérables sur le territoire des Parties à la Convention de 2005. Il s'agit premièrement des populations migrantes et, deuxièmement, des peuples autochtones. Deux projets permettent d'accorder une attention particulière à ces groupes. Il s'agit

⁷ *Regards croisés sur la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*, sous la direction de Véronique Guèvremont et Olivier Delas, Collection Patrimoine en mouvement, Presses de l'Université Laval, Québec, 2019, 280 pages.

⁸ On se réfère aux axes suivants : 1 : L'élaboration et la mise en œuvre des politiques culturelles sur le territoire des États; 2 : L'intégration de la culture dans les politiques de développement durable des États; 3 : La coopération pour le développement et le renforcement des capacités.

d'abord du projet *La contribution de la Convention de 2005 au dialogue interculturel et à l'intégration des nouveaux Québécois et Canadiens*. Le second projet s'intitule *Mettre en œuvre la Convention de l'UNESCO de 2005 afin de protéger les expressions culturelles autochtones menacées : une condition nécessaire à l'amélioration du dialogue interculturel au sein de la société québécoise et canadienne ?*

De même, en lien avec ce qui précède, il convient de mentionner la Journée d'étude « *Accéder à soi. Accéder à l'autre. La Convention de l'UNESCO de 2005, les politiques culturelles et l'intégration des migrants* », organisée par la Chaire en partenariat avec le Centre de recherche CELAT – Cultures – Arts – Sociétés (CELAT) le 12 décembre 2019 à l'Université Laval. Lors de cet événement réunissant les représentants de quelques ministères, les membres de différentes communautés culturelles, ainsi que des chercheurs, les questions relatives à la participation des migrants à la vie culturelle de la société d'accueil, ainsi qu'au statut des artistes migrants dans les sociétés d'accueil ont été abordées. Cet événement visait entre autre à explorer la manière dont les politiques culturelles peuvent être mises en œuvre pour encourager les migrants à créer, produire, diffuser et avoir accès à leurs propres expressions culturelles. L'un des principaux objectifs poursuivis par cette journée d'étude était de faire un état des lieux concernant la protection et la promotion des expressions culturelles des migrants à travers les politiques culturelles au Québec.